forumréfugiés
www.forumrefugies.org

Cosi
promouvoir et défendre les droits

rapport d'activité 2013

sommaire

Mandat ... 3

Contexte ... 4

Evénements ... 5

Démarche qualité ... 7

Carte de présence en France ... 8

Activités ... 9

Accueil et asile ... 10

Intégration et santé ... 35

Accompagnement en CRA et ZA ... 45

Plaidoyer et développement international ... 48

Moyens ... 56

Ressources humaines ... 57

Moyens financiers ... 59

Sigles et glossaire ... 60

Schéma de la procédure d'asile ... 61

Photographie de couverture

Carnaval au Village mobile d'Oullins. © Aude Chabanne

édito

Plus que jamais : protéger les réfugiés et promouvoir l'état de droit !

S'il fallait résumer en une phrase l'année 2013, nous dirions que Forum réfugiés-Cosi a su mener de front le développement de ses capacités de réponse à la demande de protection, une présence forte sur le front du plaidoyer et une vigilance accrue sur le respect des droits, ici comme là-bas, pour reprendre l'articulation fondatrice de la fusion entre Forum réfugiés et le Cosi réalisée en 2012.

En 2013 et pour la sixième année consécutive, la demande d'asile s'est accrue en France comme en Europe. La persistance de crises anciennes, en Afrique subsaharienne, dans le Caucase ou les Balkans, et le développement de conflits plus récents (Mali, Syrie, Centrafrique…) expliquent en grande partie cette situation. Le département du Rhône a été particulièrement sollicité, générant un « manque à héberger » accompagné d'une pression forte – voire violente – sur la plateforme d'accueil.

Pour faire face aux arrivées et aux besoins d'accompagnement, notre dispositif national d'accueil est resté insuffisant, malgré les réponses aux appels d'offre lancés par l'Etat pour créer 4.000 places supplémentaires. Pour Forum réfugiés-Cosi, la première réponse a été l'ouverture de près de 600 nouvelles places d'accueil en 2013, que ce soit en réponse à l'appel d'offre par des extensions du Centre de transit de Villeurbanne ou des CADA du Rhône, de l'Allier et du Puy-de-Dôme, ou en ouvrant de nouveaux sites d'hébergement d'urgence dans le Rhône, en Ardèche et en Auvergne. La mise à l'abri à l'hôtel a connu un niveau jamais atteint (plus de 1 200 prises en charge par jour), tandis que plusieurs centaines de personnes vulnérables restaient sans solution. Ce développement quantitatif et géographique a toujours honoré la nécessité, clairement affirmée par notre association, de maintenir l'accompagnement des demandeurs d'asile à un haut niveau de qualité, porté par le professionnalisme des équipes de salariés et l'appui des bénévoles.

La hausse des arrivées s'est mécaniquement reportée sur le programme Accelair d'accompagnement des réfugiés dans l'insertion par l'emploi et le logement, avec plus de 200 ménages entrés dans le logement en 2013, grâce au concours des bailleurs sociaux. C'est ce savoir-faire qui a conduit les pouvoirs publics à demander à Forum réfugiés-Cosi de mettre en œuvre une démarche pluri partenariale similaire en direction de ménages roumains roms au travers du programme Andatu, qui a vu le nombre de bénéficiaires porté de 100 à 400 en 2013.

Le développement propre de l'association s'est aussi accompagné sur certains territoires, comme en PACA ou à Mayotte, de la construction de partenariats avec des acteurs locaux de l'asile et de l'intégration, autour de la mutualisation d'informations, d'expériences et d'outils.

La mission d'aide à l'exercice effectif des droits des personnes retenues a été reconduite, à la faveur d'un nouveau marché public, dans les centres de rétention administrative de Lyon, Marseille et Nice – et au-delà puisqu'à l'heure où ce rapport est édité Forum réfugiés-Cosi porte la même mission dans les trois centres de Nîmes, Sète et Perpignan.

Cette dense activité opérationnelle serait toutefois incomplète si elle n'était prolongée par une présence constante dans le débat politique et un plaidoyer sans relâche pour l'amélioration du système d'asile, en vue des évolutions législatives et règlementaires rendues nécessaires par l'adoption du nouveau régime d'asile européen commun.

La réforme annoncée de l'asile est mise au défi de mettre en place une meilleure répartition territoriale de l'accueil, l'identification précoce des personnes vulnérables – comme celles qui sont accompagnées par l'équipe de notre centre de santé mentale Essor – et l'accroissement des capacités d'accueil. De son côté, la future loi sur l'immigration devra, selon Forum réfugiés-Cosi, offrir de meilleures garanties pour les étrangers placés en rétention. Sur tous ces sujets et en maintes occasions, l'association a défendu ses positions, en même temps qu'elle renforçait son expertise et son rayonnement par de nouveaux partenariats, universitaires notamment, comme par l'activité de son centre de ressources et de formation.

Enfin, sur le versant international de l'action, l'année 2013 a permis à la fois de poursuivre les missions dans les pays d'origine, avec l'envoi d'une délégation en Albanie, et d'appuyer les activités d'une association locale luttant contre l'impunité en RDC.

Le développement global de l'activité s'est traduit par une augmentation sensible des effectifs et des moyens, qu'il a fallu accompagner par l'adaptation de la structure et la consolidation de l'organisation interne, tant au niveau des équipes salariées que des bénévoles qui participent à l'action avec le même souci de qualité de service et d'engagement.

Gérard Callé, Président

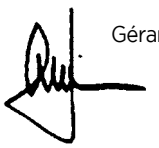

Présentation
de Forum réfugiés-Cosi

Forum réfugiés-Cosi est une association sans but lucratif œuvrant pour l'accueil des réfugiés, la défense du droit d'asile et la promotion de l'État de droit, issue de la fusion en 2012, des associations Forum réfugiés et Cosi-promouvoir et défendre les droits.

INSTANCES ASSOCIATIVES

Vie associative en 2013

Le 23 mai 2013, l'Assemblée générale de Forum réfugiés-Cosi, tenue à Lyon, a approuvé le rapport moral et le rapport financier, voté l'affectation des résultats de l'exercice 2011 et adopté les orientations pour le triennium 2013-2015.

2013 fut une année riche en vie associative : les décisions stratégiques de mise en œuvre du projet associatif ont été adoptées à la faveur de quatre réunions du conseil d'administration. Le bureau a assuré un suivi vigilant de leur mise en œuvre, en se réunissant toutes les quinze jours.

Des commissions réunissant salariés et administrateurs ont été sources de propositions autour de quatre thématiques : Gestion financière, Immobilier, Communication et Action internationale.

Enfin, un séminaire annuel a réuni en mars les membres du conseil d'administration et du comité d'encadrement. Il a permis un temps d'échanges et de concertation très constructif, débouchant notamment sur la création d'un groupe de travail sur la stratégie de développement du bénévolat et sur la manière de mieux accompagner les personnes engagées dans l'association.

155 bénévoles sont intervenus pendant l'année pour un total de 10 020 heures, soit l'équivalent de 6,2 ETP. Dans les centres d'hébergement, on compte 41 bénévoles pour le soutien scolaire ; 45 ont donné des cours de français, une douzaine ont animé des ateliers (musique, sport, bien-être, santé, accompagnement lors de sorties, couture, jardin…). Quatre bénévoles sont intervenus en appui administratif, huit ont effectué des traductions de documents de différentes langues, sept ont apporté une aide à la rédaction du récit de demande d'asile.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUREAU

M. CALLE Gérard, Président
M. GUILLOUX Tristan, Vice-président
M. D'YVOIRE Bruno, Secrétaire
M. DELBES Delphine, Secrétaire adjointe
M. JEHANNO Jean-Vincent, Trésorier
Mme GARÇON Catherine, Trésorière adjointe

ADMINISTRATEURS

PERSONNES MORALES

Barreau de Lyon (M. BESCOU Morgan)
Ciedel (Mme LAJARGE Corinne)
Entraide Pierre Valdo (M. MONNET Walter)
Entraide Protestante (Mme RAULIN Christine)
Secours Catholique (Mme GUYARD Véronique)
Solidarité Mayotte (M. SADOK Pierre)

PERSONNES PHYSIQUES

M. BOGDANI Edmond
M. BOUKRY Mohamed
M. CALLE Gérard
M. DALIN Christophe
Mme De VARINE Cécilia
Mme DELBES Delphine
M. DIZDAREVIC André
M. D'YVOIRE Bruno
M. EDMUNDSON John
Mme GARÇON Catherine
M. GODOGO Célestin
M. GRELLIER Yves
Mme GUÉRIN Michelle
M. GUILLOUX Tristan
M. JEHANNO Jean-Vincent
M. LACHNITT Bruno
Mme MORIZET Claude
M. RINGEISEN Pierre
Mme RODRIGUES Sandrine
M. VERMEULIN Christian

REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS DE FORUM RÉFUGIÉS-COSI

Mme ROS Murielle
Mme BEGANOVIC Alice

MEMBRE À TITRE CONSULTATIF

Mme Émilie SODDU et M. Mikis CHARALAMBOS, représentants du comité d'entreprise

MEMBRES D'HONNEUR

M. Maurice CHARRIER,
M. Patrick FILLION, Mme Michèle FONT,
Mme Marie-Pierre HUSSON, M. Ugo IANNUCCI,
M. Roger KAMALASEKARAM,
M. Georges KUNTZ, Mme Colette LIGIER,
Mme Michèle LINDEPERG

§1/

Mandat

P4 Contexte

P5 Événements de l'année

P7 Démarche qualité

Forum réfugiés-Cosi a dans son mandat ***l'accueil et l'accompagnement juridique et administratif des demandeurs d'asile et des réfugiés*** *de toutes origines. L'association assiste également les étrangers, dans l'exercice effectif de leurs droits, placés en centre de rétention administrative ou en zone d'attente. Elle lutte contre les discriminations dont les demandeurs d'asile, les réfugiés et d'autres étrangers pourraient être l'objet.*

Forum réfugiés-Cosi s'est aussi donné pour objet de ***défendre le droit d'asile,*** *en particulier dans le cadre de la* ***convention de Genève*** *des Nations unies de 1951, et de* ***promouvoir les conditions d'insertion des réfugiés,*** *notamment en France et en Europe. A cette fin, elle déploie des actions de sensibilisation, de plaidoyer et de formation.*

Forum réfugiés-Cosi a également pour mission de ***promouvoir*** *et de* ***défendre*** *partout dans le monde – et notamment dans les pays d'origine des réfugiés,* ***les droits humains, l'État de droit, la démocratie et la bonne gouvernance****, spécialement par le partenariat avec les organisations de la société civile.*

§1/1

Contexte

© Régis Dallard

DES DISPOSITIFS D'ACCUEIL SATURÉS

La hausse du nombre de personnes sollicitant une protection internationale auprès de la France s'est poursuivie en 2013 avec 60 095 nouvelles demandes d'asile (mineurs accompagnants inclus), contre 55 255 demandes en 2012.

Cette augmentation s'est répercutée de façon inégale sur le territoire national. En 2013, le Rhône demeurait le troisième département d'arrivée de demandeurs d'asile (derrière l'Ile de France et la Seine Saint Denis). La plate-forme d'accueil de Lyon gérée par Forum réfugiés-Cosi en a été fortement impactée : entre 2011 et 2013, le nombre de domiciliations a en effet doublé pour atteindre 2817 personnes (2357 en 2012 et 1408 en 2011). Cette situation a entrainé des tensions dans la gestion de l'accueil des demandeurs d'asile, toujours plus nombreux à rester en attente de solutions d'hébergement.

En réponse, Forum réfugiés-Cosi a, en lien avec la préfecture du Rhône, a augmenté ses capacités d'accueil dans le Rhône et en Ardèche (le département de l'Ardèche étant rattaché à la plate-forme d'accueil du Rhône). Ces ouvertures de places ne suffisent cependant pas à répondre aux besoins actuels d'hébergement. Forum réfugiés-Cosi a rappelé à plusieurs reprises au cours de l'année, notamment par des communiqués de presse[1], la nécessité de construire une réponse durable à la crise de l'hébergement des demandeurs d'asile y compris par une meilleure répartition de l'accueil sur le territoire national.

LES ENJEUX DE LA CONCERTATION NATIONALE SUR LA RÉFORME DE L'ASILE

Le lancement en juillet 2013 d'une concertation nationale sur la réforme de l'asile par le ministre de l'Intérieur a été l'occasion pour notre association de porter au niveau national ses recommandations pour une amélioration du système de l'asile. Au cours des différents ateliers, les représentants de Forum réfugiés-Cosi ont porté les valeurs de l'association et sa vision d'un système d'asile efficace, garant des droits et de la dignité des demandeurs.

Notre organisation a porté une attention particulière à la prise en compte des nouvelles dispositions du Régime d'Asile Européen Commun adopté au mois de juin. Si ce nouveau RAEC n'a pas repris l'ensemble des préconisations des réseaux associatifs européens, il apporte néanmoins des progrès significatifs, notamment en termes de procédures. Les nouvelles directives devront être transposées en droit français dans la réforme du droit d'asile.

La question de l'accueil et de la prise en charge des demandeurs d'asile a constitué l'un des axes forts portés par notre organisation au cours de cette concertation : Forum réfugiés-Cosi a appelé à la création d'un mécanisme de pilotage national *et* régional de l'accueil des demandeurs d'asile s'appuyant, sur le modèle du dispositif existant à Lyon, sur des plates-formes régionales d'accueil des demandeurs d'asile, des centres de transit régionaux et des instances d'admission concertée (IAC). Nous avons également défendu la nécessité d'augmenter le nombre de places en CADA et de ne pas dissocier l'accompagnement de l'hébergement des demandeurs d'asile.

La nécessité de renforcer les garanties procédurales a également été rappelée, avec notamment la proposition d'instaurer un recours suspensif de l'exécution des mesures d'éloignement pour l'ensemble des procédures - y compris en rétention -, l'encadrement de la notion de pays d'origine sûr, la réduction des délais et l'amélioration de la qualité d'examen des demandes. Forum réfugiés-Cosi a par ailleurs rappelé l'importance d'un accompagnement spécifique pour l'ensemble des bénéficiaires d'une protection internationale, qu'ils soient ou non hébergés, ainsi que le besoin de faciliter leur accès aux droits sociaux notamment par la mise en place de dispositifs de concertation entre acteurs sociaux.

Dans l'attente du projet de loi qui devrait être présenté au printemps 2014, et dans le prolongement du rapport des parlementaires en charge de la concertation, Forum réfugiés-Cosi a présenté ses propositions dans un document intitulé *13 axes d'amélioration pour un système d'asile plus protecteur, plus équitable et plus efficace*[2]. Notre organisation continuera à défendre ces positions en 2014 lors des discussions sur la réforme de l'asile.

1 – Cf. communiqués du 26/04/2013, du 21/10/2013 et du 19/11/2013, http://www.forumrefugies.org/s-informer/communiques2

2 – Cf. http://www.forumrefugies.org/s-informer/communiques2/reforme-de-l-asile-pour-un-systeme-plus-protecteur-plus-equitable-et-plus-efficace

§1/2

Événements de l'année 2013

OUVERTURE DE NOUVEAUX SITES D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

Afin de faire face à l'augmentation des arrivées de demandeurs d'asile et à la saturation des dispositifs d'hébergement, Forum réfugiés-Cosi a ouvert de nombreuses places d'hébergement pour demandeurs d'asile au cours de l'année.

Dans le cadre des appels d'offres lancés en 2013 pour l'ouverture de 2000 places supplémentaires en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) au niveau national, Forum réfugiés-Cosi a pu ouvrir 54 nouvelles places au sein de son centre de transit, installées dans la « maison du Pari », dans le troisième arrondissement de Lyon. Nos capacités d'accueil ont également été augmentées en Auvergne avec l'ouverture de 40 places supplémentaires : 20 places au CADA de Montmarault (Allier) et 20 places au CADA de Saint-Eloy-les-Mines (Puy-de-Dôme).

Face à la pression pesant sur le dispositif d'hébergement des demandeurs d'asile dans le Rhône et au nombre toujours élevé de personnes restant sans solution (300 en moyenne dans l'année), notre organisation, en lien avec la préfecture du Rhône, a ouvert au cours de l'année de nouvelles places d'hébergement d'urgence dans des dispositifs temporaires : deux villages mobiles ont été créés à Décines et à Oullins et deux centres d'hébergement d'urgence ont ouvert à Saint Clément les Places (Rhône) et Privas (Ardèche). Ces dispositifs d'urgence ont apporté des solutions d'hébergement pour les demandeurs d'asile installés sous le pont Kitchener (Lyon 2è) dont l'expulsion avait été ordonnée en octobre par un décision de justice.

Forum réfugiés-Cosi a également accru la capacité d'accueil de son centre d'hébergement d'urgence d'Albigny-sur-Saône (Rhône), passant ainsi de 100 à 180 places, et ouvert un nouveau centre d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile à Saint-Genis-les-Ollières (Rhône) pouvant accueillir 85 personnes.

Ce sont au total 560 places supplémentaires d'hébergement d'urgence qui ont ainsi été créées dans le département du Rhône.

Malgré l'augmentation des capacités d'accueil, le nombre de prises en charge à hôtel est resté en fin d'année très élevé (1000 personnes) et le nombre de personnes en attente d'une proposition d'hébergement est resté stable. Par ailleurs, en Auvergne, un centre d'hébergement d'urgence a été mis en place à Giat (Puy-de-Dôme) en novembre 2013, d'une capacité d'accueil de 28 personnes.

© Mara Klein

EXTENSION DU PROGRAMME ANDATU

Fin 2011, Forum réfugiés-Cosi avait été sollicité par la préfecture du Rhône pour mettre en place une expérience pilote en faveur de l'intégration d'un groupe de 21 ménages roumains en campement sur deux sites de l'agglomération lyonnaise. Le programme Andatu (« pour toi » en langue romani) a été lancé en janvier 2012 pour 100 bénéficiaires, dont 40 adultes.

Le dispositif mis en place reposait sur une volonté initiale de lever les obstacles administratifs (accès à un titre de séjour et aux droits sociaux) pour permettre l'accompagnement des personnes dans l'insertion. Il s'agissait, à partir de l'expertise développée par Forum réfugiés-Cosi dans le cadre du programme Accelair, de favoriser un accès simultanée au logement, à la formation et à l'emploi.

Considérant les résultats encourageants du projet, la Préfecture du Rhône et le comité de pilotage d'Andatu ont étendu le dispositif à un plus grand nombre de bénéficiaires en 2013. Une seconde phase du projet a été lancée le 1er janvier 2013 auprès de 150 personnes supplémentaires, puis une troisième phase en mai pour 140 nouvelles personnes. L'ensemble des bénéficiaires, sélectionnés par l'Etat en lien avec les services sociaux et des associations, s'inscrit dans une démarche forte de volonté d'insertion dans l'agglomération lyonnaise.

...

Au total, ce sont 382 personnes, soit 91 ménages qui ont bénéficié du projet Andatu en 2013. Le projet s'articule autour de plusieurs axes d'accompagnement : après un diagnostic individuel de la formation antérieure et des capacités scolaires et professionnelles, des cours de FLE, une formation professionnelle, puis des processus d'insertion professionnelle en vue de la signature d'un contrat de travail sont mis en place. Simultanément, dés l'ouverture des droits au RSA, une demande de logement est présentée à l'un des six bailleurs sociaux partenaires du projet. Dans l'attente de ce logement les personnes sont logées dans des dispositifs d'hébergement collectifs.
A l'issue de l'année 2013, 41 des 91 ménages suivis bénéficiaient d'un logement autonome, 45 personnes avaient suivi au moins une formation professionnelle et 37 personnes avaient eu accès à un emploi.
La première phase du projet s'est achevée le 31 décembre 2013. D'ici la fin de l'année 2014, l'ensemble des ménages aura accès à un logement et l'accompagnement sera assuré par l'équipe jusqu'à l'autonomisation du public.

MISSION EN ALBANIE

Forum réfugiés-Cosi a organisé une mission en Albanie du 1er au 6 avril 2013 afin de mieux comprendre les raisons de la très forte hausse du nombre de demandeurs d'asile en provenance de ce pays. En effet, en 2012, la demande d'asile albanaise avait augmenté de 446% en France. Dans le Rhône, l'Albanie constituait le 1er pays d'origine des demandeurs d'asile avec 516 adultes domiciliés à la plate-forme d'accueil de Lyon au cours de l'année (soit au total 819 personnes).

© Nadine Camp

Affiche du centre psychosocial de Vatra : « la violence tue : réagissez ! »

Cette mission avait pour objectif de mieux comprendre le contexte politique et la situation qui prévaut actuellement concernant les droits de l'Homme et les libertés en Albanie afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement des demandeurs d'asile en France. Il s'agissait également, sur un plus long terme, d'identifier des acteurs locaux susceptibles de fournir, à l'avenir, une information fiable sur le contexte géopolitique du pays et de développer nos ressources en information sur les pays d'origine.
En amont de la mission, un premier travail d'identification des causes de recherche de protection invoquées par les demandeurs d'asile a été réalisé avec les équipes de terrain de Forum réfugiés-Cosi et des avocats du barreau de Lyon. Cinq représentants de l'association ont pris part à la mission (membres du Conseil d'administration et salariés). Ils ont pu se rendre à Tirana, Schröder et Vlorë où ils ont rencontré des ONG, l'Avocat du peuple Albanais, la délégation du HCR en Albanie ainsi que l'ambassade de France.
Cette mission a permis de recueillir une information riche sur les principales problématiques liées aux demandes de protection de ressortissants albanais, notamment la vendetta, les discriminations fondées sur l'appartenance à une ethnie (communautés rom notamment) ou sur les orientations sexuelles et la traite des êtres humains. Elle a également permis d'identifier une problématique importante concernant les violences domestiques et conjugales, peu abordées dans le cadre de la demande d'asile mais dont l'ampleur justifie qu'une attention particulière y soit portée.
Les résultats de cette mission ont été diffusés, à la fois oralement dans le cadre de conférences et de temps d'échanges avec les salariés de l'association et avec ses partenaires associatifs ou institutionnels, et par écrit dans le cadre d'un rapport.
Le 29 décembre 2013, l'Albanie a été inscrite sur la liste des pays d'origine sûr par le Conseil d'administration de l'OFPRA après que le Conseil d'Etat ait déjà annulé le placement de ce pays sur cette liste à deux reprises en 2008 puis en 2012. Cette décision a été contestée devant le Conseil d'Etat par Forum réfugiés-Cosi.

MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT AVEC SOLIDARITÉ MAYOTTE

Fin 2012, des contacts avaient établis avec l'association Solidarité Mayotte à la faveur d'une mission sur place de deux représentants de Forum réfugiés-Cosi. En mai 2013, le directeur et le président de cette association sont venus en France pour rencontrer Forum réfugiés-Cosi et échanger sur les possibilités de collaboration.
Ces échanges ont donné lieu à la signature, lors de l'assemblée générale de Forum réfugiés-Cosi, en présence du président de Solidarité Mayotte, d'une lettre d'intention définissant les modalités d'un partenariat entre les deux organisations.
L'objectif de ce nouveau partenariat est notamment de « favoriser dans le domaine de l'asile, des réfugiés et des migrations, la mutualisation de savoirs, compétences et expertise, l'échange de données et d'analyses, le partage de supports d'information et de communication et la mise en œuvre d'actions conjointes ».
Il s'agit donc pour les deux associations d'une part d'échanger sur leur pratique en matière d'accueil des demandeurs d'asile, d'accompagnement juridique des migrants et d'aide à l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale, et d'autre part de partager l'information sur les situations mahoraise et métropolitaine dans ces domaines.
Dans le cadre de ces échanges, le président de Forum réfugiés-Cosi a également participé à l'assemblée générale de Solidarité Mayotte.

§1/3

La démarche qualité

Conformément à la loi 2002-2, notre association s'est engagée formellement dans le processus d'amélioration continue de la qualité des prestations qu'elle délivre aux demandeurs d'asile et réfugiés statutaires. Cela s'est traduit concrètement par une première étape, de fin 2010 à fin 2011, consacrée à la création d'outils d'évaluation (référentiel, questionnaires de satisfaction, scenari pour évaluer l'éthique) et à la mise en œuvre effective de l'auto-évaluation sur : la plate-forme d'accueil de Lyon, le centre de transit, le CADA Rhône (3 sites), les deux CADA d'Auvergne et le centre provisoire d'hébergement. Nous avons fait le choix d'être accompagnés sur toute cette première phase (jusqu'à la mise en œuvre des plans d'action) par un prestataire externe, la société In&co.

La restitution des résultats en 2012 a fait apparaître quatre grands axes généraux d'amélioration :

— Renforcer la place de la personne accueillie en tant qu'actrice de son parcours ;
— Améliorer les conditions matérielles d'accueil ;
— Accompagner les salariés et les bénévoles pour une meilleure qualité d'action ;
— Optimiser la communication interne et externe.

Ces axes ont été déclinés en objectifs opérationnels. A partir de là, chaque site a élaboré son propre plan d'action en priorisant ces objectifs sur les cinq ans à venir, afin d'améliorer la qualité des services rendus.

L'année 2013 a été consacrée à la mise en œuvre des premiers plans d'action de chaque établissement concerné ainsi qu'à la rédaction des rapports internes d'évaluation. La réglementation prévoit en effet, qu'à l'issue de l'auto-évaluation (au plus tard 2 ans après), les établissements sociaux et médico-sociaux doivent remettre à leur autorité de tutelle un rapport décrivant le processus de mise en œuvre de la démarche qualité ainsi que les résultats (points forts et points à améliorer) de l'auto-évaluation.

En interne, la démarche qualité est pilotée par la direction des ressources humaines. La présence d'un référent qualité sur chaque site, en lien avec le chef de service, permet le suivi de la mise en œuvre des actions. Un comité de pilotage regroupant l'ensemble de ces acteurs se réunit régulièrement (3 réunions sur 2013) pour faire le point sur l'avancement dans la réalisation des plans d'action et le suivi des indicateurs d'amélioration.

L'année 2014 sera consacrée au processus d'évaluation externe. En effet, les établissements sociaux et médicaux-sociaux doivent organiser tous les sept ans une évaluation de leur activité effectuée par un prestataire externe habilité par l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM). Conformément aux obligations légales, l'évaluation externe concernera uniquement trois établissements : le centre de transit, le CADA Rhône (3 sites) et le centre provisoire d'hébergement (CPH).

© Régis Dallard

PRÉSENCE DE FORUM RÉFUGIÉS-COSI EN FRANCE

Direction générale, directions opérationnelles et fonctions transversales et d'appui

1. Siège social, Villeurbanne (69)
2. Bureau de Paris (75)
3. Centre de documentation (69)

Accueil et asile

Premier accueil des demandeurs d'asile

4. Plate-forme d'accueil de Lyon (69)
5. Plate-forme d'accueil de Nice (06)

Accueil des demandeurs d'asile dans le cadre du DNA

6. Centre de transit de Villeurbanne (69)
7. CADA du Rhône (Villeurbanne, Vaulx-en-Velin et Bron (69)
8. CADA de Montmarault (03)
9. CADA de Saint-Éloy-les-Mines (63)

Accueil des demandeurs d'asile en dehors du DNA

10. Hôtel asile (Grand Lyon, 69)
11. CHU de La Tourette, Éveux (69)
12. CHU «Sas», Lyon (69)
13. CHU d'Albigny-sur-Saône (69)
14. CHU de Montmarault (03)
15. CHU de Saint-Éloy-les-Mines (63)
16. CHU de Giat (63)
17. CHU de Saint-Genis-les-Ollières (69)
18. Hébergement de jeunes majeurs à Vaulx-en-Velin (69)

Mises à l'abri temporaires

19. CHU de Saint-Clément-les-Places (18/11/2013 - 31/03/2014) - (69)
20. CHU de Privas (16/12/2013 - 31/03/2014 avec transformation en CADA) - (69)
21. Village mobile de Décines (08/2013 - 31/10/2013) (69)
22. Village mobile d'Oullins (11/2013 - 31/07/2014)

Intégration et santé

23. Centre de santé Essor, Villeurbanne (69)
24. Centre provisoire d'hébergement, Lyon (69)
25. CADA-Intégration des réfugiés, Vaulx-en-Velin (69)
26. Programme Andatu, Villeurbanne (69)

Accompagnement juridique en CRA et ZA

27. CRA de Lyon (69)
28. CRA de Marseille (13)
29. CRA de Nice (06)

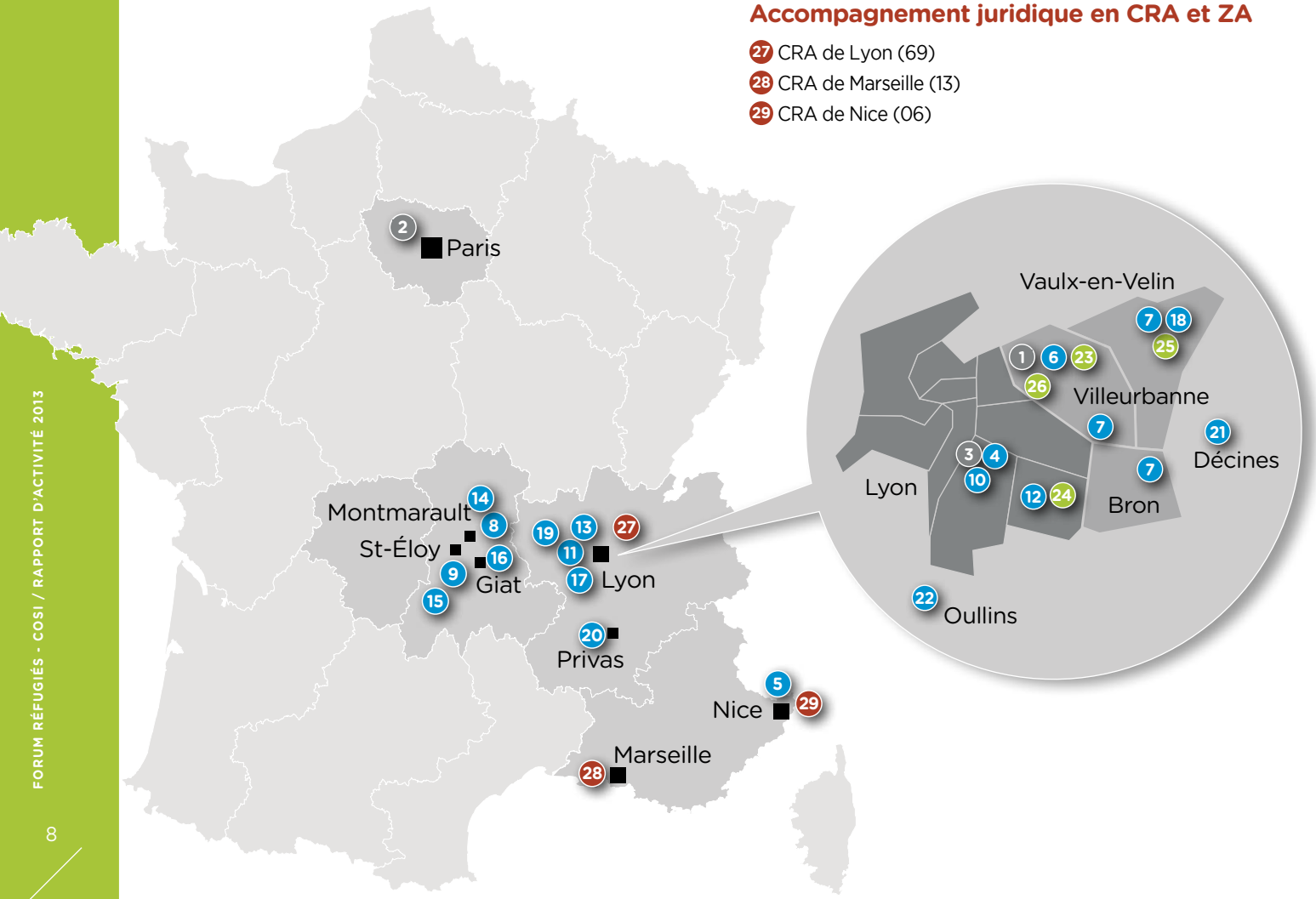

§2/

Activités

- P10 Accueil et asile
- P35 Intégration et santé
- P45 Accompagnement en CRA et en ZA
- P48 Plaidoyer et développement international

Dans le cadre de son mandat, Forum réfugiés-Cosi assure des missions de :

- ***premier accueil*** *des demandeurs d'asile pour leur domiciliation*
- ***information et aide à l'exercice des droits*** *pour les demandeurs d'asile (pour leur permettre d'accéder à la procédure asile et aux droits sociaux afférents), les mineurs isolés, les réfugiés, les personnes retenues en CRA*
- ***hébergement*** *des demandeurs d'asile (en CADA dans le Rhône et en Auvergne, en centre de transit, en hébergement d'urgence, et pour les mises à l'abri hivernal) et des réfugiés (en CPH et CADA-IR)*
- ***offre pluridisciplinaire de soins*** *pour les demandeurs d'asile, les mineurs isolés et les réfugiés au centre de santé ESSOR*
- ***insertion par le logement, la formation et l'emploi*** *des réfugiés, avec le programme Accelair et des migrants européens Roms, avec le programme Andatu*
- ***information, sensibilisation et formation*** *des professionnels, des bénévoles, des pouvoirs publics et du grand public*
- ***plaidoyer pour la défense des droits****, tout au long des routes de l'exil*

§2/1

Accueil et asile

© Aude Chabanne

L'accueil matériel des réfugiés, qui se traduit en France par le Dispositif national d'accueil (DNA), complété par un réseau de plate-formes pour le premier accueil, découle des dispositions prévues par la convention de Genève de 1951 et de la directive européenne relative aux conditions minimales d'accueil des demandeurs d'asile.

Dans ce cadre, Forum réfugiés-Cosi gère différents dispositifs qui concourent à l'accueil et à l'accompagnement des demandeurs d'asile :

- ***Le premier accueil :*** *deux plate-formes d'accueil des demandeurs d'asile, à Lyon en délégation complète de l'OFII, et à Nice, en gestion conjointe avec l'OFII.*
- ***L'hébergement et l'accompagnement dans le cadre du DNA :*** *un centre de transit à Villeurbanne, un CADA dans le Rhône (réparti sur trois sites) et deux CADA en Auvergne, pour assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement social, le suivi juridique et administratif des candidats à l'asile.*
- ***L'hébergement et l'accompagnement dans le cadre du dispositif d'hébergement d'urgence, pour les personnes qui n'ont pas encore eu accès au DNA ou qui ne peuvent y avoir accès du fait de leur statut (règlement Dublin, procédure prioritaire…) :*** *dans le Rhône, un dispositif hôtel asile, des centres d'hébergement d'urgence, des dispositifs de mises à l'abri ; en Auvergne et en Ardèche, des centres d'hébergement d'urgence.*

PREMIER ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

Les personnes en quête de protection sont orientées à leur arrivée en France vers les plate-formes d'accueil des demandeurs d'asile, qui proposent un premier accueil, une orientation et un accompagnement permettant d'accéder à la procédure asile et aux droits sociaux afférents.

Le référentiel, qui comprend 11 prestations, recouvre deux grandes missions pour les plate-formes :

• **l'accueil, l'information et la domiciliation** (ouverture d'une boîte postale, diagnostic global de la situation administrative, sanitaire et sociale qui permet d'orienter les personnes vers les services adéquats, appui pour les démarches en préfecture),

• **l'accompagnement administratif et social** (réalisation de photos d'identité nécessaires pour les dossiers de demande d'asile, constitution de leur demande d'admission au séjour, information sur les conditions du renouvellement de ce titre de séjour, orientation vers les services sociaux compétents, éventuel appui pour l'ouverture d'un compte bancaire, des droits à l'ATA et à la CMU, constitution de leur dossier de demande d'asile devant l'OFPRA et constitution de leur demande d'aide juridictionnelle le cas échéant).

Pour faciliter la mise en œuvre des objectifs du référentiel, les plate-formes s'appuient sur un partenariat fort avec les autres associations accueillant des demandeurs d'asile, avec les institutions publiques locales et avec les différents services sociaux présents sur l'agglomération.

Plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile de Lyon 69

DATE D'OUVERTURE 1994

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT
délégation complète OFII

BÉNÉFICIAIRES
demandeurs d'asile primo-arrivants et demandeurs d'asile en cours de procédure non pris en charge dans les départements du Rhône et de l'Ardèche

La région Rhône-Alpes a enregistré 7 154 nouvelles demandes d'asile (mineurs inclus) en 2013, soit une hausse de 8 % par rapport à 2012. Elle demeure ainsi la deuxième région d'arrivées en 2013 derrière l'Ile de France, représentant, pour cette année, 11,80 % des arrivées nationales (10,96 % en 2012).

Forte augmentation des arrivées dans le Rhône

Le département du Rhône a, quant à lui, enregistré 3 782 nouvelles demandes d'asile (mineurs accompagnants inclus), soit une hausse de 21,26 % par rapport à 2012.

Le flux d'arrivées a ainsi atteint un seuil critique pour l'ensemble des services et institutions concernés par l'accueil de demandeurs d'asile (préfecture, hôpitaux, écoles, services sociaux de secteur, restaurants sociaux...) nécessitant la mise en place de mesures d'adaptation des pratiques habituelles de beaucoup de ces structures.

Afin de maintenir la qualité de notre accueil et de pouvoir répondre à l'ensemble des objectifs fixés, le service a été réorganisé, avec un renforcement de l'équipe accueil.

Les liens étroits avec les institutions partenaires comme la CPAM ou le Pôle emploi ont permis d'améliorer la circulation des informations entre nos structures et de faciliter l'ouverture des droits pour les demandeurs d'asile.

La principale difficulté cette année a concerné la demande d'hébergement. En effet, malgré les efforts de création de places, nous n'avons pu répondre que partiellement aux besoins. Comme en 2012, cette difficulté d'accès à l'hébergement a induit des suivis individuels de longue durée à la plate-forme, qui contrairement à sa vocation première (prestations de premier accueil et d'orientation), s'est trouvée ainsi fortement mobilisée par ces suivis. La mise en place de renforts en personnel et en moyens de sécurité a été salvatrice pour une bonne continuité de notre mission. Cependant, les difficultés ont persisté jusqu'à la fin de l'année.

Mise en œuvre de la régionalisation de l'admission au séjour

Depuis fin 2012, la plate-forme d'accueil de Lyon exerce sa mission dans le cadre de la régionalisation de l'admission au séjour en accueillant les demandeurs d'asile domiciliés en Ardèche. Dans ce cadre, nous avons accueilli 32 ménages représentant 53 personnes. La majeure partie de ces ménages sont d'origine géorgienne (45 % des ménages accueillis), arménienne (25 % des ménages accueillis) et russe (19 % des ménages accueillis). Cette prise en charge d'un public supplémentaire a fait l'objet en 2013 d'un travail d'organisation progressif qui se poursuivra en 2014 afin de garantir le même niveau de service et un accès effectif aux droits sociaux pour ces demandeurs d'asile.

LES CHIFFRES CLÉS

Domiciliation

— 2817 domiciliations représentant 3916 personnes (contre 2 357 en 2011)

Profils des ménages :

2 262 ménages	2 817 adultes
dont 1 336 personnes isolées	1 099 enfants

Principales origines géographiques :

Albanie	38 %
Kosovo	15 %
République démocratique du Congo	10 %
la Russie	4,7 %
Bosnie Herzégovine	3,9 %

...

...

Accueil et remise du courrier :

— 65 270 sollicitations (enregistrement, remise et explication des courriers, prise de rendez-vous et orientations) ;
— 65 282 courriers distribués

Instruction des demandes d'hébergement

Situation des personnes dont la demande d'hébergement a été instruite

— 4 022 personnes ont enregistré une demande d'hébergement soit 2 130 ménages dont 1 289 personnes isolées

sous autorisation provisoire de séjour	3 377 personnes
sous procédure prioritaire	279 personnes
sous procédure Dublin	357 personnes
réfugiées statutaires	9 personnes

Solutions d'hébergement

Le dispositif d'accueil ne permettant pas de répondre à toutes les demandes d'hébergement, Forum réfugiés-Cosi et les autres membres de l'Instance d'admissions concertées (IAC) ont porté une attention particulière aux situations des plus fragiles, traitées en priorité.

— 2 080 personnes ont accédé à un hébergement au sein du dispositif dédié aux demandeurs d'asile
— 1 577 personnes ont intégré le dispositif hôtel-asile de Forum réfugiés-Cosi

Accompagnement juridique et administratif

— Les personnes domiciliées se sont vues remettre 4 à 8 photos d'identité en fonction des besoins de leur procédure
— 2 018 personnes aidées à la constitution du dossier de demande d'asile auprès de l'OFPRA
— 4 022 demandeurs d'asile accompagnés dans leurs démarches administratives
— 303 personnes placées sous règlement Dublin ont été accompagnées
— 25 ménages, représentant 79 personnes, ont été accompagnés dans leur procédure de retour volontaire ou humanitaire, en lien avec la délégation départementale de l'OFII. Les nationalités principales étaient l'Albanie (36 %), la Macédoine (20 %), la Russie (12 %) et la Bosnie (12 %).

Services proposés par les partenaires

Notre équipe intervient dans le cadre d'un partenariat étroit avec le Secours Catholique, depuis 2003, et la Croix Rouge Française, depuis 2013. Nous nous appuyons sur la délégation Rhodanienne de la Croix Rouge Française pour la délivrance d'aides de première urgence pour les demandeurs d'asile en famille. Le Secours Catholique intervient spécifiquement sur le traitement de la situation des demandeurs d'asile isolés qui accèdent peu aux dispositifs d'hébergement spécialisés, en leur fournissant un accompagnement adapté à leurs attentes et aux difficultés inhérentes à la situation de personnes sans domicile stable.

© Régis Dallard

Plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile de Nice 06

DATE D'OUVERTURE 2011

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT
gestion conjointe avec l'OFII

BÉNÉFICIAIRES
demandeurs d'asile primo-arrivants et demandeurs d'asile en cours de procédure non pris en charge dans le Dispositif national d'accueil (DNA) dans les Alpes-Maritimes et le Var

Augmentation des arrivées dans les Alpes-Maritimes

Les arrivées sur le département ont connu une légère hausse en 2013. En effet, d'après les statistiques provisoires de l'OFPRA, 480 adultes avaient déposé une première demande d'asile en 2012 contre 511 en 2013, soit une augmentation de 6,46 %. Si nous incluons les mineurs accompagnants, ce sont 700 demandes qui avaient été enregistrées en 2012 contre 732 en 2013, soit une augmentation des demandes de 4,57 %.

Ces chiffres sont d'une tendance similaire à celles que nous enregistrons en termes de domiciliation sur la plate-forme. En effet, durant l'année 2013, le service a délivré 600 attestations de domiciliation représentant 800 personnes (600 adultes et 200 enfants) en vue du dépôt d'une demande d'asile, contre 557 en 2012 (représentant 791 personnes), soit une augmentation de 8 % des arrivées adultes par rapport à l'année dernière.

Engorgement de l'hébergement

Malgré cette relative stabilité des arrivées, nous constatons la persistance d'un engorgement des possibilités d'accès aux structures d'hébergement d'urgence. L'équipe a été fortement sollicitée sur cette question tout au long de l'année, même si cette activité ne rentre pas dans le cahier des charges de la plate-forme. En effet, Forum réfugiés-Cosi intervient en complément des prestations de la délégation territoriale de l'OFII qui a en charge l'instruction des demandes d'hébergement et l'accompagnement social des demandeurs d'asile qui ne sont pas pris en charge en CADA.

Enfin, avec la mise en œuvre de la politique de régionalisation préfectorale, la plate-forme domicilie également les demandeurs d'asile hébergés dans le département du Var qui doivent engager des démarches dans les Alpes-Maritimes jusqu'à l'obtention de leur 1ère APS.

LES CHIFFRES CLÉS

Domiciliation

— **600** domiciliations représentant 800 personnes (contre 791 en 2012)

Profils des ménages :

462 ménages	80 % d'adultes
dont 309 personnes isolées	20 % d'enfants

Principales origines géographiques :

Russie	32 %
Géorgie	18 %
Albanie	16 %
Nigéria	5 %
Kosovo	5 %

Accueil et remise du courrier :

— 11 212 sollicitations (enregistrement, remise et explication des courriers, prise de rendez-vous et orientations) ;
— 20 559 courriers distribués.

Accompagnement juridique et administratif

— 448 jeux de photos réalisés
— 378 personnes aidées à la constitution du dossier de demande d'asile auprès de l'OFPRA
— 86 demandeurs d'asile accompagnés dans leur demande d'aide juridictionnelle
— 42 personnes placées sous règlement Dublin accompagnées
— 7 ménages, représentant 18 personnes, ont été accompagnés dans leur procédure de retour volontaire ou humanitaire, en lien avec la délégation départementale de l'OFII. Les nationalités principales étaient : Russie - 15 personnes, Brésil - 1 personne, Kosovo - 1 personne, Arménie - 1 personne.

99 personnes adultes accompagnées de 25 enfants ont vu leur procédure de retour aboutir à l'OFII.

Une petite équipe de bénévoles est en cours de constitution. Des formations sont envisagées sur les procédures de la demande d'asile, en particulier pour la préparation des aides juridictionnelles ou éventuellement pour des recours devant la CNDA, dans l'objectif d'étendre les possibilités de réponses aux sollicitations nombreuses des demandeurs d'asile primo-arrivants.

L'ACCUEIL EN HÉBERGEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF NATIONAL D'ACCUEIL

Le Dispositif National d'Accueil, coordonné et animé par l'OFII, repose à titre principal sur l'offre d'un hébergement avec un accompagnement adapté. Il comprend des centres de transit, des CADA, des CPH et un centre d'accueil pour mineurs isolés. Les équipes dans les centres d'hébergement assurent un accueil personnalisé des personnes, les soutiennent dans leurs démarches administratives afin de veiller au bon déroulement de la procédure de demande d'asile en respectant les délais impartis et en les informant sur la réglementation en vigueur et ses conséquences.
Ces missions sont menées en étroite collaboration avec les plates-formes de premier accueil de demandeurs d'asile ainsi qu'avec les autorités compétentes de gestion des dispositifs d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (OFII, DCII, DDCS).

Le centre de transit de Villeurbanne 69

DATE D'OUVERTURE 1997

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT
en collaboration avec les services de la préfecture du Rhône, de l'OFII et des départements de la région (DDCS)

MODALITÉS D'ORIENTATION
les personnes accueillies sont orientées par l'Instance d'admission concertée (IAC)

BÉNÉFICIAIRES
demandeurs d'asile primo-arrivants

Le centre de transit héberge, à titre provisoire et en vue de leur admission dans un CADA, des personnes de toutes nationalités qui manifestent leur intention de demander l'asile conventionnel. Il organise la réorientation des demandeurs d'asile, vers un centre du DNA ou tout autre mode d'hébergement.

A noter : le centre de transit est autorisé à accueillir les demandeurs d'asile non admis au séjour (procédure Dublin ou procédure prioritaire) et les personnes qui ont fait le choix de s'inscrire dans le cadre du dispositif d'aide au retour volontaire. En 2013, le centre de transit a également continué à accueillir des familles arrivées dans le cadre de la réinstallation.

Augmentation de la capacité d'accueil

Dans le cadre de l'appel d'offre CADA du 9 novembre 2012, le centre a vu sa capacité augmenter de 166 à 220 places au 1er juillet 2013. Cette augmentation de la capacité d'accueil est venue répondre à un contexte régional marqué par une forte hausse des arrivées dans le département du Rhône.
Les nouvelles capacités ont été installées au sein de la « Maison du Pari », une maison familiale initialement aménagée en vue d'accueillir des familles d'enfants hospitalisés à Lyon 3ème. Cette structure hôtelière, située au cœur du quartier de la Part-Dieu, propose 20 chambres, pouvant accueillir, en fonction des arrivées, un nombre variable d'isolés ou de familles.
En 2013 l'équipe a donc dû s'organiser pour répondre aux nouvelles conditions d'accueil sur trois sites différents (Villeurbanne, Lyon 8ème et Lyon 3ème) et offrir ainsi un accompagnement de proximité aux demandeurs d'asile.
Malgré cette hausse de la capacité d'accueil, le taux de rotation du centre de transit a été beaucoup moins important en 2013 (358 % contre 483 % en 2012) et la durée moyenne de séjour est passée de 65 jours à 90 jours. Cette évolution s'explique en partie par la forte augmentation des arrivées sur la région Rhône-Alpes (+10,97 %) provoquant ainsi la saturation de l'ensemble des dispositifs d'hébergement dédiés à l'accueil des demandeurs d'asile.

En dépit d'une durée moyenne de séjour qui n'excède pas les 3 mois, l'équipe optimise le passage des ménages qu'elle accueille en proposant un accompagnement social, administratif et juridique de qualité mais également des animations qui permettent, outre la régulation de la vie collective, d'instaurer une relation de confiance avec les hébergés et de gérer les périodes d'inactivité des adultes et des enfants.

La scolarité

Le partenariat avec l'ASET 69 s'est encore renforcé en 2013. Outre l'accueil des plus petits dans le camion école, les plus âgés sont accueillis dans la salle d'activité du centre de transit. A partir de la rentrée de septembre, les enfants de plus de 11 ans hébergés sur le site de la Maison du Pari ont pu se joindre à ceux de Villeurbanne et profiter des temps de scolarisation 2 fois par semaine. Ces nouveaux temps d'accueil ont permis d'accompagner jusqu'à 13 enfants.

D'autre part, chaque élève en âge d'aller au collège a pu, dès l'arrivée au centre de transit, passer les tests d'évaluation et de positionnement en vue d'intégrer un dispositif scolaire adapté. Ceci leur permet de gagner un temps précieux au moment d'intégrer un CADA.

© Aude Chabanne

LES CHIFFRES CLÉS

Hébergement

Capacité d'accueil : 220 personnes (depuis le 1er juillet)
Nombre de personnes hébergées : 981 personnes (569 adultes + 23 enfants majeurs en famille+ 389 mineurs)
Type d'hébergement : Collectif
Profil des personnes accueillies : 388 ménages dont 149 personnes isolées ; 62 % d'adultes et 38 % d'enfants

Origines géographiques des personnes hébergées :

Albanie	35 %
Congo RDC	12.8 %
Russie	12.3 %
Kosovo	9.3 %
Azerbaïdjan	???

Entrées : 330 ménages, soit 815 personnes
Sorties : 309 ménages, soit 758 personnes
Nombre total de nuitées : 70 366 nuitées
Durée moyenne du séjour : 90 jours
Taux d'occupation : 100 %
Taux de rotation : 358 %

Parmi les 36 nationalités présentes au centre de transit en 2013, l'Albanie représente la première nationalité devant la République Démocratique du Congo et la Russie.

Suivi social et sanitaire

● Actions sociales :

— 45 enfants ont été suivis en scolarisation par l'ASET 69 (antenne scolaire mobile de l'éducation nationale)
— 24 enfants ont bénéficié d'actions de soutien scolaire
— 320 actions d'animation ont été proposées aux adultes et aux enfants
— 1 action en faveur de personnes vulnérables (sensibilisation aux droits des femmes et traite des êtres humains)
— 28 personnes présentant des difficultés sociales lourdes ont bénéficié d'un accompagnement particulier

● Suivi sanitaire et psychologique :

— 118 personnes présentant des troubles psychologiques ont bénéficié d'un suivi thérapeutique
— 63 personnes présentant une pathologie lourde ont reçu un traitement et un suivi médical

Accompagnement juridique et administratif

● Situation administrative/ état de la procédure à l'entrée :

— 815 demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont 498 en phase OFPRA

● Situation administrative à la sortie et modalités de sortie :

— 748 demandeurs d'asile en cours de procédure orientés vers un hébergement spécialisé :

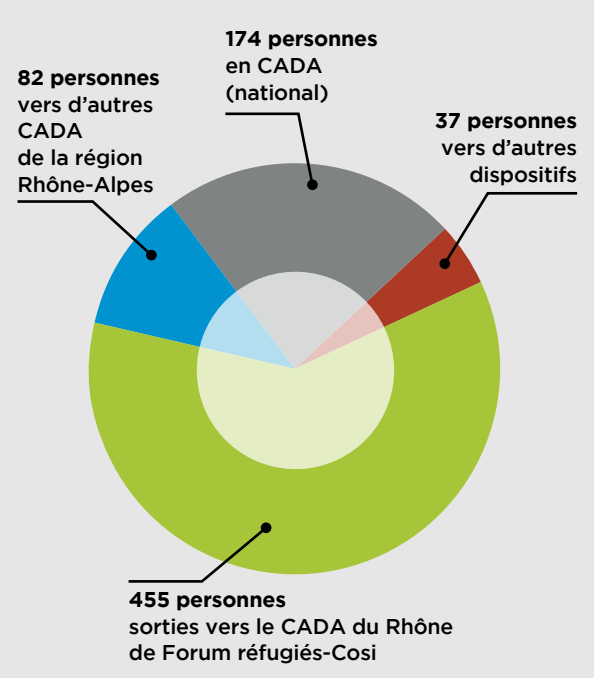

13 personnes (adultes) représentant 19 personnes ont obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire :

— Délai moyen de sortie après notification de la décision : 99 jours
— 9 personnes sorties vers des CPH

10 personnes arrivées dans le cadre de la réinstallation en logement autonome

5 personnes sorties vers une solution personnelle

10 personnes ont bénéficié du dispositif d'aide au retour volontaire

CADA du Rhône à Villeurbanne, Vaulx-en-Velin et Bron 69

DATE D'OUVERTURE 1991
sur le site de Bron, une extension en 1999 sur le site de Vaulx-en-Velin et deux extensions en 2001 sur les sites de Villeurbanne et de Lyon 8è. Fermeture du site de Lyon 8è en 2012 avec réaffectation des capacités sur les trois autres sites.

MODALITÉS D'ORIENTATION
les personnes accueillies sont orientées par l'Instance d'admission concertée (IAC)

BÉNÉFICIAIRES
demandeurs d'asile titulaires d'un titre de séjour

L'accompagnement des personnes dans l'expression et la formalisation de leur demande de protection internationale constitue la préoccupation première des équipes du CADA Rhône. Le taux de statut du CADA Rhône a, en 2013, atteint 45 %, se stabilisant ainsi à un niveau plutôt satisfaisant au regard du taux national.

Les efforts budgétaires imposés aux CADA au cours de l'année 2012 avaient nécessité la mise en œuvre d'une restructuration importante du dispositif CADA du Rhône. L'année 2013 a été l'occasion de stabiliser cette nouvelle organisation, qui a impacté le volume d'activité réalisé sur les différents sites et de repérer les ajustements organisationnels restant à mettre en œuvre.

Malgré cette réduction des moyens du CADA, l'investissement des équipes de Forum réfugiés-Cosi a permis de maintenir le même niveau d'accompagnement pour les demandeurs d'asile.

Parallèlement, le CADA est resté soumis aux tensions pesant sur l'ensemble des dispositifs d'hébergement du département du fait de leur saturation endémique, couplée en 2013 à une hausse encore importante des arrivées sur le Rhône.

Les nationalités les plus représentées

Les principales nationalités accueillies demeurent sensiblement les mêmes que les années précédentes. L'augmentation des arrivées de ressortissants originaires du Kosovo et d'Albanie amorcée à la fin de l'année 2012, s'est poursuivie dans de très larges proportions en 2013, notamment en ce qui concerne les Albanais. Ces derniers représentent désormais la première nationalité dans nos centres. Les ressortissants de RDC demeurent également une nationalité fortement représentée dans nos structures du fait d'un contexte politique explosif. On notera cependant que les demandes reposent essentiellement sur le contexte kinois. Une très faible proportion de demandeurs est en effet originaire de l'Est du Congo où la situation est la plus marquée par les violences. La région du Caucase reste également toujours génératrice d'un flux important. Le Nord-Caucase, demeure englué dans le cycle insurrection/répression. La situation sécuritaire de la république du Daghestan reste à ce titre, la plus préoccupante.

La scolarité, la santé et les partenaires

Le nombre d'enfants allophones est demeuré à un niveau assez important entraînant parfois quelques difficultés d'accueil dans les écoles mais permettant par ailleurs de « sauver » certaines classes. L'attention portée à ce public par l'Education Nationale est restée forte, puisque la scolarisation des enfants nouvellement arrivés en France est une véritable volonté de la part du Ministère et des communes d'implantation.

Le nombre de personnes bénéficiant d'un suivi thérapeutique du fait d'un état de souffrance psychologique, a augmenté en 2013. Le fait que les équipes soient désormais plus sensibles à cette question permet aux personnes bénéficiant de ce type de suivi d'être plus en confiance pour l'exprimer. Les équipes ont en effet intégré dans leur suivi l'attention particulière à donner à ces personnes, comme d'ailleurs à toutes celles présentant une certaine vulnérabilité. En dépit de cette augmentation, un certain nombre d'hébergés reste cependant en détresse du fait d'un refus de soin de leur part mais également du fait de l'insuffisance de l'offre de soin qui génère des délais d'attente trop longs.

Le nombre de personnes affectées par des pathologies lourdes et complexes est quant à lui demeuré à un niveau important. Certaines de ces personnes obtiennent une protection internationale. Dans d'autres cas, la demande de protection semble objectivement motivée par des raisons purement sanitaires.
Par ailleurs, les actions en faveur des publics vulnérables se sont encore élargies : groupes de parole, cafés femmes, pauses café, sorties culturelles, animations sportives, etc.

Outre les missions quotidiennes liées à l'accompagnement, les équipes assurent le relais de nos activités auprès des partenaires. Cette inscription des centres dans leurs environnements, participe d'un enracinement local bénéfique à notre public. Ainsi, les différents partenariats noués de longue date permettent de diversifier le panel d'activités socioculturelles tout en inscrivant les demandeurs d'asile dans la cité. Les nombreuses manifestations de sensibilisation (journées portes ouvertes, sessions d'informations) ou festives (fête des voisins, barbecue) à destination des partenaires, permettent par ailleurs de resserrer les liens déjà tissés tout en rappelant la spécificité de la migration forcée et par conséquent, de notre public.

Le nombre de réfugiés statutaires est resté stable et la durée moyenne de présence en CADA après l'obtention

du statut a de nouveau diminué. L'efficacité du système d'insertion et le nombre de sorties directes en logement autonome d'un quart des statutaires en sont les principales explications. Cependant, l'augmentation du nombre de personnes protégées isolées dans les dispositifs a entraîné un ralentissement du rythme des sorties. Il conviendra donc d'être particulièrement vigilant en 2014 afin de conserver un rythme de rotation qui permette d'accueillir le plus grand nombre de demandeurs d'asile primo-arrivants.

LES CHIFFRES CLÉS

Hébergement

Capacité d'accueil : 440 personnes
Nombre de personnes hébergées : 766 personnes
Type d'hébergement : collectif
Profil des personnes accueillies : 321 ménages dont 136 personnes isolées, 62 % d'adultes, 38 % d'enfants

Principales origines géographiques des personnes hébergées :

Albanie	18 %
République démocartique du Congo	18 %
Azerbaïdjan	10 %
Russie	8 %
Arménie	8 %

Entrées : 323 personnes
Sorties : 318 personnes
Nombre total de nuitées : 159 211 nuitées
Durée moyenne du séjour : 479 jours
Taux d'occupation : 99 %
Taux de rotation : 73 %

Suivi social et sanitaire

● Actions sociales :

— 199 enfants scolarisés et 52 bénéficiant de soutien scolaire
— 455 actions d'animation
— 99 actions en faveur de personnes vulnérables (cafés femmes, gymnastique, hammam, ateliers esthétique, ateliers d'écriture).
— 107 personnes présentant des difficultés sociales lourdes ont bénéficié d'un accompagnement particulier

● Suivi sanitaire et psychologique :

— 182 personnes présentant des troubles psychologiques ont bénéficié d'un suivi thérapeutique
— 108 personnes présentant une pathologie lourde ont reçu un traitement et un suivi médical

Accompagnement juridique et administratif

● Situation administrative/ état de la procédure à l'entrée :

— 323 demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont 196 en phase OFPRA

172 décisions définitives :
soit 301 personnes concernées

79 décisions positives :
Taux de reconnaissance du statut :
OFPRA 21 % / CNDA 33 % (total 45 %)

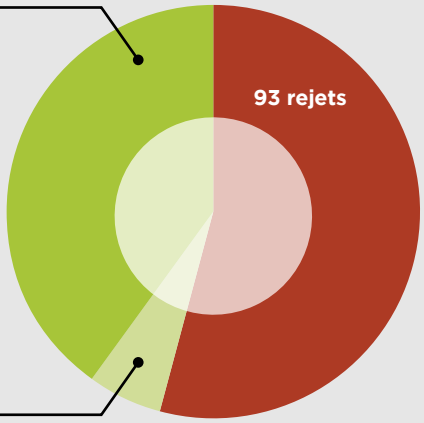

dont 10 protections subsidiaires

● Situation administrative à la sortie et modalités de sortie :

113 personnes sont sorties de nos structures avec le statut de réfugié ou la protection subsidiaire
Le délai moyen de sortie après notification de la décision a été de 121 jours dans un contexte où l'augmentation du nombre de statutaires isolés enregistrée en 2012 s'est poursuivie en 2013.

— 81 personnes sorties vers des dispositifs spécifiques pour l'insertion des réfugiés : CPH et CADA-IR.
— 29 personnes logées directement en appartement autonome.
— 3 personnes statutaires exclues.

158 personnes déboutées de leur demande (dont 19 personnes titulaires d'un titre de séjour autre que l'asile)
Délai moyen de sortie après notification de la décision définitive : 31 jours

— 135 personnes orientées vers l'urgence sociale
— 23 personnes sorties vers une solution personnelle

23 personnes sorties en cours de procédure
24 personnes ont bénéficié du dispositif d'aide au retour volontaire
Le dispositif d'Aide au retour volontaire (ARV) n'est sollicité que de manière épisodique en dépit d'une légère augmentation en 2013. La grande majorité des personnes déboutées ne souhaitant pas rentrer vers leur pays d'origine, elles sont de fait orientées vers l'urgence sociale pour les questions relatives à leur hébergement.

CADA de Montmarault - Allier 03

Dans le cadre de l'appel d'offre CADA, le centre a vu sa capacité augmenter de 60 à 80 places au 1er juillet 2013.

Le bâti

Les demandeurs d'asile sont accueillis dans 2 résidences : les familles à Château-Charles, les isolés à Jean Moulin. L'augmentation de capacité a permis d'accroître le nombre de personnes seules accueillies (de 2 à 9), contribuant à répondre aux besoins locaux.

La qualité du bâti à Château-Charles a nettement décru en 2013, conduisant à l'évacuation de plusieurs familles en décembre. Montluçon Habitat a publié un appel d'offre pour la réhabilitation du bâtiment, laquelle devrait être lancée au second trimestre 2014.

La santé

L'accès à une prise en charge psychique reste très difficile à Montmarault ; seuls quelques demandeurs d'asile ont accès à un psychologue du CMP ; le réseau psychiatrique est peu développé sur le secteur de Montluçon dont nous dépendons.

Un nouveau métier

L'augmentation de capacité d'accueil a été l'occasion d'inclure le métier de Technicienne d'Intervention sociale et familiale (TISF) au CADA afin d'apporter un soutien éducatif, technique et psychologique dans les actes de la vie quotidienne et dans l'éducation des enfants. Ce poste permet d'accompagner de manière plus importante les familles en difficulté autour d'un projet individualisé, et notamment sur la coordination du parcours de soin.

Les partenaires

Depuis sa création en 2010 le CADA de Montmarault entretient un réseau partenarial dense. La participation au forum associatif de Montmarault inscrit l'association au cœur de la vie locale. Ce réseau permet aux demandeurs d'asile une meilleure intégration (participation aux événements de la vie locale, bénévolat des demandeurs d'asile dans les associations locales...).

Parmi nos nouveaux partenaires sur le programme d'information collective : AIDES, Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA), Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS), Mutualité Française.

Le tournoi de football inter-centre est resté un moment fort de l'année avec la participation de centres de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, du Puy-de-Dôme et de l'Allier.

DATE D'OUVERTURE 1er juillet 2010

MODALITÉS D'ORIENTATION
commission régionale d'admission pilotée par la DDCS du Puy-de-Dôme, se réunissant ad hoc : 30 % d'orientations nationales, 70 % d'orientations régionales

BÉNÉFICIAIRES
demandeurs d'asile titulaires d'un titre de séjour

LES CHIFFRES CLÉS

Hébergement

Capacité d'accueil : 80 personnes
Nombre de personnes hébergées : 117 personnes
Type d'hébergement : Semi-diffus (appartements sur une même résidence avec accueil en cohabitation ou familial)
Profil des personnes accueillies : 42 ménages dont 10 personnes isolées ; 54 % d'adultes et 46 % d'enfants

Origines géographiques des personnes hébergées :

Kosovo	27 %
Russie	26 %
Albanie	14 %
Arménie	11 %
République démocratique du Congo	5 %
Syrie	5 %

Entrées : 23 ménages, soit 60 personnes
Sorties : 13 ménages, soit 43 personnes
Nombre total de nuitées : 24 853 nuitées
Durée moyenne du séjour : 495 jours
Taux d'occupation moyen : 97,2 %
Taux de rotation moyen : 73,6 %

Suivi social et sanitaire

- **Actions sociales :**
  - 46 enfants scolarisés et 27 bénéficiant de soutien scolaire
  - 320 actions d'animation et 2 536 participants
  - 7 actions en faveur de personnes vulnérables (femmes)
- **Suivi sanitaire et psychologique :**
  - 15 personnes présentant des troubles psychologiques ont bénéficié d'un suivi thérapeutique
  - 17 personnes présentant une pathologie lourde ont reçu un traitement et un suivi médical

Accompagnement juridique et administratif

● Situation administrative/ état de la procédure à l'entrée :

— 31 demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont 31 en phase OFPRA

13 décisions définitives : soit 43 personnes concernées

Taux de reconnaissance du statut : OFPRA 26 % / CNDA 17 % (total : 41 %)

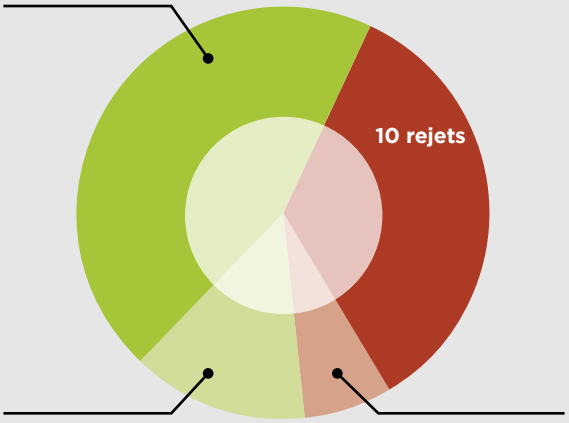

● Situation administrative à la sortie et modalités de sortie :

11 personnes ont obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire

Délai moyen de sortie après notification de la décision : 52 jours

— 11 personnes sorties vers des dispositifs spécifiques pour l'insertion des réfugiés : 6 en CPH et 5 en CHRS

26 personnes déboutées de leur demande (dont aucune titulaire d'un titre de séjour autre que l'asile)

Délai moyen de sortie après notification de la décision définitive : 30 jours

— 10 personnes orientées vers l'urgence sociale
— 11 personnes sorties vers une solution personnelle
— 5 personnes ont bénéficié du dispositif d'aide au retour volontaire

6 personnes en cours de procédure

CADA de Saint-Eloy-les-Mines Puy de Dôme 63

DATE D'OUVERTURE 1er mai 2011

MODALITÉS D'ORIENTATION
commission régionale d'admission pilotée par la DDCS 63, se réunissant de manière ad hoc : 30 % d'orientations nationales, 70 % d'orientations régionales

BÉNÉFICIAIRES
demandeurs d'asile titulaires d'un titre de séjour

Dans le cadre de l'appel à projet CADA, le centre a vu sa capacité augmenter de 80 à 100 places au 1er Juillet 2013.

L'équipe pluridisciplinaire a été complétée par l'arrivée d'une technicienne d'Intervention sociale et familiale (TISF) afin de répondre au mieux aux besoins d'accompagnement social des familles. Les demandeurs d'asile sont accueillis dans deux résidences au sein de la ville.

La qualité des espaces d'hébergement, au sein d'une partie du bâti, est devenue une préoccupation importante ; le maintien de conditions d'accueil décentes sera un axe important pour 2014.

La santé

L'accès à une prise en charge psychique reste très difficile à Saint-Éloy-les-Mines ; seuls quelques demandeurs d'asile francophones, sur accord du chef de secteur psychiatrie, peuvent y accéder.

Un partenariat a été engagé avec la clinique de Châtelguyon à Viersat (Creuse) pour permettre une prise en charge psychiatrique. L'intervention bimensuelle d'une psychologue pour les personnes ne pouvant prétendre à une prise en charge par le droit commun permet de soutenir les personnes les plus vulnérables. L'augmentation du temps de vacation de la psychologue au CADA est un enjeu important en l'absence d'action d'amélioration dans l'accès aux soins psychiatriques en Combrailles et pour les demandeurs d'asile.

Les partenaires

Les relations partenariales constituent un gros enjeu sur Saint-Eloy-les-Mines ; en effet, la cohabitation entre les demandeurs d'asile et le voisinage n'est pas toujours harmonieuse.

...

...

Une réunion large avec les acteurs de la vie locale a permis de dessiner des axes de travail conjoints pour 2014 en mettant en exergue la volonté commune d'agir pour une évolution des mentalités.

Le partenariat a été développé avec la Ligue des droits de l'homme (LDH) dont nous avons formé les bénévoles sur la demande d'asile.

Une adaptation des cours de français a été réalisée avec les bénévoles, avec la mise en place de cours d'alphabétisation et des conversations par des mises en situation pour aller au plus près des besoins des personnes accueillies. Des évènements conviviaux, tels que la journée des voisins, ont été organisés dans le cadre de la lutte contre l'isolement et de l'amélioration de la gestion de l'attente.

LES CHIFFRES CLÉS

Hébergement

Capacité d'accueil : 100 personnes
Nombre de personnes hébergées : 137 personnes
Type d'hébergement : Semi-diffus (appartements sur une même résidence avec accueil en cohabitation ou familial)
Profil des personnes accueillies : 50 ménages dont 20 personnes isolées ; 47 % d'adultes et 53 % d'enfants

Origines géographiques des personnes hébergées :

Kosovo	23 %
Russie	21 %
Albanie	12 %
République démocratique du Congo	12 %
Arménie	10 %

Entrées : 18 ménages, soit 57 personnes
Sorties : 16 ménages, soit 36 personnes
Nombre total de nuitées : 32 640 nuitées
Durée moyenne du séjour : 438 jours
Taux d'occupation : 99,3 %
Taux de rotation : 51,7 %

Suivi social et sanitaire

● Actions sociales :

— 61 enfants scolarisés et 13 bénéficiant de soutien scolaire
— 274 actions d'animation et 3 030 participations
— 2 actions en faveur de personnes vulnérables (info addictions)
— 11 personnes présentant des difficultés sociales lourdes ont bénéficié d'un accompagnement particulier

● Suivi sanitaire et psychologique :

— 28 personnes présentant des troubles psychologiques ont bénéficié d'un suivi thérapeutique
— 21 personnes présentant une pathologie lourde ont reçu un traitement et un suivi médical

Accompagnement juridique et administratif

● Situation administrative/ état de la procédure à l'entrée :

— 41 demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont 41 en phase OFPRA

20 décisions définitives : soit 36 personnes concernées

Taux de reconnaissance du statut : OFPRA 8 % / CNDA 39 % (total : 45 %)

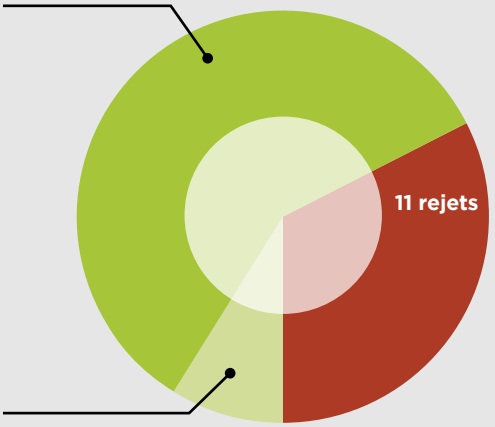

dont 3 protections subsidiaires

● Situation administrative à la sortie et modalités de sortie :

10 personnes ont obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire
Délai moyen de sortie après notification de la décision : 95 jours
— 1 personne sortie vers des dispositifs spécifiques pour l'insertion des réfugiés (CHRS)
— 5 personnes logées directement
— 3 dans leur famille
— 1 exclusion

19 personnes déboutées de leur demande (aucune titulaire d'un titre de séjour autre que l'asile)
Délai moyen de sortie après notification de la décision définitive : 29 jours
— 12 personnes hébergées à l'hôtel
— 5 personnes orientées vers l'urgence sociale
— 2 personnes sorties vers une solution personnelle

7 personnes en cours de procédure
— 5 personnes transférées vers un autre CADA
— 1 personne exclue
— 1 personne vers une solution personnelle

© Marine Escoffier

L'ACCUEIL EN HÉBERGEMENT EN DEHORS DU DISPOSITIF NATIONAL D'ACCUEIL

L'année 2013 a été marquée par une augmentation importante des places d'accueil dans les dispositifs temporaires due à l'incapacité du DNA d'absorber le flux d'arrivées des demandeurs d'asile. Ce sont des dispositifs départementaux et supplétifs qui ont pour vocation à répondre aux besoins de mise à l'abri les plus prégnants et d'alléger, dans la limite du volume de places créées, la pression à l'entrée. Dans le département du Rhône, il s'agit tout d'abord du recours au dispositif hôtelier.
Cette année encore, les services de l'Etat et de Forum réfugiés-Cosi ont été conduits à rechercher des solutions de prise en charge alternatives au dispositif hôtelier et à installer de nouveaux sites d'hébergement pour y accueillir les demandeurs d'asile qui ne pouvaient être pris en charge en CADA faute de places vacantes. Les équipes de Forum réfugiés-Cosi ont ainsi ouvert 233 nouvelles places d'hébergement d'urgence : 68 en Auvergne et 165 dans le département du Rhône.
Par ailleurs, des solutions de mise à l'abri ont été ouvertes sur quelques mois permettant d'héberger 395 demandeurs d'asile avant leur admission dans le DNA (340 dans le Rhône et 55 en Ardèche).

Le dispositif hôtelier

Le dispositif hôtelier est dédié aux familles primo-arrivantes avec enfants mineurs, aux isolés ou aux couples les plus vulnérables, quelle que soit leur procédure d'asile. Les admissions au sein de ce dispositif sont soumises à la validation du Préfet. Dès l'ouverture d'une domiciliation, les ménages dont les caractéristiques familiales ou de vulnérabilité correspondent aux critères prédéterminés sont orientés immédiatement vers ce dispositif.

En 2013, le nombre d'entrées (1 577 admissions) s'est avéré inférieur à 2012 où nous avions enregistré 2 235 entrées. Le nombre de sorties en 2013 a atteint, quant à lui, 1 450 personnes, contre 1 734 sorties en 2012.

La baisse du nombre d'entrées dans le dispositif s'explique en premier lieu par la saturation du dispositif hôtel-asile dans l'agglomération, mais aussi par la décision prise à l'initiative de la préfecture à partir de l'automne, de ne plus réaliser de nouvelles entrées. En effet, ce dernier ayant atteint un nombre de prises en charge particulièrement élevé (1 191 personnes présentes au 30/09/2013), les crédits dont disposait la préfecture n'étaient pas suffisants pour financer de nouvelles prises en charge.

DATE D'OUVERTURE 1999 dans le Rhône
et 2013 en Ardèche

MODALITÉS D'ORIENTATION
les personnes accueillies sont orientées par l'Instance d'admission concertée (IAC)

BÉNÉFICIAIRES
demandeurs d'asile primo-arrivants
et demandeurs d'asile en cours de procédure non pris en charge dans le dispositif national d'accueil (DNA) dans le Rhône

Tout au long de l'année 2013, nous n'avons pu répondre complètement à la demande d'hébergement des demandeurs d'asile. Ainsi, une liste de personnes prioritaires en attente d'une mise à l'abri dans le dispositif d'urgence s'est progressivement constituée. Le nombre de familles concernées par cette situation d'attente d'une prise en charge a fluctué au gré des différentes ouvertures de nouvelles places d'hébergement d'urgence et en fonction de l'évolution des flux d'arrivées.

Les ressortissants originaires d'Albanie et du Kosovo représentent, à eux-seuls, près de 70 % des personnes hébergées à l'hôtel.

...

...

LES CHIFFRES CLÉS

Hébergement temporaire

2 481 personnes ont bénéficié du dispositif hôtel-asile en 2013 avec une moyenne mensuelle de 1 042 demandeurs d'asile pris en charge.

Profils des ménages hébergés :

308 ménages	55 % d'adultes
dont 11 personnes isolées isolées	45 % d'enfants

Origines géographiques :

Albanie	57 %
Kosovo	13 %
Russe	7,6 %
République démocratique du Congo	6,4 %
Azerbaïdjan	4,6 %

Nombre de personnes entrées : 1 577
Nombre de personnes sorties : 1 450
Durée moyenne de séjour : 210 jours
Nombre total de nuitées : 379 645

Modalités de sortie

Dispositif national d'accueil (DNA)	
Centre de transit	400 personnes
CADA	109 personnes
Centre provisoire d'hébergement (CPH) pour les réfugiés statutaires	21 personnes
Hors DNA	
Urgence sociale	45 personnes
Dispositifs d'hébergement d'urgence	
Accueil temporaire des demandeurs d'asile (ATDA)	210 personnes
Dispositif Sas	37 personnes
Centre d'Albigny-sur-Saône	111 personnes
Hébergement temporaire des réfugiés : CADA-IR	13 personnes
Logement	39 personnes

Autres cas : Retour volontaire, 79 personnes ; disparitions, 112 (30 personnes sous procédure Dublin, 60 personnes en phase OFPRA, 13 en phase CNDA, et 9 déboutés partis avant la date de fin de prise en charge); sorties; déboutés de la demande d'asile, 239 ; sorties volontaires, 10 ; placement sous procédure Dublin, 8 ; exclusions, 5 ; autres, 12.

Les centres d'hébergement d'urgence

Totalement intégrés dans les dispositifs départementaux d'accueil, les centres d'hébergement d'urgence (CHUDA) ont vocation à accueillir des demandeurs d'asile ayant une admission au séjour et des droits ouverts à l'ATA. Les équipes encadrantes assurent un accompagnement social, administratif et juridique. Ils sont prioritairement dédiés aux familles avec enfants mineurs.
L'objectif de cet accueil est de compléter le DNA et de fournir des solutions d'hébergement alternatives aux CADA et au dispositif hôtelier.

En Auvergne, peuvent être accueillis dans ces dispositifs des ménages de demandeurs d'asile placés sous procédure particulière et donc non éligibles à une entrée en CADA (Dublin et procédures prioritaires).
Les ménages sont remplacés dès qu'une place en CADA leur est proposée ou qu'ils ne remplissent plus les critères d'éligibilité, dans le respect des délais règlementaires.

LE RHÔNE

Albigny-sur-Saône 69

DATE D'OUVERTURE Juillet 2011

MODALITÉS D'ORIENTATION
les personnes accueillies sont orientées par l'Instance d'admission concertée (IAC)

BÉNÉFICIAIRES
familles en cours de procédure de demande d'asile

Le centre a vu sa capacité d'accueil augmenter de 100 à 180 places au mois de juin 2013.

Situé dans les locaux du centre hospitalier gériatrique, le CHUDA est composé de 4 pavillons. En raison de l'accessibilité de ses locaux, le centre a permis l'accueil de plusieurs demandeurs d'asile à mobilité réduite.
En 2013, un travail de partenariat amorcé avec la Maison du Patient, un centre de ressources intervenant auprès des patients et des professionnels confrontés aux hépatites, à l'alcoolisme ou au sida, a permis d'envisager le montage d'actions collectives à destination des hébergés.

Afin de faire le lien avec les hébergés et faire connaître nos missions, des rencontres ont eu lieu avec l'équipe éducative du collège de Neuville-sur-Saône.
Nous avons aussi reçu dans nos locaux l'équipe du centre de planification et d'éducation familiale, le bus santé du Conseil Général, l'équipe des Restos du cœur et des contacts ont été pris avec d'autres partenaires (CPAM et Maison du Rhône de Neuville-sur-Saône, Pôle emploi...)

© Marine Escoffier

Hébergement

Capacité d'accueil : 180 personnes
Nombre de personnes hébergées : 282 personnes
Type d'hébergement : Collectif
Profil des personnes accueillies : 96 ménages soit 282 personnes ; 65 % d'adultes et 35 % d'enfants
Origines géographiques des personnes hébergées : Albanie 30 % ; Kosovo 23 % ; Russie 25 % % ; Géorgie 20 % ; Azerbaïdjan ; RDC 7 %
Entrées : 67 ménages, soit 188 personnes
Sorties : 36 ménages, soit 110 personnes
Nombre total de nuitées : 62 355 nuitées
Durée moyenne du séjour : 342 jours
Taux d'occupation : 97,9 %
Taux de rotation : 84 %

Suivi social et sanitaire

● Actions sociales :

Scolarisation de 60 enfants dont 14 enfants en maternelle, 25 enfants en primaire, 15 enfants au collège et 7 jeunes lycéens.

— 19 enfants bénéficient de soutien scolaire
— 4 actions d'animation (couture, coiffure et bricolage) pour 59 participants
— 8 actions ont été réalisées au profit de personnes vulnérables (enfance en danger, personnes en situation de handicap, femmes victimes de violences conjugales, soutien à la parentalité).
— 72 personnes présentant des difficultés sociales lourdes ont bénéficié d'un accompagnement particulier.

● Suivi sanitaire et psychologique :

— 28 personnes présentant des troubles psychologiques ont bénéficié d'un suivi thérapeutique
— 45 personnes présentant une pathologie lourde ont reçu un traitement et un suivi médical

Accompagnement juridique et administratif

● Situation administrative/ état de la procédure à l'entrée :

— 190 demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont 140 (102 adultes et 38 enfants) en phase OFPRA
— 1 demandeur d'asile en procédure prioritaire

58 décisions définitives :
soit 98 personnes concernées

Taux de reconnaissance du statut :
OFPRA 15,52 % / CNDA 13,79 % (total 29,31 %)

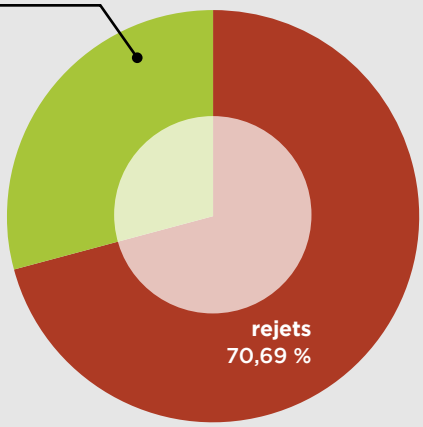

● Situation administrative à la sortie et modalités de sortie :

30 personnes ont obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire

Délai moyen de sortie après notification de la décision : 170 jours

— 19 personnes sorties vers des dispositifs spécifiques pour l'insertion des réfugiés : CPH et CADA-IR
— 11 personnes statutaires ont accédé à un logement à leur sortie du centre.

60 personnes déboutées de leur demande (dont 13 personnes titulaires d'un titre de séjour autre que l'asile)

Délai moyen de sortie après notification de la décision définitive : 29 jours

— 50 personnes orientées vers l'urgence sociale
— 10 personnes sorties vers une solution personnelle

2 personnes se sont désistées de leur demande d'asile et ont bénéficié du dispositif d'aide au retour volontaire.

143 personnes en cours de procédure

...

...

Saint-Genis-les-Ollières 69

DATE D'OUVERTURE 1er janvier 2013

MODALITÉS D'ORIENTATION
les personnes accueillies sont orientées par l'Instance d'admission concertée (IAC)

BÉNÉFICIAIRES
demandeurs d'asile en cours de procédure, famille

Forum réfugiés-Cosi a saisi l'opportunité de pouvoir bénéficier des anciens logements de fonction du personnel de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) situés sur la Commune de Saint-Genis-les- Ollières, afin de proposer leur transformation en un CHUDA.
La structure d'hébergement est constituée de 11 appartements et de deux villas, transformés en unités de vie et permettant l'accueil de 85 personnes. Compte tenu de l'éloignement relatif du centre, les personnes physiquement les plus vulnérables ne peuvent y être accueillies.
L'inauguration officielle du site qui s'est déroulée au mois de juin, a permis de mettre en avant la bonne intégration du centre dans la vie de la commune. Tous les enfants sont scolarisés dans l'école de Saint-Genis-les-Ollières, le réseau de bénévoles s'est étoffé (cours de français, animation), les enfants ont pu bénéficier du centre de loisirs à chaque période de congés.
Initialement prévu pour un an, l'ouverture de ce centre a finalement été prolongée d'une année.
L'année 2013 ayant constitué la première année d'exercice sur la commune de Saint-Genis-les-Ollières, elle a été consacrée à la construction du partenariat avec les acteurs locaux, notamment en ce qui concerne l'animation. L'équipe du centre a trouvé auprès des associations et réseaux présents au sein de la commune un appui précieux pour mener des actions à visée occupationnelle ou d'intégration auprès des personnes accueillies.
Un certain nombre d'activités d'animation, notamment sur la période estivale, ont par ailleurs été assurées directement par les salariés du site relayés par une petite équipe de bénévoles.
Pour sa première année d'exercice, le site a tourné à plein régime, avec un taux d'occupation cumulé de 105 %. L'ensemble des personnes accueillies ont intégré le centre en début de procédure, nous avons de fait enregistré très peu de sorties en 2013. Concernant la demande de protection, le taux de statut est élevé (67 %), mais il convient de le pondérer par la faiblesse du nombre de décisions rendues (six seulement). Concernant la nationalité des requérants, la demande d'asile albanophone (Albanie, Kosovo) est très représentées au sein du dispositif, reflétant ainsi le contexte des arrivées sur le Rhône en 2013. Les ressortissants géorgiens, russes et azerbaïdjanais constituent par ailleurs, les autres nationalités notoirement représentées au sein du CHU.

Hébergement

Capacité d'accueil : 85 personnes
Nombre de personnes hébergées : 104 personnes
Type d'hébergement : collectif
Profil des personnes accueillies : 31 ménages ; 50,6 % d'adultes et 49,4 % d'enfants
Origines géographiques des personnes hébergées : Albanie 55 % ; Géorgie 10,1 % ; Fédération de Russie 9 % ; Azerbaïdjan 8 % ; Kosovo 6 %

Entrées : 2 ménages, soit 7 personnes
Sorties : 3 ménages, soit 11 personnes
Nombre total de nuitées : 31 321 nuitées
Durée moyenne du séjour : 362 jours
Taux d'occupation : 105 %
Taux de rotation : 5,88 %

Suivi social et sanitaire

● Actions sociales :

23 enfants scolarisés et 10 bénéficiant de soutien scolaire
— 40 actions d'animation
— 8 actions en faveur de personnes vulnérables (familles ayant des difficultés sociales, familles monoparentales, personnes présentant une fragilité psychologique)
— 35 personnes présentant des difficultés sociales lourdes ont bénéficié d'un accompagnement particulier.

● Suivi sanitaire et psychologique :

— 14 personnes (dont 2 mineurs) présentant des troubles psychologiques ont bénéficié d'un suivi thérapeutique
— 4 personnes présentant une pathologie lourde ont reçu un traitement et un suivi médical

Accompagnement juridique et administratif

● Situation administrative/ état de la procédure à l'entrée :

— 104 demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont 104 en phase OFPRA (52 demandes présentées par des personnes majeures)

6 décisions définitives (soit 6 personnes concernées) : Taux de reconnaissance du statut : OFPRA 50 % ; CNDA 50 % (total 67 %)
— 2 rejets

● Situation administrative à la sortie et modalités de sortie :

9 personnes ont obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire
Délai moyen de sortie après notification de la décision : 173 jours
— 4 personnes logées directement

4 personnes déboutées de leur demande (aucune titulaire d'un titre de séjour autre que l'asile)
Délai moyen de sortie après notification de la décision définitive : 30 jours
— 4 personnes orientées vers l'urgence sociale
— 3 personnes en cours de procédure

Le couvent de La Tourette à Eveux 69

DATE D'OUVERTURE 2011

MODALITÉS D'ORIENTATION
les personnes accueillies sont orientées par l'Instance d'admission concertée (IAC)

BÉNÉFICIAIRES
demandeurs d'asile en cours de procédure, isolés ou en couple

Le dispositif propose une offre d'hébergement singulière au sein du dispositif d'hébergement en ciblant la population célibataire ou en couple sans enfant, prise en compte de manière non prioritaire dans les autres centres d'hébergement. En dépit de son éloignement géographique de l'agglomération lyonnaise, ce centre a permis d'héberger 80 personnes en 2013 dont 10 couples, 2 familles monoparentales et une fratrie de 2 personnes.
Peu accessible aux transports en commun, l'orientation des personnes vers ce centre requiert une prise en compte de l'état de santé de la personne orientée.
Le volet animation est assuré par des bénévoles qui proposent plusieurs activités tout au long de l'année en lien avec les salariés et les partenaires des communes d'Eveux et de L'Arbresle.
Douze animations sont ainsi proposées chaque mois aux demandeurs d'asile hébergés sur le site de la Tourette. Nous pouvons citer parmi ces animations : les cours de français, l'initiation à l'informatique, l'atelier poterie, le dessin, la pyrogravure, la projection de films choisis par les hébergés, les journées « pêche » dans le domaine de la Tourette, etc.
Des sorties sont également proposées comme celles organisées au parc animalier de Courzieu, au Lac des sapins ou pour aller assister à un concert de Gospel offert par l'association « Planète Jeunes » de Fleurieu sur l'Arbresle.
Des places de théâtre, spectacle et des entrées gratuites à la piscine sont offertes régulièrement par la Communauté de Commune de l'Arbresle pour les demandeurs d'asile.
Enfin, la Communauté des dominicains propose souvent aux demandeurs d'asile la visite du couvent Sainte Marie qui est un monument classé.

Hébergement

Capacité d'accueil : 37 personnes
Nombre de personnes hébergées : 80 personnes
Type d'hébergement : collectif
Profil des personnes accueillies : 67 ménages dont 54 personnes isolées ; 13 ménages en famille.
Origines géographiques des personnes hébergées : République démocratique du Congo 38 % ; Albanie 19 % ; Kosovo 13 % ; Russie 4 % ; Angola 4 %
Entrées : 35 ménages, soit 43 personnes
Sorties : 38 ménages, soit 45 personnes
Nombre total de nuitées : 13 246 nuitées
Durée moyenne du séjour : 388 jours
Taux d'occupation : 98,1 %
Taux de rotation : 116 %

Suivi social et sanitaire

● Actions sociales :

12 actions d'animation pour 60 participants
— 3 personnes présentant des difficultés sociales lourdes ont bénéficié d'un accompagnement particulier

● Suivi sanitaire et psychologique :

— 17 personnes présentant des troubles psychologiques ont bénéficié d'un suivi thérapeutique
— 4 personnes présentant une pathologie lourde ont reçu un traitement et un suivi médical

Accompagnement juridique et administratif

● Situation administrative/ état de la procédure à l'entrée :

— 43 demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont 12 en phase OFPRA

36 décisions définitives : soit 36 personnes concernées

Taux de reconnaissance du statut : OFPRA 14 % / CNDA 33,5 % (total 47,2 %)

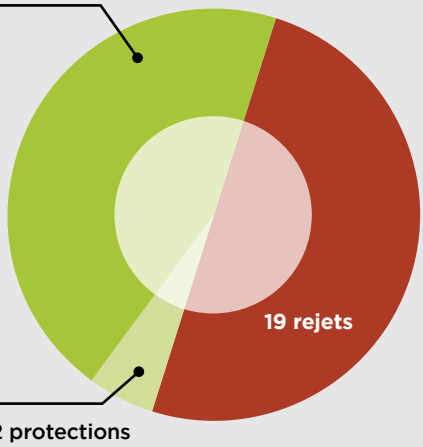

dont 2 protections subsidiaires

● Situation administrative à la sortie et modalités de sortie :

14 personnes ont obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire
Délai moyen de sortie après notification de la décision : 60 jours
— 5 personnes sorties vers des dispositifs spécifiques pour l'insertion des réfugiés : CPH et CADA-IR
— 8 personnes logées directement
— 1 personne solution personnelle

20 personnes déboutées de leur demande (dont 2 personnes titulaires d'un titre de séjour autre que l'asile)
Délai moyen de sortie après notification de la décision définitive : 30 jours
3 personnes orientées vers l'urgence sociale
17 personnes sorties vers une solution personnelle

32 personnes en cours de procédure

...

Montmarault 03

DATE D'OUVERTURE 15 novembre 2012

MODALITÉS D'ORIENTATION
les personnes accueillies sont orientées par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) Auvergne

BÉNÉFICIAIRES
demandeurs d'asile en procédure normale

Hébergement

Capacité d'accueil : 20 personnes
Nombre de personnes hébergées : 53 personnes
Type d'hébergement : Semi-diffus (appartements sur une même résidence avec accueil en cohabitation ou familial)
Profil des personnes accueillies : 27 ménages dont 5 personnes isolées ; 68 % d'adultes et 32 % d'enfants
Origines géographiques des personnes hébergées : Kosovo 34 % ; Russie 30 % ; Albanie 19 % ; Géorgie 8% ; Guinée 8 %; Angola 2 %
Entrées : 16 ménages, soit 34 personnes
Sorties : 16 ménages, soit 34 personnes
Nombre total de nuitées : 6 918 nuitées
Durée moyenne du séjour : 122 jours
Taux d'occupation : 94,8 %
Taux de rotation : 170 %

Suivi social et sanitaire

- **Actions sociales :**
  - 16 enfants scolarisés et 15 bénéficiant de soutien scolaire
  - 241 actions d'animation du CADA ouvertes aux accueillis du CHUDA
  - 7 actions en faveur de personnes vulnérables du CADA ouvertes au CHUDA (femmes seules et femmes en famille)
- **Suivi sanitaire et psychologique :**
  - 3 personnes présentant des troubles psychologiques ont bénéficié d'un suivi thérapeutique

Accompagnement juridique et administratif

- **Situation administrative/ état de la procédure à l'entrée :**
  - 21 demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont 21 en phase OFPRA
  - Aucune décision définitive
- **Situation administrative à la sortie et modalités de sortie :**
  - **34 personnes en cours de procédure**
  - 32 transférées en CADA
  - 2 transférées en AUDA

Saint-Éloy-les-Mines 63

DATE D'OUVERTURE 15 novembre 2012

MODALITÉS D'ORIENTATION
lLes personnes accueillies sont orientées par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration Auvergne

BÉNÉFICIAIRES
demandeurs d'asile en procédure normale, en procédure prioritaire ou en procédure Dublin

Hébergement

Capacité d'accueil : 20 personnes
Nombre de personnes hébergées : 54 personnes
Type d'hébergement : Semis-diffus (appartements sur une même résidence avec accueil en cohabitation ou familial)
Profil des personnes accueillies : 25 ménages dont 11 personnes isolées ; 67 % d'adultes et 33 % d'enfants
Origines géographiques des personnes hébergées : Albanie 41 % ; Kosovo 33 % ; Russie 9 % ; République démocratique du Congo 7 % ; République du Congo 5 % ; Sénégal 4 %
Entrées : 16 ménages, soit 34 personnes
Sorties : 16 ménages, soit 34 personnes
Nombre total de nuitées : 7 212 nuitées
Durée moyenne du séjour : 160 jours
Taux d'occupation : 98,8 %
Taux de rotation : 170 %

Suivi social et sanitaire

- **Actions sociales :**
  - 20 enfants scolarisés et 18 bénéficiant de soutien scolaire
  - 11 actions d'animation spécifiques ; l'ensemble des actions d'animation du CADA ont été ouvertes au CHUDA.

● **Suivi sanitaire et psychologique :**
— 3 personnes présentant des troubles psychologiques ont bénéficié d'un suivi thérapeutique
— 1 personne présentant une pathologie lourde a reçu un traitement et un suivi médical

Accompagnement juridique et administratif

● **Situation administrative/ état de la procédure à l'entrée :**
— 23 demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont 16 en phase OFPRA « normale », 1 en phase OFPRA « prioritaire », 6 sous convocation Dublin.

● **Situation administrative à la sortie et modalités de sortie :**
— 34 personnes en cours de procédure
— 28 transférées en CADA
— 1 transférée en HUDA
— 3 sortis vers une solution personnelle
— 2 transférées au 115 (arrivée de rejoignants)

Giat 63

DATE D'OUVERTURE 27 novembre 2013

MODALITÉS D'ORIENTATION
les personnes accueillies sont orientées par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration Auvergne

BÉNÉFICIAIRES
demandeurs d'asile en procédure normale, en procédure prioritaire ou en procédure Dublin

Le CHUDA de Giat est un dispositif nouveau ; il est issu d'une réflexion entre la Direction DRJSCS, la DDCS du Puy-de-Dôme et Forum réfugiés-Cosi. Il s'est agi de répondre aux problèmes résiduels d'hébergement des demandeurs d'asile en adossant le dispositif au CADA de Saint-Éloy-les-Mines.
Après plusieurs mois de recherches de bâti et de communes hôtes, la commune de Giat, 800 habitants, située en Haute Combrailles, en lisière de la Corrèze, a été choisie.
Plusieurs réunions entre représentants municipaux, acteurs de la vie locale, Sous Préfecture de Riom, DDCS et Forum réfugiés-Cosi ont permis, dans un très court laps de temps (15 jours), d'ouvrir le CHUDA de Giat.
Le découverte et la rencontre du tissu local (sanitaire, social, associatif, institutionnel) a été l'axe prioritaire dans le cadre de l'ouverture. La commune et le territoire se sont constitués acteurs de l'intégration des demandeurs d'asile. Si l'éloignement géographique de Giat est un frein à l'accès aux soins, beaucoup d'acteurs se sont regroupés avec nous pour lever ce frein au plus vite (projet de covoiturage, amélioration de la coordination entre les médecins généralistes locaux très engagés et Solidarité Santé Clermont-Ferrand, etc.).
Ce dispositif a été ouvert initialement pour une période de 6 mois.
Le bureau du CHUDA est situé dans la Maison des Services de la Communauté de Communes de Haute Combrailles, locaux mis à disposition gracieusement.

Hébergement

Capacité d'accueil : 28 personnes
Nombre de personnes hébergées : 27 personnes
Type d'hébergement : Semis-diffus (appartements et pavillons sur 2 résidences avec accueil en cohabitation ou familial)
Profil des personnes accueillies : 12 ménages dont 3 personnes isolées ; 67 % d'adultes et 33 % d'enfants

Origines géographiques des personnes hébergées : Kosovo 37 % ; Albanie 19 % ; Congo démocratique du Congo 19 % ; Russie 15 % ; Guinée 11 %
Entrées : 12 ménages, soit 27 personnes
Sorties : 1 ménage, soit 2 personnes
Nombre total de nuitées : 884 nuitées
Durée moyenne du séjour : 35 jours
Taux d'occupation : 90,2 %
Taux de rotation : 3,6 %

Suivi social et sanitaire

● **Actions sociales :**
— 9 enfants scolarisés et 9 bénéficiant de soutien scolaire
— 12 actions d'animation

● **Suivi sanitaire et psychologique :**
— 1 personne présentant des troubles psychologiques a bénéficié d'un suivi thérapeutique

Accompagnement juridique et administratif

● **Situation administrative/ état de la procédure à l'entrée :**
— 16 demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont 14 en phase OFPRA « normale », 2 en phase OFPRA « prioritaire ».

● **Situation administrative à la sortie et modalités de sortie :**
— 2 personnes en cours de procédure transférées en CADA

Le cas particulier du SAS à Lyon

Le SAS a pour vocation d'accueillir et d'accompagner des ménages de demandeurs d'asile placés sous procédure Dublin et ceux dont l'avancement de la procédure d'asile rend peu probable voire impossible une entrée dans le DNA. L'objectif de ce dispositif, comme pour les autres dispositifs collectifs, est de limiter le recours au parc hôtelier pour mettre à l'abri ce public et lui offrir un accompagnement plus soutenu. Les personnes accueillies perçoivent l'allocation temporaire d'attente (ATA) y compris celles placées sous le règlement Dublin depuis juin 2013.
Le renforcement de l'équipe et l'arrivée d'un nouvel agent social et hôtelier ont permis de développer le partenariat et de favoriser la mise en place d'actions collectives. Ces actions ont pour objectifs l'autonomisation et la création de liens entre résidents. Elles visent l'amélioration de la gestion de l'attente et les conditions de vie quotidienne, l'inscription dans le territoire local. Des sorties variées, en groupe, sont ainsi proposées en direction des enfants et des familles. Des projets ont vu le jour : autour du sport, notamment pour les hommes et autour de la vie quotidienne. Le « projet fresque » a permis d'embellir et rendre plus attractif les lieux de vie des personnes. Les « cafés femmes », réunions palières et proposition d'activités sur les lieux de vie permettent de créer des relations, de partager et d'organiser une vie collective sereine et participative.

Hébergement

Capacité d'accueil : 110 personnes
Nombre de personnes hébergées : 256 personnes
Type d'hébergement : Collectif d'urgence
Profil des personnes accueillies : 96 ménages dont 30 personnes isolées ; 63 % d'adultes et 37 % d'enfants
Origines géographiques des personnes hébergées : Albanie 24 % ; Kosovo 21 % ; République démocratique du Congo 11 % ; Géorgie 10 % ; Russie 9 %
Entrées : 51 ménages, soit 144 personnes
Sorties : 54 ménages, soit 144 personnes
Nombre total de nuitées : 40 150 nuitées
Durée moyenne du séjour : 316 jours
Taux d'occupation : 99,2 %
Taux de rotation : 130,9 %

Suivi social et sanitaire

● Actions sociales :

— 60 enfants scolarisés (42 en primaire – 13 au collège – 5 dont 4 majeurs au lycée) et 4 bénéficiant de soutien scolaire
— 75 actions d'animation pour 250 participants
— 5 actions en faveur de personnes vulnérables
— 17 personnes présentant des difficultés sociales lourdes ont bénéficié d'un accompagnement particulier.

● Suivi sanitaire et psychologique :

— 30 personnes présentant des troubles psychologiques ont bénéficié d'un suivi thérapeutique
— 16 personnes présentant une pathologie lourde ont reçu un traitement et un suivi médical

Accompagnement juridique et administratif

● Situation administrative/ état de la procédure à l'entrée :

— 63 demandeurs d'asile avec un titre de séjour
— 6 demandeurs d'asile en procédure prioritaire
— 75 personnes sous convocation Dublin

● Situation administrative à la sortie et modalités de sortie :

— 13 personnes ont obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire

43 décisions définitives : soit 62 personnes concernées

13 dossiers ont obtenu une réponse positive : OFPRA 0 % / CNDA 56,52 % (total 56,52 %)

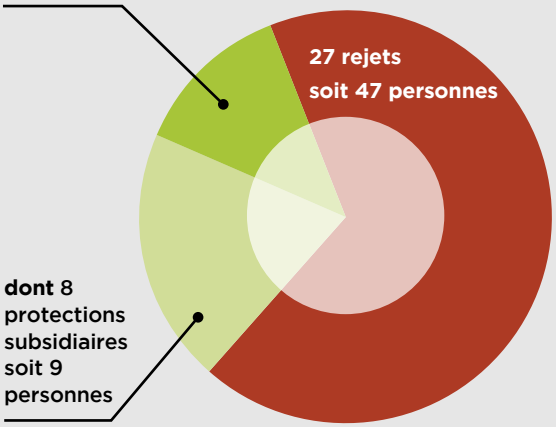

Délai moyen de sortie après notification de la décision : 30 jours
— 12 personnes sorties vers des dispositifs spécifiques pour l'insertion des réfugiés : CPH et CADA-IR
— 8 personnes logées directement

47 personnes déboutées de leur demande (dont 5 personnes titulaires d'un titre de séjour autre que l'asile)
Délai moyen de sortie après notification de la décision définitive : 30 jours
— 29 personnes orientées vers l'urgence sociale
— 18 personnes sorties vers une solution personnelle
— 7 personnes placées sous règlement Dublin
— 18 personnes réadmises dans le cadre du règlement Dublin

238 personnes en cours de procédure
Au cours de l'année 2013, 75 personnes sous « «règlement Dublin » ont été accueillies. Parmi elles, 72 se sont vues notifier une « reprise » dans le cadre de ce règlement. 54 personnes ont fait échec à cette reprise dont 17 pour la Hongrie ; 14 pour la Pologne; 8 pour la Belgique ; 5 pour l'Espagne ; 4 pour la Lettonie. Seules 12 reprises vers l'Italie ont été effectives. Un ménage a entamé sa procédure d'asile en procédure prioritaire à l'issue de la procédure Dublin.

Les mises à l'abri

Ces hébergements accueillent, hébergent et accompagnent temporairement des personnes en procédure de demande d'asile présentant une forte vulnérabilité : familles avec enfants mineurs, femmes avec une grossesse avancée, personnes âgées. Ces ménages sont admis par la suite dans le DNA (centre de transit ou CADA) ou les centres d'hébergement d'urgence locaux. Dans le département du Rhône, l'ouverture des sites de Décines, Saint-Clément-les-Places, d'Oullins et de Privas (orientation de demandeurs d'asile du Rhône) s'est inscrite dans un contexte marqué par une augmentation constante du flux d'arrivées des demandeurs d'asile primo-arrivants, une saturation du dispositif hôtel-asile géré par Forum réfugiés-Cosi et plus généralement du dispositif départemental d'accueil (CADA, centre de transit, CHUDA).

Dans ce contexte, la mise en place de ces projets a principalement permis de répondre à la situation critique des ménages installés sous le pont Kitchener (plus de 300 demandeurs d'asile). Par une ordonnance de référé du 23 octobre 2013, le président du Tribunal de Grande Instance de Lyon, a en effet confirmé l'expulsion de ce campement et a ordonné le relogement des occupants. Face à cette situation, le Préfet de la Région Rhône-Alpes a sollicité Forum réfugiés-Cosi pour organiser la mise à l'abri de ces demandeurs d'asile.
A Décines et à Oullins, les centres ont été ouverts dans des Villages mobiles, concept nouveau à Forum réfugiés-Cosi. A Oullins, la scolarisation des enfants a été organisée par l'Education Nationale au sein même du Village mobile. Trois salles de classes ont été installées

© Marine Escoffier

(cycle 1 et 2 de l'école élémentaire et une classe de collège unique) et des enseignants de l'Education Nationale ont été recrutés pour faire classe aux enfants de 6 à 16 ans. L'école mobile (ASET) accueille les enfants de 3 à 6 ans, à raison de deux demi-journées par semaine.
L'ouverture de ces structures temporaires entraine fréquemment une forte mobilisation de la population locale, sous forme de dons ou de collecte. Les dons récoltés ont permis de répondre aux besoins alimentaires et de puériculture des nourrissons.
Le travail de l'équipe, combiné au soutien des bénévoles, a permis de développer rapidement le réseau pour une meilleure prise en charge sociale et médicale. Des ateliers ludiques, culturels, de prévention et de partage ont été mis en place.

Le centre d'hébergement d'urgence de Saint-Clément-les-Places 69

DATE D'OUVERTURE 18 novembre 2013

MODALITÉS D'ORIENTATION
les personnes accueillies sont orientées par l'Instance d'admission concertée (IAC)

BÉNÉFICIAIRES
familles en cours de procédure de demande d'asile en attente d'une place d'hébergement dans le Dispositif National d'Accueil (DNA)

L'accueil des 90 demandeurs d'asile s'est fait dans les locaux de l'ancien EPIDE (établissement de formation géré par les services du Ministère de la Défense) appartenant au Conseil Général du Rhône, à Saint-Clément-les-Places. La mobilisation des services du Département ont permis un démarrage rapide de cette action. Ce dispositif d'accueil d'urgence a pris fin le 31 mars 2014 ; avant cette date tous les ménages accueillis auront été admis dans d'autres centres d'hébergement du DNA.
L'intégration des personnes hébergées dans la vie communale de Saint-Clément-les-Places et des environs fait également l'objet d'une attention particulière de la part de l'équipe de Forum réfugiés-Cosi. En soutien des salariés, un groupe de bénévoles local s'est organisé afin de proposer des ateliers (poterie, tricot). Une commune voisine a mis à disposition une salle de sport. Des associations locales et la paroisse de secteur ont apporté une aide non négligeable.
Afin de réduire l'impact négatif de l'éloignement géographique du centre, un système de navette a été mis en place afin de permettre aux résidents de rejoindre Lyon facilement.

...

Hébergement

Capacité d'accueil : 130 personnes
Nombre de personnes hébergées : 90 personnes
Type d'hébergement : 60 chambres individuelles toutes équipées d'un dispositif douches sanitaires
Profil des personnes accueillies : 51 ménages dont 19 personnes isolées ; 80 % d'adultes et 20 % d'enfants
Origines géographiques des personnes hébergées : Albanais 87 % ; Congolais 8 %; Kosovars 5 %
Entrées : 50 ménages, soit 97 personnes
Sorties : 3 ménages, soit 8 personnes
Nombre total de nuitées : 3 870 nuitées
Durée moyenne du séjour : 41 jours

Suivi social et sanitaire

- **Actions sociales :**
  - 1 enfant scolarisé
  - 8 actions d'animation pour 50 participants
  - 60 personnes présentant une pathologie lourde ont reçu un traitement et un suivi médical

Accompagnement juridique et administratif

- **Situation administrative/ état de la procédure à l'entrée :**
  - 77 demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont 77 en phase OFPRA
  - 1 décision définitive (soit 1 personne concernée)
  - 1 protection subsidiaire
- **Situation administrative à la sortie et modalités de sortie :**
  - 11 personnes sont sorties du dispositif :
  - 2 ménages (5 personnes) ont été admis au SAS Lyon 8è
  - 1 ménage (3 personnes) a été admis au CHUDA d'Albigny-sur-Saône
  - 3 ménages (3 personnes) ont quitté le centre volontairement

Délai moyen de sortie après notification de la décision : 17 jours
76 personnes en cours de procédure

Le centre d'hébergement d'urgence de Privas 07

DATE D'OUVERTURE 16 décembre 2013

MODALITÉS D'ORIENTATION
les personnes accueillies sont orientées par l'Instance d'admission concertée (IAC)

BÉNÉFICIAIRES
familles en cours de procédure de demande d'asile en attente d'une place d'hébergement dans le Dispositif National d'Accueil (DNA)

Confronté à une forte concentration des arrivées dans son département et à une situation particulièrement critique en matière de mise à l'abri de familles en demande d'asile, le Préfet de la Région Rhône-Alpes a en effet souhaité orienter quelques-uns de ces ménages vers un lieu d'hébergement situé à distance de l'agglomération lyonnaise.
Ouvert boulevard Lancelot, à proximité du centre-ville de Privas, ce centre composé de 13 appartements représentant une capacité de 55 places accueille depuis décembre 2013 douze ménages, dont 29 adultes et 26 enfants mineurs.

© Marine Escoffier

Chaque famille est hébergée dans un appartement. Un bureau situé sur le même boulevard permet d'accueillir, d'orienter et d'accompagner les hébergés dans leurs démarches. A cette fin, l'appui des partenaires caritatifs locaux s'est avéré précieux et efficace, en permettant de répondre aux premières urgences, notamment alimentaires.
L'installation du centre, au cours du mois de décembre principalement, a constitué une période au cours de laquelle plusieurs temps de rencontres avec les partenaires associatifs et institutionnels ont été tenus afin de leur présenter le dispositif et les familles arrivées sur le territoire de l'agglomération de Privas.
Ces échanges ont permis d'aborder différentes questions concernant l'accompagnement des ménages accueillis, telles que la scolarisation, l'apprentissage du français, la santé, les aspects administratifs... A partir de cette première prise de contact et de ce travail de sensibilisation et de coordination préalable, la continuité des droits administratifs et sociaux des hébergés a pu être assurée au mieux et des actions partenariales pourront sans doute se développer en 2014.

Hébergement

Capacité d'accueil : 55 personnes
Nombre de personnes hébergées : 55 personnes
Type d'hébergement : Appartements diffus situés au sein d'un même quartier
Profil des personnes accueillies : 18 ménages dont 0 personnes isolées ; 52,2 % d'adultes et 46,8 % d'enfants
Origines géographiques des personnes hébergées : Albanie 61,2 % ; Russie 14,4 % ; Éthiopie 9 % ; Syrie 7 % ; République démocratique du Congo 7 %
Entrées : 18 ménages, soit 55 personnes
Sorties : 0 personnes
Nombre total de nuitées : 638 nuitées

Suivi social et sanitaire

- **Actions sociales :**

— 0 enfants scolarisés et 0 bénéficiant de soutien scolaire

Accompagnement juridique et administratif

- **Situation administrative/ état de la procédure à l'entrée :**

— 29 demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont 25 en phase OFPRA

29 personnes en cours de procédure

Village mobile à Décines 69

DATE D'OUVERTURE Août 2013
DATE DE FERMETURE 31 octobre 2013

MODALITÉS D'ORIENTATION
Instance d'Admission Concertée

BÉNÉFICIAIRES
familles en cours de procédure de demande d'asile en attente d'une place d'hébergement dans le Dispositif National d'Accueil (DNA)

Hébergement

Capacité d'accueil : 100 personnes
Nombre de personnes hébergées : 130 personnes
Type d'hébergement : Collectif
Profil des personnes accueillies : 33 ménages en famille dont 2 couples et 2 familles monoparentales; 50 % d'adultes et 50 % d'enfants
Origines géographiques des personnes hébergées : Albanie 69 % ; Kosovo 11 % ; Égypte, Palestine 4 % ; République démocratique du Congo 3 % ; Soudan 3 % ; Iran 3 %
Entrées : 33 ménages, soit 130 personnes
Sorties : 33 ménages, soit 130 personnes
Nombre total de nuitées : 6 030 nuitées
Durée moyenne du séjour : 47 jours

Suivi social et sanitaire

- **Actions sociales :**

— 5 enfants scolarisés et 10 bénéficiant d'accompagnement scolaire
— 60 actions d'animation pour 130 participants
— 3 actions en faveur de personnes vulnérables (femmes fragiles)
— 20 personnes présentant des difficultés sociales lourdes ont bénéficié d'un accompagnement particulier.

- **Suivi sanitaire et psychologique :**

12 personnes

— 2 personnes présentant des troubles psychologiques ont bénéficié d'un suivi thérapeutique
— 2 personnes présentant une pathologie lourde ont reçu un traitement et un suivi médical

Compte tenu de la période estivale et du caractère temporaire du dispositif, seuls cinq enfants ont été scolarisés dans les écoles de secteur. Des séances « d'accompagnement à la scolarité » ont été proposées aux autres enfants de 6 à 12 ans par des enseignants bénévoles, à raison de trois demi-journées par semaine. Un partenariat fort s'est établi avec les services de la PMI, du CPEF et du CDHS du secteur. Les équipes ont ainsi assuré des visites hebdomadaires sur site et proposé des actions dans leurs locaux. Des actions collectives autour de la santé ont notamment été initiées :

— dans le domaine de la prévention : vaccinations-tuberculose, santé bucco-dentaire, les missions du CPEF, grossesse et parentalité.

© Marine Escoffier

— pour la compréhension du système de soins français : le système de santé en France, visite et utilisation des services d'une antenne CPAM.

Accompagnement juridique et administratif

● Situation administrative/ état de la procédure à l'entrée :

— 64 demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont 60 en phase OFPRA

● Situation administrative à la sortie et modalités de sortie :

Il a été proposé une solution à toutes les familles accueillies dans le cadre de la demande d'asile.

Ces orientations se sont déclinées de la manière suivante :

— 86 personnes ont intégré le centre de transit
— 4 personnes ont intégré directement un CADA du Rhône
— 6 personnes ont intégré un CADA en région
— 20 personnes ont intégré un CADA sur des places nationales
— 12 personnes ont intégré un CHUDA du Rhône
— 1 personne a intégré le dispositif hôtel-asile
— 1 personne s'est vue notifier une fin de prise en charge

130 personnes en cours de procédure

Village mobile à Oullins 69

DATE D'OUVERTURE novembre 2013

MODALITÉS D'ORIENTATION
Instance d'Admission Concertée

BÉNÉFICIAIRES
familles en cours de procédure de demande d'asile en attente d'une place d'hébergement dans le Dispositif National d'Accueil (DNA)

Hébergement

Capacité d'accueil : 150 personnes
Nombre de personnes hébergées : 152 personnes
Type d'hébergement : Bungalows familiaux
Profil des personnes accueillies : 29 ménages ; 40,1 % d'adultes et 59,9 % d'enfants
Origines géographiques des personnes hébergées : Albanie 71,05 % ; Russie 7,23 % ; Soudan 6,57 % ; Kosovo 4,60 % ; Géorgie 3,95 % ; Azerbaïdjan 3,30 % ; Ukraine 3,30 %.
Entrées : 29 ménages, soit 152 personnes
Sorties : 1 ménage, soit 5 personnes
Nombre total de nuitées : 6 228 nuitées
Durée moyenne du séjour : 42 jours

Suivi social et sanitaire

● Actions sociales :

— 56 enfants scolarisés
— 18 actions d'animation pour 150 participants
— 7 actions en faveur de personnes vulnérables (femmes)
— 7 personnes présentant des difficultés sociales lourdes ont bénéficié d'un accompagnement particulier

● Suivi sanitaire et psychologique :

— 2 personnes présentant des troubles psychologiques ont bénéficié d'un suivi thérapeutique
— 5 personnes présentant une pathologie lourde ont reçu un traitement et un suivi médical

A l'ouverture du dispositif, sur 148 personnes hébergées, 75 personnes ne percevaient aucune ressource et 116 personnes étaient sans couverture sociale. L'ouverture et le suivi des droits sociaux ont donc été traités en priorité. Dans l'attente de l'obtention de ces droits, l'équipe a pu proposer des solutions alternatives en développant le partenariat et en s'appuyant sur le soutien des Oullinois.

© Marine Escoffier

Accompagnement juridique et administratif

● Situation administrative/ état de la procédure à l'entrée :

— 57 demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont 55 en phase OFPRA
— 4 demandeurs d'asile en procédure prioritaire

● Situation administrative à la sortie et modalités de sortie :

Aucune personne n'est sortie du dispositif en 2013

61 personnes en cours de procédure

© peeravyot - Fotolia.com

PUBLIC SPÉCIFIQUE : L'ACCUEIL DES MINEURS ISOLÉS ET JEUNES MAJEURS

Les missions en direction des mineurs isolés étrangers s'inscrivent dans le cadre d'une convention signée entre le Conseil général du Rhône et Forum réfugiés-Cosi.

Elles consistent principalement à :

— informer et conseiller les agents du Département par une aide technique sur les situations juridiques ou administratives complexes, la mise en place de modules de formation adaptés aux problématiques soulevées ou des conseils téléphoniques,

— accompagner les mineurs isolés par la réalisation, à leur arrivée, d'un diagnostic social et administratif de leur situation et par une aide à l'élaboration de la demande d'asile et à la constitution du dossier auprès de l'OFPRA.

S'agissant des jeunes majeurs, le projet consiste à assurer la gestion de 10 places d'hébergement spécifiquement dédiées aux jeunes majeurs (18-19 ans) en procédure de demande d'asile, et accompagnés dans le cadre d'un contrat jeune majeur par le Département du Rhône. L'objectif est de leur fournir une mise à l'abri et un accompagnement social et administratif adapté à leur situation et à leur vulnérabilité.

DATE DE LANCEMENT 2005 pour les mineurs et 2012 pour les jeunes majeurs

MODALITÉS D'ORIENTATION
les personnes sont orientées par le Conseil général du Rhône, leur entrée dans le dispositif est validée par le Préfet en IAC

BÉNÉFICIAIRES
mineurs isolés étrangers et jeunes majeurs dont la demande d'asile est en cours d'étude par l'OFPRA ou la CNDA

ACTIVITÉS

En 2013, la procédure de signalement des mineurs isolés étrangers (MIE) a été revue avec le Département du Rhône. En effet, depuis janvier 2013, l'équipe de la plate-forme oriente les MIE vers la Mission d'Évaluation et d'Orientation des Mineurs Isolés Etrangers (MEOMIE) qui a en charge le diagnostic s'agissant de l'isolement et de la protection des mineurs.
Sur les 284 nouveaux mineurs accueillis, 240 ont été orientés par notre service vers la MEOMIE.

...

Après leur signalement, Forum réfugiés-Cosi reçoit le mineur isolé à un entretien d'évaluation dans les locaux de la MEOMIE ce qui permet un échange rapide sur les situations entre les salariés de Forum réfugiés-Cosi et ceux du Département du Rhône.
Cet entretien d'évaluation a pour but de présenter au jeune les différentes procédures administratives existantes (demande d'asile, et possibilité de régularisation). 236 mineurs ont été reçus dans ce cadre là.
Par ailleurs, Forum réfugiés-Cosi a également été nommé sept fois administrateur ad hoc pour des mineurs. Notre intervention en tant qu'administrateur ad hoc a lieu lors d'un placement en zone d'attente d'un mineur et/ou dans l'accompagnement dans sa procédure de demande d'asile dès lors que le mineur n'a pas de représentant légal présent en France.

S'agissant de l'action de conseil et d'informations auprès des services du Conseil général, l'équipe en charge de l'action a continué à répondre aux demandes d'information qui ont portées essentiellement sur la procédure de demande d'asile et aux recours et l'accès au séjour des mineurs en vue de leur majorité.
Une conférence sur la mission exploratoire menée en Albanie par Forum réfugiés-Cosi a été réalisée au mois de novembre 2013 à la demande des responsables du service du Département du Rhône.

L'activité en direction des jeunes majeurs a consisté en la mise en place d'actions collectives d'informations sur des thématiques diverses et l'accompagnement dans le cadre de la demande d'asile.

MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS

Profils

— **284** nouveaux mineurs accompagnés
— Origines géographiques des nouveaux mineurs : **Albanie 24 % ; RDC 19 % ; Guinée 13 %.**
— **61** jeunes arrivés en 2011 et en 2012 toujours suivis dans le cadre de leur demande d'asile (sauf avis contraire du Conseil général).

● Situation administrative :

— 44 personnes sous autorisation provisoire de séjour
— 135 personnes en demande d'asile (72 % phase OFPRA 28 % phase CNDA)

● Information et accompagnement administratifs et juridiques :

— **236** entretiens d'évaluation réalisés
— **240** rapports de signalements transmis aux autorités en charge de la protection de l'enfance
— **98** dossiers de demande d'asile déposés auprès de l'OFPRA
— **37** dossiers de recours déposés auprès de la CNDA

JEUNES MAJEURS DEMANDEURS D'ASILE

Profils

— 18 jeunes majeurs hébergés 8 entrées 10 sorties
— Durée de séjour : la durée moyenne de séjour est de 353 jours, avec un maximum de 494 jours, et un minimum de 197 jours.
— Origines géographiques des personnes accueillies : [Congo RDC] 33 % ; [Albanie] 22 % ; [Angola] 22 %

● Situation administrative à l'entrée

— 16 personnes en demande d'asile en phase OFPRA
— 2 personnes en demande d'asile en phase CNDA
— 0 réfugié statutaire

● Accompagnement juridique et social :

— 16 jeunes scolarisés ou en formation professionnelle
— 26 réunions collectives
— 260 entretiens individuels
— L'accompagnement s'est centré sur le suivi des jeunes dans leur procédure d'asile, leur scolarité et l'accès aux droits sociaux (ATA, CMU).

Sorties

— 10 sorties
— 6 décisions définitives aux procédures de demande d'asile (dont 1 statut accordé)
— Âge maximum des jeunes majeurs à la sortie du dispositif : 20 ans

100 % de sorties positives du dispositif

— 6 jeunes ont été admis dans un dispositif d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion (CHRS ou CPH)
— 3 jeunes ont accédé à un logement autonome
— 1 jeune a été repris en charge à l'hôtel par le Conseil général
— 1 jeune a trouvé un emploi en CDD

Information et conseil auprès des agents du Conseil général en matière de demande d'asile et d'accompagnement des mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers

— 279 réponses apportées à des sollicitations des agents du Conseil général

§2/2

Intégration et santé

© Forum réfugiés - Cosi

La Direction Intégration Santé met en œuvre les programmes d'intégration des réfugiés et des migrants d'origine roumaine et bulgare, et répond aux besoins de soins des personnes accompagnées par l'association ayant subi des violences et des traumatismes. A ce titre, elle pilote les programmes Accelair et Andatu et le centre de santé Essor.

Le service insertion, chargé de la mise en œuvre du programme Accelair, gère deux structures d'hébergement pour les réfugiés, le centre provisoire d'hébergement (CPH) et le centre d'accueil des demandeurs d'asile – intégration des réfugiés (CADA-IR).

OFFRE PLURIDISCIPLINAIRE DE SOINS À DESTINATION DES PERSONNES RELEVANT DE L'ASILE

● Le centre de santé ESSOR, à Villeurbanne

DATE D'OUVERTURE 2007

BÉNÉFICIAIRES
Personnes en situation d'exil qui manifestent des symptômes de souffrance psychique liée à l'exil ainsi qu'aux victimes de violence ou de torture

Une partie importante des personnes relevant de l'asile a subi de lourds psycho-traumatismes dans le pays d'origine, dans le pays de premier refuge ou sur les routes de l'exil. Les difficultés de la procédure administrative et les efforts d'adaptation requis par le processus d'intégration peuvent entrer en résonnance avec les vécus antérieurs et provoquer des reviviscences.

Pour accueillir les demandeurs d'asile puis accompagner les réfugiés vers l'insertion, Forum réfugiés-Cosi insiste sur la nécessité de reconnaître cette souffrance psychique, de la prendre en charge et de la soulager. Succédant à la mission de soutien psychologique proposée aux publics hébergés dès les années 1990, Forum réfugiés-Cosi a créé en 2007 un centre de santé à destination des personnes exilées victimes de violences et de torture.

Orientation des nouveaux patients :

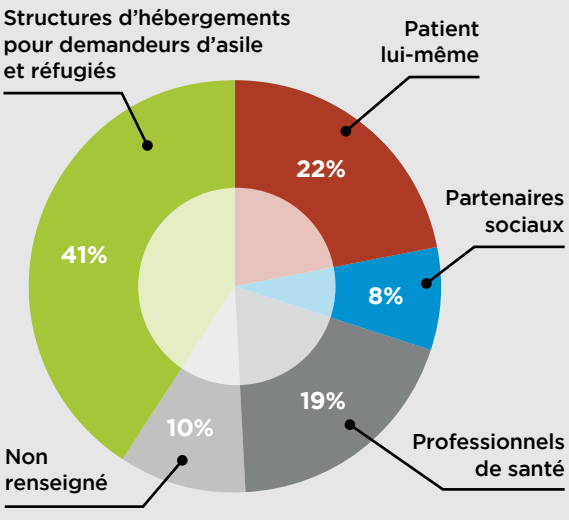

MISSIONS

L'accueil au centre de santé est conditionné par l'état de santé de la personne et non par sa situation juridico-sociale.

Le centre exerce une assistance médicale et psychologique directe auprès des victimes. Son offre de soin est pluridisciplinaire : médecin, psychologues, kinésithérapeute et art-thérapeute proposent une prise en charge globale et multidimensionnelle des patients.
L'une des spécificités importantes de la proposition thérapeutique est de pouvoir proposer au patient de s'exprimer dans sa langue, grâce à l'interprétariat.
Enfin le centre de santé n'a pas vocation à se substituer au droit commun mais à rester complémentaire de ce dernier en développant un travail en partenariat avec d'autres acteurs dans les domaines de la santé publique et du suivi social pour l'organisation des relais et la continuité des soins.

ACTIVITÉS

Consultations : 2673 consultations pour 495 patients (dont 208 consultations familiales)

Types de consultations

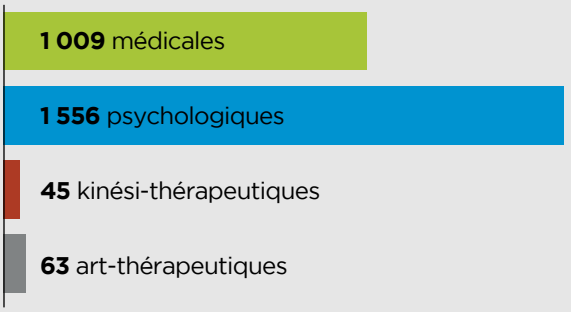

Taux de consultations avec un interprète : 65 %

Motifs des consultations pour les nouveaux patients (27% de la patientèle)

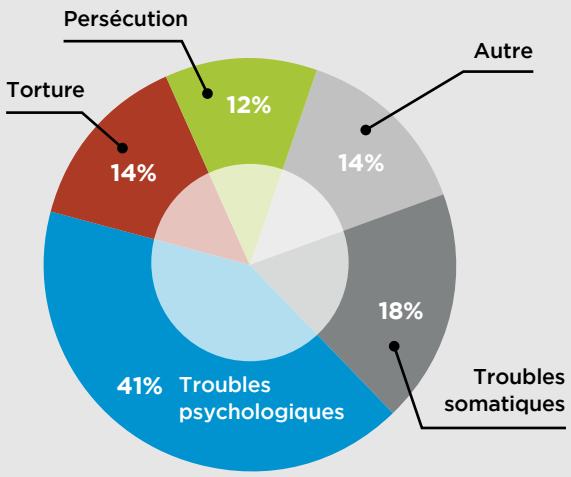

Répartition des nouveaux patients par classes d'âge :

Moins de 26 ans	25,2%
De 26 à 60 ans	70,4%
Plus de 60 ans	4.4%

Répartition des nouveaux patients par sexe :
53% de femmes et 47% d'hommes

Origines géographiques des nouveaux patients

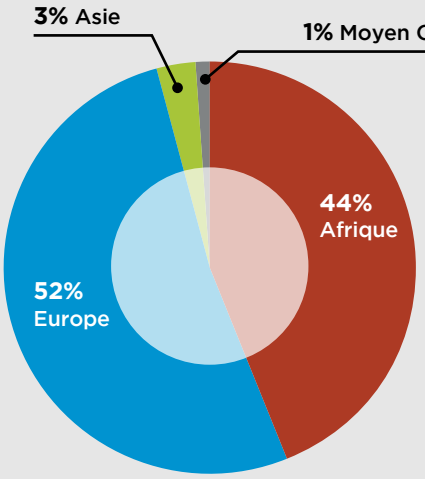

Trois principaux pays d'origine :
RDC, Albanie, Arménie

ACTIVITÉS PARTENARIALES

● Locale :

En 2013, le centre Essor a continué son travail de liaison avec les acteurs locaux et proposé des actions de sensibilisation et des formations aux partenaires et professionnels de santé. Entre autres, des échanges de pratiques ont été organisés avec l'Équipe Mobile de coordination du Réseau Social Rue Hôpital et le Centre Hospitalier Saint-Joseph Saint-Luc.
Les activités du groupe de travail réunissant des psychologues et psychiatres intervenant en libéral, en centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), en centre provisoire d'hébergement (CPH) ou en permanence d'accès aux soins de santé (PASS), et de la Coordination santé mentale migrants (en lien avec le réseau Samdarra et Médecins du Monde) ont continué. Le centre a également participé à la Semaine d'information sur la santé mentale (SISM).
En interne, le centre a entamé un processus d'autoévaluation en lien avec l'Espace régional de santé publique (ERSP).

● **Nationale :**

Le centre Essor est membre du réseau Réséda depuis 2012 (Réseau francophone de soins et d'accompagnement pour les exilés victimes de torture et de violence politique) et a participé aux différentes réunions et actions.

● **Internationale :**

Le centre de santé a travaillé avec deux chercheuses du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans le cadre d'une étude sur l'intégration des réfugiés en France.

Le centre a également accueilli Immaculée Birhaheka, directrice de l'association Promotion et Appui aux Initiatives Féminines (PAIF) basée à Goma (Nord Kivu, République démocratique du Congo) et lauréate du Prix Martin Ennals pour les Défenseurs des Droits de l'homme en 2006. Mme Birhaheka a notamment animé la conférence « Partage et expertise » organisée par Forum réfugiés-Cosi sur le thème « Les violences faites aux femmes en RDC ».

> *« Forum réfugiés-Cosi, avec son centre de santé a remporté l'appel d'offre de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) pour former les officiers de protection sur le thème « accueillir les récits de souffrance ». Dans ce cadre, deux formations ont été délivrées en 2013. »*

UN SAVOIR-FAIRE EN MATIÈRE D'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS

● Le programme Accelair

Depuis 12 ans, l'objectif du programme Accelair est d'offrir aux bénéficiaires d'une protection internationale résidant dans le Rhône un véritable projet d'insertion s'inscrivant dans la durée : accueil et accompagnement social individualisé, accès et maintien dans le logement, l'emploi et la formation.

DATE DE LANCEMENT 2002

MODALITÉS D'ORIENTATION

les équipes de tous les centres d'hébergements de demandeurs d'asile du Rhône ou de la plate-forme d'accueil orientent les réfugiés nouvellement reconnus vers l'équipe d'Accelair. Certains réfugiés sont également orientés par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) ou la préfecture

BÉNÉFICIAIRES

toute personne ayant obtenu une protection internationale (statut de réfugié ou protection subsidiaire) dans le Rhône depuis moins de 12 mois, ou hébergée au centre provisoire d'hébergement de Miribel (Ain)

MISSION

Le programme Accelair propose des services qui visent à faciliter l'accès au logement, à la formation et à l'emploi des réfugiés.

Le principe fondateur du programme est l'accompagnement de tous les réfugiés, qu'ils soient hébergés dans le cadre du Dispositif national d'accueil (DNA) ou non. L'unique critère d'entrée est la reconnaissance du statut de réfugié dans le Rhône depuis moins de 12 mois.

Forum réfugiés-Cosi a signé une convention avec le département dans le cadre du suivi des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) et des habilitations concernant les mesures d'accès et d'accompagnement au logement. Ainsi, les réfugiés bénéficient d'un accompagnement spécialisé pour l'accès à l'emploi et au logement.

Grâce au travail de l'équipe du programme Accelair et à l'engagement des services publics, les réfugiés accèdent à un logement individuel en neuf mois en moyenne. L'apprentissage du français et la formation permettent aux deux-tiers des réfugiés suivis de se stabiliser dans l'emploi à partir de la deuxième année.

En 2013, suite au départ du programme de l'association Entraide Pierre Valdo, la mise en œuvre s'est cependant recentrée sur le service insertion de Forum réfugiés-Cosi (cf. chapitre suivant sur le service insertion)

ACTIVITÉS

Bénéficiaires

Profils : 764 ménages, soit 1103 personnes ; dont 354 personnes isolées

— 49,5 % d'hommes et 50,5% de femmes

18-25 ans	15,03 %
26-45 ans	63,64 %
46 ans et +	21,33 %

Origines géographiques :

Europe	46,17 %
Afrique	32,13 %
Asie, dont MO	20,7 %

Les 3 principaux pays d'origine sont la RDC, le Kosovo et l'Azerbaïdjan

— 80% de personnes non francophones

Niveau d'études : 13,95 % ont un niveau inférieur au niveau 3e dont 5,49 % d'illettrisme

— 22,5 % niveau entre 3ème, CAP, BEP

— 14,67 % niveau bac ; 16,65 % niveau bac+2/+3

Effectif des sortants : 432 adultes, dont 136 personnes isolées. Les bénéficiaires sont accompagnés jusqu'à leur stabilisation dans l'emploi et le logement.

Comme l'année précédente, le nombre de personnes suivies continuent d'augmenter (+11%). Le public est désormais en majorité féminin, et reste jeune : 52% des adultes ont moins de 35 ans, 15% ont moins de 26 ans.

Le niveau de formation initiale s'homogénéise, avec une diminution des « extrêmes » (personnes peu scolarisées ou illettrées, et personnes titulaires d'un niveau bac +2/+3).
Après une baisse constante depuis 5 ans, le nombre de personnes originaires d'Europe de l'Est repart à la hausse, et elles sont majoritaires. Cependant, si on s'intéresse au nombre de ménages, on note que la majorité d'entre eux sont originaires d'Afrique. Ceci s'explique par l'importante présence dans le programme de personnes isolées ou célibataires en provenance de ce continent, alors que les ménages issus d'Europe de l'Est sont majoritairement des familles.

La part des personnes isolées ou célibataires continue d'augmenter, pour atteindre désormais près de 50% des ménages.

Accès au logement

Localités

50,5 % Lyon ou Villeurbanne

47,8 % Banlieue lyonnaise.

33 communes (dont les 9 arrondissements de Lyon) se sont engagées pour le logement des réfugiés.
Nombre d'accès au logement : 209 baux signés (328 adules, 209 enfants)
Vitesse moyenne d'accès : 9,9 mois (contre 36 à 48 mois pour le parc HLM lyonnais)

> *« Pour la première fois depuis la négociation de l'accord collectif départemental d'attribution en 2003, l'objectif de 200 logements a été dépassé. »*

La vitesse moyenne d'accès à un logement a tendance à s'allonger très légèrement en 2013 (+0,9 mois). Ceci est dû notamment à l'augmentation significative de la demande de logement (+62% de ménages en demande depuis cinq ans), et notamment celle de petits logements pour les personnes isolées. Celles-ci représentent aujourd'hui plus de 64% de la demande, soit +79% depuis cinq ans. Or, ces petits logements sont plus difficiles à capter, car peu construits dans le parc social.

Formation et emploi

Français langue étrangère : 182 formations FLE (dont 117 CAI) ont concerné 142 personnes
Accès à la formation : 138 mesures dont 24 en formation professionnelle ou qualifiante ont concerné 95 personnes (hors FLE)
Vitesse moyenne d'accès à une 1ère formation : 6,9 mois
Accès à l'emploi aidé : 99 contrats de travail ont concerné 81 personnes
Accès à l'emploi ordinaire : 154 contrats de travail (dont 32 CDI), 3 créations d'activité et 25 mesures d'intérim ont concerné 122 personnes
Vitesse moyenne d'accès à un 1er emploi : 9 mois
Hommes/femmes 53 % des personnes ayant accédé à une formation sont des femmes ; 33,5 % des personnes ayant accédé à un emploi sont des femmes

Le nombre de formations reste stable (321), avec toujours une forte proportion de formations linguistiques (56,7%).
Le nombre de contrats signés est également stable (281). Cependant, on observe une baisse du nombre de CDI signés, due notamment au manque de CDI ouverts sur le marché du travail. L'accès principalement à des CDD, en général courts, conduit le public à avoir plusieurs contrats avant d'atteindre une certaine autonomie. Sur le plan formation, la logique en termes de parcours permet aux personnes accompagnées de bénéficier de plusieurs formations menant vers l'emploi.

Le service insertion

LES MISSIONS DU SERVICE INSERTION

Créé en avril 2012, le service insertion accompagne la quasi-totalité des réfugiés du département du Rhône (certains sont accompagnés par le CPH Entraide Pierre Valdo), qu'ils soient hébergés ou non dans le cadre du Dispositif national d'accueil (DNA). Il regroupe quatre dispositifs : le service opérationnel du programme Accelair, le centre provisoire d'hébergement (CPH), le CADA Insertion des réfugiés (CADA-IR) et le service d'accompagnement des réfugiés réinstallés.

Une équipe pluridisciplinaire de 18 salariés, spécialisée dans l'insertion du public réfugié, est répartie en pôles de compétences :

— Accompagnement social et hébergement,
— Accompagnement socio-professionnel,
— Accompagnement social lié au logement
— Accompagnement en sous-location pour les réfugiés réinstallés.

Chaque réfugié est suivi par plusieurs référents selon sa situation d'hébergement ou de logement.

Cette réorganisation répond à la loi du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile, où le législateur a souhaité faciliter le parcours d'intégration du réfugié en mobilisant et harmonisant les outils de droit commun et les pratiques d'accompagnement à l'insertion sur l'ensemble du territoire. Regrouper toutes les activités relatives à l'insertion des réfugiés au sein d'un même service permet à Forum réfugiés-Cosi de réellement répondre à la question de l'insertion de ce public et plus globalement, à celle de leur intégration au sein d'un territoire.

LES RÉFUGIÉS ACCOMPAGNÉS PAR LE SERVICE INSERTION

L'accompagnement des personnes sans domicile ou hébergement collectif

Les réfugiés « hors centre » sont généralement accueillis par leur famille ou des compatriotes, ou bien sont pris en charge par les organismes d'urgence sociale (le 115).
Le service insertion propose un accompagnement socio-professionnel qui doit s'adapter aux problématiques supplémentaires de ces personnes, notamment leur plus grande précarité.
Ce public a été largement accompagné en 2013 : 186 personnes, soit une augmentation de près de 26%. La proportion de personnes isolées reste très prononcée, représentant 70% de la demande de logement des « hors centre ».

© Icare / M. Leal

Chantier d'insertion mis en place autour de la Biennale d'art contemporain à Lyon.

L'accompagnement des réfugiés relogés

Les personnes relogées ont d'abord été accompagnées dans le cadre d'une recherche de logement. Le service insertion continue à suivre ces ménages sur le volet maintien en logement et le suivi insertion professionnelle quand cela est nécessaire. En 2013, 515 personnes ont été accompagnées dans leur logement (+29% par rapport à 2012).

L'accompagnement des réfugiés réinstallés en sous-location

Date de lancement : Octobre 2011
Modalités d'orientation : présélection par le HCR dans un 1er pays d'accueil puis sélection par les services des Ministères des affaires étrangères et de l'intérieur
Bénéficiaires : réfugiés accueillis en France dans le cadre de la réinstallation (accord cadre de 2008 entre le Ministère des affaires étrangères et européennes et le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés)

La réinstallation vise à transférer les réfugiés depuis leur premier pays d'asile vers un État tiers qui s'engage auprès du (HCR) à les accueillir et à leur accorder un statut de résidence permanente, ainsi que tous les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels liés.

Depuis 2011, Forum réfugiés-Cosi gère un programme d'accueil en logement direct pour les réfugiés réinstallés, par le biais d'un accompagnement renforcé de 12 mois en sous-location. Cela concerne 12 ménages par an.

Démarré fin 2011 de manière expérimentale, le programme de réinstallation a été confirmé en 2013. Un groupe de travail spécifique s'est réuni tout au long de l'année pour formaliser le projet : clarification du fonctionnement du programme auprès des partenaires, organisation de la communication et de l'échange d'information avec les autorités, finalisation des documents de présentation du projet et des différents contrats signés par les réfugiés à leur arri-

•••

vée (contrat de sous-location, accord d'engagement réciproque, etc.).
Forum réfugiés-Cosi s'implique également de manière croissante dans les projets européens en matière de réinstallation (voir partie Plaidoyer/Europe).

Arrivées

Profil des personnes arrivées en 2012 : 12 ménages (37 personnes), dont 4 personnes isolées ;
— 59% d'adultes et 41% d'enfants

Origines géographiques des personnes arrivées en 2012

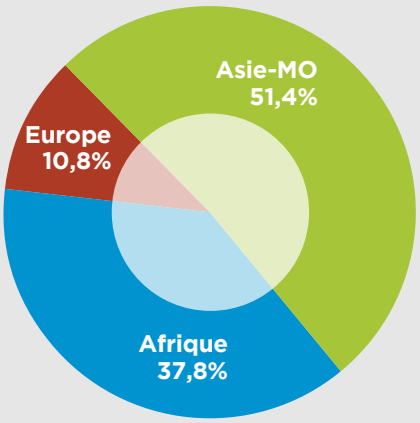

Principaux pays d'origine : Afghanistan, Éthiopie, Russie

Accompagnement social renforcé

Profil des personnes suivies en 2012 : 25 ménages (74 personnes), dont 7 personnes isolées ;
59,5% d'adultes et 40,5% d'enfants

Origines géographiques des personnes suivies en 2012

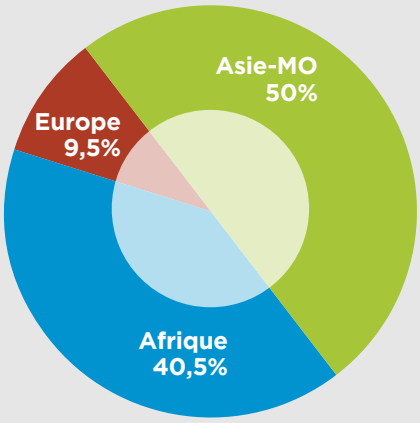

Principaux pays d'origine : Afghanistan, Pakistan, Somalie

Accès au logement

Nombre de personnes hébergées : 16 personnes sont passées par un hébergement collectif avant d'être relogées, soit 7 ménages

Durée moyenne du séjour en hébergement : 4 mois
Accès direct au logement pour les réinstallés : 5 ménages ont intégré un logement équipé dès leur arrivée dans le Rhône (21 personnes)
Accès au logement : 15 ménages au total ont intégré un logement autonome au cours de l'année 2013, dont 3 sont arrivés en 2012

Formation et emploi

Français langue étrangère : 15 personnes ont suivi au moins une formation FLE en 2013 (CAI), dont 9 sont arrivées en 2013

Accès à la formation : 4 mesures de formation hors CAI (personnes arrivées en 2012)

1 mesure formation qualifiante rémunérée (personne arrivée en 2012)

Vitesse moyenne d'accès à une 1ère formation : 4,75 mois pour une formation FLE CAI (obligatoire) pour les personnes arrivées en 2013

Accès à l'emploi aidé : 1 contrat de travail (CUI) a été signé en 2013 (personne arrivée en 2013)

Vitesse moyenne d'accès à un 1er emploi : 8 mois (personne francophone arrivée en 2013)

Formation hommes/femmes : 11 femmes ont accédé à une formation (CAI, hors CAI, qualifiante)

L'accompagnement des réfugiés réinstallés vers l'hébergement et le logement fait partie du programme Accelair. Les chiffres ci-dessus sont donc compris dans les chiffres globaux d'Accelair.

Accompagnement des réfugiés en hébergement collectif

Les réfugiés peuvent être accueillis dans des hébergements spécifiques à leurs statuts. Dans le département du Rhône, Forum réfugiés-Cosi dispose de 97 places d'hébergement réparties entre un centre provisoire d'hébergement (CPH) à Lyon et un dispositif CADA-IR (CADA Insertion des réfugiés) à Vaulx-en-Velin. Ces deux centres sont gérés par le service insertion.

Ces deux centres ont la même mission : héberger et assurer l'insertion du public réfugié dans un territoire. Toutefois, le CPH dépend de la réglementation des Centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS) et fait partie du DNA alors que le CADA-IR est un dispositif ad hoc créé en 2004 dans le département du Rhône.

En 2013, 256 personnes ont été hébergées pour un total de 34 593 nuitées.

Les taux de rotation du CPH et du CADA-IR sont toujours aussi élevés, permettant la fluidification du DNA. Cependant, l'augmentation des arrivées de demandeurs d'asile dans le Rhône conduit à une augmentation du nombre de réfugiés en demande de logement dans le cadre du programme Accelair.

© Icare / M. Leal

Chantier d'insertion mis en place autour de la Biennale d'art contemporain à Lyon.

Le centre provisoire d'hébergement à Lyon 69

DATE D'OUVERTURE
Créé en 1982 pour les demandeurs d'asile et les réfugiés. Depuis 1991 et l'ouverture des CADA, le CPH n'accueille plus que les réfugiés. Le CPH est situé à Lyon 8è depuis 2004. .

MODALITÉS D'ORIENTATION
51% des personnes accueillies viennent du DNA (dont 61% d'un dispositif de Forum réfugiés-Cosi) ; 44% étaient hors DNA ; 5% d'autres cas (naissances et « rejoignants »)

BÉNÉFICIAIRES
d'une protection internationale en attente de logement

MISSION

Le CPH dépend de la réglementation des Centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS) avec une spécialisation envers les réfugiés apportée par son appartenance au DNA. Le CPH s'adresse aux personnes reconnues réfugiées dépourvues de ressources et de logement. Son rôle est de faciliter leur insertion. Une équipe de travailleurs sociaux accompagne les résidents dans leurs démarches administratives et sociales, dans la recherche d'un logement, ainsi que dans l'élaboration d'un projet professionnel ou de formation.

ACTIVITÉS

Hébergement

— **91** personnes hébergées
Capacité d'accueil : 40 personnes
Type d'hébergement : collectif + 1 appartement éclaté
Profil des personnes accueillies :
Cumul : 30 ménages (91 personnes) dont 6 personnes isolées ; 56%d'adultes et 44% d'enfants
Entrées en 2013 : 19 ménages (55 personnes) dont 4 personnes isolées ; 53% d'adultes, 47% d'enfants ; 38% d'hommes, 62% de femmes
Origines géographiques des personnes hébergées : 41,8% Europe (Azerbaïdjan, Kosovo, Arménie) ; 26,4% Asie (Syrie, Iran, Irak) ; 29,7% Afrique (RDC, Burundi, Soudan)
Nombre de personnes entrées : 55 personnes
Nombre de personnes sorties : 50 personnes

Nombre total de nuitées : 14 254 nuitées
Durée moyenne du séjour : 186 jours
Taux d'occupation : 98%
Taux de rotation : 131,25%

Suivi social et sanitaire

— **5** personnes présentant des troubles psychologiques ont bénéficié d'un suivi thérapeutique
— **6** personnes présentant une pathologie lourde ont reçu un traitement et un suivi médical
— **6** ménages présentant des difficultés sociales lourdes ont bénéficié d'un accompagnement particulier
— **34** enfants scolarisés et **1** enfant bénéficiant de soutien scolaire
— **35** actions d'animation et **350** participants

Modalités de sortie

— 18 ménages (soit 50 personnes) logés au cours de l'année
— 18 ménages en logement en bail direct (HLM)
— 23% des résidents ont quitté le CPH avec un emploi (+61% par rapport à 2012)

...

Le CADA-Intégration des réfugiés à Vaulx-en-Velin 69

DATE D'OUVERTURE 2004

MODALITÉS D'ORIENTATION
67% des personnes accueillies viennent du DNA (dont 83,6% d'un dispositif de Forum réfugiés-Cosi) ; 25% étaient hors DNA ; 8% d'autres cas (naissances et « rejoignants »)

BÉNÉFICIAIRES
d'une protection internationale en attente de logement

MISSION

Le CADA-IR fait l'objet d'une convention avec l'État datant de fin 2004 et renouvelée tous les ans. L'objectif de cet accord est de fluidifier le DNA, en ciblant dans les CADA les réfugiés les plus aptes à se loger et à travailler de façon autonome. Le CADA-IR est situé à Vaulx-en-Velin.

ACTIVITÉS

Hébergement

— **165** personnes hébergées
Capacité d'accueil : 57 personnes
Type d'hébergement : collectif
Profil des personnes accueillies :
Cumul : 73 ménages (165 personnes) dont 41 personnes isolées ; 63% d'adultes, 37% d'enfants
Entrées en 2013 : 47 ménages (109 personnes) dont 27 personnes isolées ; 60% d'adultes et 40% d'enfants ; 51% d'hommes, 49% de femmes
Origines géographiques des personnes hébergées : 53,9% Europe (Azerbaïdjan, Russie, Arménie) ; 9,1% Asie (Irak, Palestine, Syrie – pas d'autres nationalités) ; 37% Afrique (RDC, Rwanda, Angola)
Nombre de personnes entrées : 109 personnes
Nombre de personnes sorties : 108 personnes

Nombre total de nuitées : 20 339 nuitées
Durée moyenne du séjour : 196 jours
Taux d'occupation : 98 %
Taux de rotation : 190,35 %

Suivi social et sanitaire

— **1** personne présentant des troubles psychologiques ont bénéficié d'un suivi thérapeutique
— **5** personnes présentant une pathologie lourde ont reçu un traitement et un suivi médical
— **5** personnes présentant des difficultés sociales lourdes ont bénéficié d'un accompagnement particulier
— **40** enfants scolarisés et **0** enfant bénéficiant de soutien scolaire
— **8** actions d'animation et 80 participants

Modalités de sortie

— 40 ménages (soit 87 personnes) logés au cours de l'année
— 37 ménages en logement en bail direct (HLM)
— 22% des résidents quittent le CADA-IR avec un emploi (+29% par rapport à 2012)

Chantier d'insertion mis en place autour de la Biennale d'art contemporain à Lyon.

PROGRAMME ANDATU POUR L'INTÉGRATION DES MIGRANTS D'ORIGINE ROUMAINE ET BULGARE

© Mara Klein

Famille Kolumpar

DATE D'OUVERTURE 1er janvier 2012

MODALITÉS D'ORIENTATION
les bénéficiaires sont sélectionnés par l'État, en partenariat avec les services sociaux et des associations

BÉNÉFICIAIRES
familles de nationalité roumaine ou bulgare, sortant de squats ou de campements ou « mises à l'abri » dans le cadre des Plans froid, manifestant une volonté d'insertion dans l'agglomération lyonnaise

MISSION

Le programme Andatu accompagne les ménages dans leur parcours d'insertion en mettant l'accent sur l'accès simultané à l'emploi et au logement et sur l'apprentissage du français. Les ménages bénéficient d'un système dérogatoire, avec la levée des obstacles administratifs (délivrance d'une carte de séjour d'un an autorisant à travailler) et l'ouverture sans délai et sans condition des différents droits sociaux (RSA, CMU, allocations familiales).

Les ménages sont accompagnés vers et dans le logement, d'abord dans le cadre de sous-locations. L'accompagnement renforcé et spécialisé pendant une période de 6 à 12 mois permet ensuite de faire « glisser » le bail, en accord avec le bailleur.

Dans le même temps, les adultes bénéficient de cours de « Français langue étrangère » (FLE) et sont accompagnés pour l'accès à une formation professionnelle et à l'emploi. Tous les enfants d'âge scolaires suivent un enseignement primaire puis secondaire, pour certains dans les classes du quartier, pour d'autres dans des classes spécialisées, avec un appui spécifique de l'Académie du Rhône.

L'accompagnement proposé peut durer jusqu'à 24 mois par ménage.

ACTIVITÉS

Nous avons connu sur 2013 une nouvelle évolution du nombre de prises en charge avec un pic en milieu d'année avec près de 400 personnes suivies. Le nombre de salariés a donc aussi logiquement évolué ce qui nous a demandé de nous réorganiser et de faire évoluer nos pratiques.

L'activité se compose toujours d'un accompagnement vers :

- Les démarches d'ouverture des droits : RSA, prestations familiales, CMU/CMUC, etc.
- La recherche d'une solution d'hébergement puis la recherche d'une solution de logement
- L'accès aux soins
- La découverte des différentes institutions/administrations et de leurs missions respectives
- La scolarisation des enfants et le suivi de la scolarisation par les parents
- L'apprentissage du français (2 demi-journées de formation par adulte et par semaine)
- L'accès au logement et le maintien dans le logement
- La construction de leur projet professionnel
- L'accès à l'emploi et la formation

...

...

Bénéficiaires

Profils :

— 92 ménages soit 382 personnes ;
— 46% d'adultes et 54% d'enfants
— 49% d'hommes et 51% de femmes
— 100% de non francophones

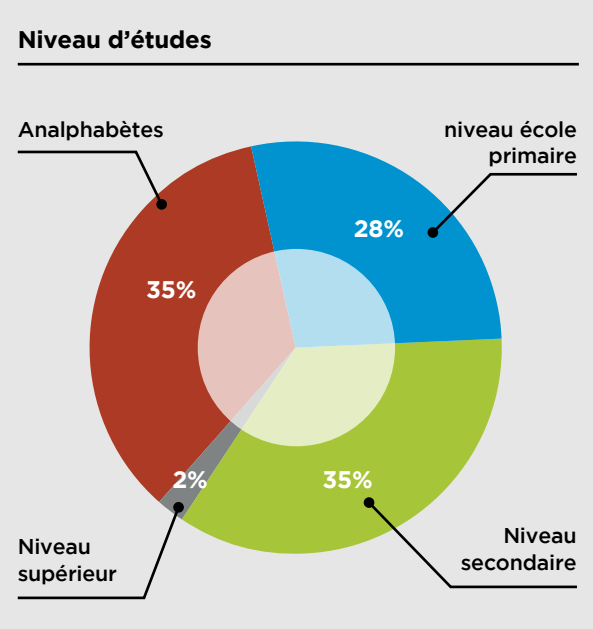

Accès au logement

Nombre d'accès au logement : 36 baux signés (en sous-location ou en bail direct) soit 40% de l'effectif (151 personnes)

Hébergement collectif : 56 ménages (231 personnes) sont encore en hébergement collectif

Accès aux droits sociaux

Scolarisation : 167 enfants scolarisés dont 29 en maternelle ; 82 en primaire; 52 au collège et 4 mineurs de +16 ans en lycée technique

RSA, CMU, prestations familiales : 95% des personnes ayant droit aux allocations y ont eu accès

Formation et emploi

Contrat d'insertion : 56 contrats d'insertion signés

Programme emploi/formation : 113 personnes suivies individuellement

Français langue étrangère : 122 adultes inscrits dans un cours de FLE (5 niveaux)

Accès à la formation : 97 mesures de formation

Accès à l'emploi aidé : 27 contrats aidés

Accès à l'emploi ordinaire : 61 contrats de travail dont 7 CDI et 19 CDD, 8 mesures d'intérim et saisonnières

Vitesse moyenne d'accès à un 1er emploi : 7 mois

Hommes/femmes : Même si nous continuons à accompagner chaque adulte dans la construction de son projet professionnel, nous remarquons que les freins à l'emploi sont plus importants chez les femmes que chez les hommes : maitrise plus faible du français, gestion des enfants en bas âge, construction des repères spatiaux, etc. C'est pour cette raison que nous priorisons autant que possible l'accès à des formations courtes et qualifiantes aux femmes afin de leur permettre d'accélérer la vitesse d'accès à un premier emploi.

§2/3

Accompagnement juridique en rétention et en zone d'attente

MISSION

Forum réfugiés-Cosi est présent dans les centres de rétention administrative (CRA) pour une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits auprès des personnes retenues. Cette mission lui a été confiée à partir du 1er janvier 2010, dans le cadre d'un marché public sur un lot qui regroupe 3 centres : Lyon, Nice et Marseille. Ce marché a été renouvelé pour 3 ans fin décembre 2013 pour la période 2014-2016.

En CRA, les délais sont extrêmement courts pour mener des démarches juridiques, ce qui complique l'exercice effectif des droits des personnes retenues. L'élaboration d'un diagnostic juridique de la situation des personnes retenues permet aux équipes de les accompagner efficacement dans leurs démarches (rédaction des recours devant les tribunaux administratifs et des appels des décisions du juge des libertés et de la détention, demandes d'asile, contacts avec un avocat ou la famille, dépôts de plainte, etc.). L'aide à l'exercice des droits consiste également à permettre aux personnes de rassembler les documents utiles pour leur défense juridique dans un temps limité (24 à 48 heures) alors qu'elles sont privées de la liberté d'aller et de venir. Tout au long de la rétention, les équipes veillent à ce que l'ensemble des droits soient respectés : visites, accès à un médecin, mise à disposition d'un téléphone et des conditions d'hébergement dignes.

Forum réfugiés-Cosi exerce ses missions, en relation avec les différents services présents au centre de rétention : police, personnel médical et OFII.

Seul ou avec les quatre autres associations (Assfam, Cimade, FTDA, Ordre de Malte) présentes en rétention, dans le cadre du Comité de pilotage, Forum réfugiés-Cosi s'attache au travail de témoignage sur les conditions de rétention et alerte constamment les autorités sur les situations de non respect des droits des personnes retenues.

Organisation de la mission dans les Centres de rétention administrative (CRA)

Les salariés sont répartis dans les CRA de Nice, de Marseille, de Lyon et au siège. Sur les trois sites, une présence est assurée du lundi au samedi.

Le nombre de personnes retenues durant l'année 2013 est inférieur à celui de 2012 sur l'ensemble des trois CRA. En revanche sur le CRA de Lyon, on note une augmentation (1648 dont 26 en enfants en 2012 à 1827 dont 11 enfants en 2013). 5 324 personnes ont été enfermées dans les centres du lot 3, entre 48h et 45 jours. Le placement de personnes psychologiquement fragiles perdure et constitue une source de tension permanente. Si les familles ont été moins placées cette année, on constate un nombre important de parents d'enfants, français entre autre, maintenus à Lyon et Marseille.

Dans les trois CRA, 3 243 personnes retenues, ont été éloignées. 1 858 entre le premier et le cinquième jour de rétention, dont 509 dans les 48 premières heures, sans aucun contrôle du juge judiciaire. 32 personnes ont fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de retour sur le territoire Schengen, sans discernement des situations individuelles, portant gravement préjudice aux étrangers en situation de demande d'asile et de renouvellement de titres de séjour, aux primo arrivants, aux parents et futurs parents d'enfants français, etc.

Profil des personnes retenues :

5335 personnes ont été retenues dans les CRA où Forum réfugiés-Cosi intervient.

Composition familiale :

- Lyon : 1827 personnes dont 1807 personnes isolées et 5 familles, composées de 9 adultes et de 11 enfants.
- Marseille : aucune famille
- Nice : Le CRA de Nice accueille uniquement des hommes isolés (1414)

Les CRA de Lyon et de Marseille sont habilités à recevoir des enfants. Cependant, en 2013, seul le CRA de Lyon a accueilli des enfants : 11 enfants ont été retenus avec leurs parents.

Répartition hommes/femmes :

- Lyon : 92% d'hommes / 8% de femmes
- Marseille : 97.33% d'hommes / 2.67% de femmes
- Nice : 100% d'hommes / les CRA de Nice n'accueille plus de femmes ; ces dernières sont placées au Cra de Marseille.

Principales nationalités :

- Lyon : Tunisienne 18% ; Albanaise 11% ; Algérienne 10%; Roumaine 8%.
- Marseille : Tunisienne 40.45% ; Algérienne 18.86% ; Marocaine 14.04%
- Nice : Tunisienne 53% ; Marocaine 10% ; Algérienne 8%

...

...

CRA de Nice

Le nombre de personnes placées au CRA de Nice en 2013 est de 1 414. Les principales nationalités présentes sont les Tunisiens, puis les Marocains et Algériens, suivis par les Egyptiens et Sénégalais. Plusieurs personnes détentrices de documents européens ont fait l'objet de placements en rétention avec des Obligations de quitter le territoire français (OQTF) privilégiées à la place de mesures de réadmission. Néanmoins, les ressortissants de pays dits à risque, tels que Mali, Syrie, ou Soudan, sont majoritairement renvoyés vers des pays voisins, principalement l'Italie. Nous déplorons le manque de transparence sur les demandes de réadmission, principalement vers l'Italie. Nous constatons également un nombre grandissant de placement de personnes avec des pathologies psychiatriques et une absence de prise en charge psychologique au centre. Les refus d'embarquement de certaines personnes retenues ont mené à des peines d'emprisonnement de trois à six mois.
Les conditions matérielles de rétention n'ont pas évolué, malgré la visite d'une délégation parlementaire et de journalistes, ainsi que de celle du substitut du procureur.
L'agent de l'OFII n'étant pas présent le week-end, les personnes retenues ne peuvent avoir accès, du vendredi midi au lundi matin, à certains besoins tels qu'achats de cigarettes, aliments ou produits de première nécessité, à moins que nos intervenants ou des agents de la police ne suppléent son absence. Le manque d'investissement et de connaissance en droit des étrangers de certains avocats niçois commis d'office influe de manière négative sur le sort des personnes retenues. Notre présence reste donc primordiale afin d'aider à la bonne défense des étrangers.

CRA de Marseille

Le nombre de personnes placées au centre de rétention a atteint 2 094 personnes, dont 56 femmes. Aucun enfant n'a été enfermé au centre de rétention depuis l'année 2010. La partie famille est à présent utilisée pour le placement des femmes. Les 4 autres zones de vie sont désormais utilisées pour enfermer des hommes, ce qui porte le nombre de places homme à 98 et femme à 18. Les ressortissants tunisiens sont toujours la principale nationalité, devant les ressortissants algériens et marocains. Les préfectures ont eu moins recours aux mesures de réadmission Schengen, recommençant à privilégier les obligations de quitter le territoire.
Pendant une bonne partie de l'année, nos conditions de travail et l'exercice des droits des personnes retenues ont été entravées par le manque d'effectif policier. Si une réorganisation (un regroupement de nos trois bureaux dans une partie du couloir) nous a permis de recevoir plusieurs personnes retenues en entretien en ayant seulement un agent affecté à l'escorte, les visites ont parfois été suspendues, des ménages non faits...

CRA de Lyon

Ce sont 1 827 personnes (dont 11 enfants) qui ont été placées au CRA de Lyon durant l'année 2013. A l'instar des années 2011 et 2012, les ressortissants tunisiens constituent la nationalité la plus représentée (330 personnes), suivis par les personnes de nationalité albanaise (207), algérienne (191) et roumaine (143). La majorité des personnes albanaises disposent d'un passeport biométrique en cours de validité et peuvent donc bénéficier de ce fait d'une liberté de circulation de trois mois dans l'espace Schengen. Toutefois, il leur est généralement reproché de ne pas disposer des autres documents nécessaires (assurance, attestation d'hébergement...). Quant aux ressortissants roumains, ils représentent la quatrième nationalité placée au CRA alors même, qu'en tant que ressortissants communautaires, ils bénéficient de la liberté de circulation dans l'espace Schengen. De juin 2012 à mai 2013, aucune famille n'a été placée au CRA. Mais de juin à décembre, ce sont cinq familles, soit onze enfants, qui ont été maintenues au CRA. Quatre familles sur cinq ont été libérées par le Tribunal administratif ou le Juge des Libertés et de la Détention ; la cinquième a été réadmise en Italie. L'année a été marquée par de vives tensions et de nombreux incidents (bagarres, automutilations...) et s'est terminée par un début d'incendie dans la nuit du 30 au 31 décembre.

L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE DE FORUM RÉFUGIÉS-COSI DANS LES CRA EN 2013

Actions

		Lyon-St-Exupéry	Marseille Le-Canet	Nice	Total
Information sur les droits		1 773	1 861	1 748	5 382
Aide à la demande d'asile		92	63	15	170
Recours contentieux	Référé/ recours pour excès de pouvoir	485	178	56	715
	Saisine	4	1	0	5
Sollicitation préfecture/ministère		8	72	87	167
Appel auprès de la cour d'appel		60	482	78	620
Mise en contact avec un avocat		86	205	131	422
Préparation entretien avec le juge des libertés et de la détention		1 769	1 586	735	4 090
Prise de contact avec la famille		-	161	133	294
Saisine du juge des libertés et de la détention (Art 13)		17	42	17	76
Total		**4 294**	**4 651**	**3 000**	**11 941**

DEMANDE D'ASILE EN RÉTENTION

Sur les 428 demandes d'asile enregistrées, 170 ont fait l'objet d'une aide à la rédaction du récit. 4 demandeurs ont obtenu le statut de réfugié. Il faut aussi noter que 2 mesures d'éloignement ont fait l'objet d'une suspension par la CEDH, saisie en urgence dans le cadre de l'article 39.

CRA de Lyon

— 264 demandes d'asile enregistrées
— 92 demandes ont fait l'objet d'une aide à la rédaction du récit
— 4 statuts de réfugié

CRA de Marseille

— 149 demandes d'asile enregistrées
— 63 demandes ont fait l'objet d'une aide à la rédaction du récit

CRA de Nice

— 15 demandes d'asile enregistrées
— 15 demandes ont fait l'objet d'une aide à la rédaction du récit

ACTIVITÉS EN ZONE D'ATTENTE

Au titre de l'article R.223-8[1] du CESEDA, Forum réfugiés-Cosi est habilitée depuis plusieurs années, par le ministère de l'intérieur à intervenir dans les zones d'attente.
L'accès à la zone d'attente des intervenants est subordonné à un agrément individuel accordé pour une durée de trois ans par le ministère de l'intérieur ; chaque association dispose de dix habilitations.

Organisation de la mission

A l'instar d'autres organismes[2], des salariés volontaires de différents services de Forum réfugiés-Cosi, interviennent au niveau des zones d'attente de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry, de Marseille et de l'aéroport de Nice. Ils assurent au quotidien, à tour de rôle, des permanences téléphoniques dans le but d'accompagner les étrangers qui font l'objet d'un maintien en zone d'attente suite à un refus d'entrer sur le territoire. Membres de l'Anafé (Association Nationale d'Assistance aux Frontières pour les Étrangers), suivant les lieux d'intervention, nous agissons seul (à Lyon-équipe de 5 salariés volontaires) ou dans le cadre de collectif d'associations habilitées (Marseille et Nice).

La mission en zone d'attente de Saint Exupery (69)

En 2013, 33 personnes maintenes dans la zone d'attente de Lyon Saint Exupéry ont été suivies par les intervenants volontaires. Le nombre des personnes qui ont demandé l'admission sur le territoire au titre de l'asile en 2013 est de 14. Il y a eu 4 admissions au titre de l'asile (dont un couple avec 3 mineurs) et 8 refus. 2 personnes ont été libérées par le Juge de la liberté et de la détention avant que le ministre ne se prononce sur leur demande d'asile. Sur les 8 personnes qui se sont vues refuser l'entrée sur le territoire au titree de l'asile, 2 ont été libérés par le Tribunal administratif et 1 a vu son réacheminement suspendu par la Cour européenne des droits de l'Homme.

[1] — Conditions d'accès des associations humanitaires (Articles R223-8 à R223-14)-Article R223-8
L'autorité administrative compétente fixe la liste des associations habilitées à proposer des représentants en vue d'accéder à la zone d'attente dans les conditions fixées par la présente section. L'habilitation ne peut être sollicitée que par les associations régulièrement déclarées depuis au moins cinq années et proposant par leurs statuts l'aide et l'assistance aux étrangers, la défense des droits de l'homme ou l'assistance médicale ou sociale.
[2] - Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) Human Rights Watch (HRW) et des associations issues de la société civile (Anafé, CIMADE, Croix-Rouge, Amnesty International, France terre d'asile, Médecins du monde, MSF, GISTI, LDH, MRAP, groupe accueil et solidarités (GAS), APSRF).

§2/4

Plaidoyer et développement international

Les actions réalisées directement auprès des publics accompagnés par l'association contribuent à alimenter et à traduire dans les faits notre plaidoyer en faveur de l'amélioration des conditions d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile, réfugiés, retenus, migrants européens.

Forum réfugiés-Cosi développe des missions de partage et de diffusion de son expertise en France, en Europe et à l'international. Ces missions comportent d'une part une dimension interne par une collecte et une diffusion auprès des équipes de l'association, de façon régulière, des informations juridiques et géopolitiques pertinentes. Elles relèvent d'autre part, plus largement, d'une dimension externe en mettant l'expertise de l'association à disposition des acteurs intervenant dans ses champs d'action sous forme de formation, d'information et de plaidoyer auprès des institutions publiques. Des actions de sensibilisation auprès du grand public sont également réalisées.

L'expertise de Forum réfugiés-Cosi s'étend par ailleurs à des actions menées dans les pays d'origine des bénéficiaires d'un accompagnement ou d'un hébergement proposé par l'association.

En intervenant d'un bout à l'autre des routes de l'exil, Forum réfugiés-Cosi soutient la construction démocratique et la défense des droits de l'Homme en France et dans les pays d'origine. L'association entend ainsi renforcer la connaissance des pays d'origine pour favoriser un meilleur accompagnement des personnes prises en charge en France, mais aussi travailler aux côtés des acteurs de la société civile dans ces pays pour la défense des droits de l'Homme et de l'Etat de droit.

INFORMER, SENSIBILISER ET FORMER

INFORMATION JURIDIQUE ET RÈGLEMENTAIRE

En amont du plaidoyer, une veille systématique est organisée sur l'ensemble des questions touchant au droit d'asile et au droit des étrangers en France et en Europe.

Une veille réglementaire et jurisprudentielle sur l'asile est réalisée quotidiennement afin de collecter l'ensemble des textes législatifs et réglementaires ainsi que les décisions jurisprudentielles au niveau national. Cette information est analysée et diffusée auprès des équipes chargées de l'accompagnement juridique des demandeurs d'asile par le biais de différents outils de communication. En 2013, 12 bulletins de veille mensuels contenant plus de 230 brèves relatives à l'évolution jurisprudentielle, législative et réglementaire sur l'asile ont été diffusés par voie électronique.

Une activité de conseil au profit des salariés de l'association, des professionnels de l'asile, des demandeurs d'asile et des réfugiés est également réalisée. En 2013, plus de 300 réponses aux différentes sollicitations ont été émises.

Les évolutions européennes en matière d'asile, particulièrement importantes en 2013 avec l'adoption du Régime d'asile européen commun (RAEC) font également l'objet d'une veille et d'une diffusion régulière :

- 9 bulletins de veille Europe ont été diffusés, dont une édition spécifiquement dédiée à l'analyse des textes adoptés dans le cadre du RAEC en septembre 2013.
- 37 notes d'information/analyse traitant par exemple des politiques d'asile en Hongrie, à Malte et en Bulgarie et 9 notes d'analyse de jurisprudences importantes rendues par les Cours européennes (CJUE et CEDH) ont été diffusées.

Des notes d'analyse relatives aux textes européens et à leur transposition en droit français, ainsi que des recommandations, sont également diffusées aux autorités françaises et aux institutions et agences européennes.

INFORMATION ET EXPERTISE GÉOPOLITIQUE

Le centre de documentation Floribert Chebeya

Le centre de documentation Floribert Chebeya, situé à Lyon, permet un accès à près de 5700 références d'ouvrages, de revues ou de rapports, relatifs aux relations internationales, aux droits de l'Homme, à la géopolitique, au droit d'asile ou aux migrations, avec une spécialisation sur l'Afrique centrale. Le centre, ouvert au public, est membre des réseaux SUDOC et Ritimo.

Dans le cadre de la veille géopolitique effectuée par le centre de documentation, 13 revues de presse, 3 bulletins d'informations géopolitiques ainsi que 3 fiches pays traitant de l'Albanie, du Kosovo et de la Géorgie ont été mises à disposition des équipe de travail de l'association. Par ailleurs, un dossier sur l'Angola a été mis à jour et publié sur le site Internet de Ritimo (http://www.ritimo.org/article98.html)

Mission pays d'origine : l'Albanie

Après une forte augmentation des arrivées de demandeurs d'asile originaires d'Albanie dans le Rhône fin 2012 et début 2013, notre organisation a décidé d'organiser une mission dans ce pays du 1er au 6 avril 2013. Cette mission a permis d'apporter un éclairage sur le contexte social et politique prévalant en Albanie et les principales causes de recherche de protection invoquées en France par les demandeurs d'asile albanais. Des rencontres ont été organisées avec l'ambassade de France, l'Avocat du peuple albanais, la délégation albanaise du HCR et dix ONG de défense des droits de l'Homme ou associations de médiation des conflits liés à la vendetta, à Tirana, Schröder et Vlorë. Trois thématiques ont pu être approfondies : la question des violences faites aux femmes, les discriminations et la vendetta. Les résultats de cette mission ont été présentés à plusieurs occasions : lors d'une conférence réunissant salariés, bénévoles et partenaires de Forum réfugiés-Cosi ; lors d'une réunion plénière de l'Instance d'admission concertée à la préfecture du Rhône ; à la Commission droits des étrangers de l'Ordre des avocats de Lyon, ainsi qu'au Conseil général du Rhône. Le rapport de mission a également été diffusé.

FORMATION DES PROFESSIONNELS ET DES BÉNÉVOLES

Forum réfugiés-Cosi propose des formations aux professionnels accompagnant les demandeurs d'asile et les réfugiés dans différents champs de compétence (droit d'asile et droit des étrangers, inter-culturalité, géopolitique, accompagnement, santé mentale). Le succès des formations proposées par Forum réfugiés-Cosi s'est poursuivi en 2013, avec une augmentation de 23% du nombre de formations dispensées.
En 2013, Forum réfugiés-Cosi a débuté un cycle de formation des agents de l'OFPRA sur l'accueil des récits de souffrance, dispensé en partenariat avec l'association belge Ulysse.

Par ailleurs, dans le cadre d'un partenariat avec la délégation française du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés, Forum réfugiés-Cosi a assuré la formation de près de 100 bénévoles accompagnant les demandeurs d'asile dans la moitié Est de la France.
Des actions de sensibilisation auprès de futurs professionnels de l'action sociale ou d'étudiants à l'université ont également été réalisées.

2013 EN QUELQUES CHIFFRES

67 formations dispensées

1400 bénéficiaires de formations et de sessions de sensibilisation

Une équipe de **37** formateurs

CONFÉRENCES « PARTAGE ET EXPERTISE »

Forum réfugiés-Cosi organise chaque année des conférences-débats sur des questions géopolitiques ou juridiques relatives au droit d'asile. Ces conférences, gratuites, sont ouvertes en interne aux salariés et aux bénévoles, mais également aux partenaires associatifs ainsi qu'aux avocats. En 2013, ces conférences ont également été l'occasion de temps d'échanges avec des défenseurs des droits de l'Homme de terrain. Ce sont ainsi environ 130 personnes qui ont pu bénéficier de ce partage d'expertise de terrain lors de 6 rencontres organisées sur les thématiques suivantes :

- **« La crise au Nord Mali »**, le 21 mars 2013, par M. Ben Essayouti, Secrétaire général de l'association malienne des droits de l'Homme de Tombouctou, au Mali ;
- **« Le contexte arménien »**, le 21 mai 2013, par M. Levon Barseghyan, Président du Journalist Club Asparez basé à Gyumri, en Arménie ;
- **« La situation des droits de l'Homme en République Démocratique du Congo (RDC)»**, le 07 juin 2013, par M. Dolly Ibefo, Directeur de l'association la Voix des sans voix basée à Kinshasa, en RDC.
- **« Albanie : retour de la mission menée par Forum réfugiés-Cosi »**, le 25 juin 2013, par Mmes Julie Jardin, chargée d'opération asile, Nadine Camp, Directrice adjointe du développement international et du plaidoyer pour Forum réfugiés-Cosi, et Delphine Delbes, avocate et membre du Conseil d'administration de Forum réfugiés-Cosi.
- **« Les violences faites aux femmes en République Démocratique du Congo »**, le 9 juillet 2013, par Mme Immaculée Biraheka, Présidente de l'association PAIF (Promotion et Appui aux Initiatives féminines) basée à Goma, en RDC.
- **« Nouvelle architecture du régime d'asile européen commun »**, le 05 novembre 2013, par Mme Claire Salignat, Chargée de plaidoyer Europe à Forum réfugiés-Cosi.

...

PUBLICATIONS ET MÉDIAS

Publications

1 — Etat des lieux de l'asile en France et en Europe

La treizième édition de cet ouvrage a été publiée en juillet 2013 et éditée à 800 exemplaires. Ce rapport annuel sur l'asile en France, en Europe et dans le monde constitue un outil d'information et de travail pour les spécialistes comme pour le public sensibilisé aux questions de l'asile et de la protection des réfugiés. Ce document de référence de 230 pages, préfacé par M. Fransesco Maiani, Professeur assistant à l'Institut de hautes études en administration publique à Lausanne, décrit et analyse les procédure et modalités d'accueil des personnes qui fuient leur pays, les moyens qui y sont affectés et le niveau de protection qui leur est accordé. Cet ouvrage a été diffusé gratuitement à près de 500 acteurs de l'asile avec le soutien du Fonds européen pour les réfugiés (FER) et est vendu par correspondance auprès de l'association.

2 — Le journal

Durant l'année 2013 un numéro du journal de Forum réfugiés-Cosi a été publié avec un tirage à 7500 exemplaires. Le journal est le reflet du travail de terrain, mais aussi de l'expertise et des prises de position de l'association.

3 — Le rapport annuel sur les centres de rétention

Ce rapport, publié en décembre 2013, a été co-édité pour la troisième année consécutive par l'ASSFAM, la Cimade, Forum réfugiés-Cosi, France terre d'asile et l'Ordre de Malte réunis au sein d'un comité de pilotage de la mission d'aide à l'exercice effectif des droits dans les centres de rétention administrative de France. Ce rapport souligne de nouveau l'urgence d'une réforme en profondeur des procédures d'éloignement en conformité avec les engagements européens de la France.

Le site
www.forumrefugies.org

Toujours très consulté, le site Internet a généré plus de 95 615 visites en 2013 pour 52 225 visiteurs uniques, soit une moyenne de plus de 261 visites par jour.

L'année 2013 a été celle de la mise en place du nouveau site Internet de l'association et de l'expérimentation de son fonctionnement. Les chiffres de visite montrent que cette refonte a été un succès. En effet, les visiteurs consultent aujourd'hui un plus grand nombre de pages et restent plus longtemps sur le site. Le public est donc mieux ciblé. Un travail pour être plus présents sur les réseaux sociaux a par ailleurs été initié.

Forum réfugiés-Cosi dans les médias

En 2013, Forum réfugiés-Cosi a publié 12 communiqués de presse, portant notamment la crise du dispositif d'hébergement des demandeurs d'asile dans le Rhône, l'adoption du régime d'asile européen commun et sa transposition en France, les enjeux de la réforme de l'asile annoncée pour 2014 et la question des pays d'origine sûrs.

Les activités, le plaidoyer, les supports réalisés et les événements organisés ont généré plusieurs centaines d'articles et de reportages qui ont relayé notre message en faveur des demandeurs d'asile, des réfugiés et de la promotion des droits humains :

- 132 articles dans la presse régionale, nationale et internationale (Le Progrès, Lyon Capitale, Rue89, Le Monde, Libération, La Croix, Alternatives internationales, Actualités sociales hebdomadaires, Marianne, La Montagne, etc.)
- 12 interviews diffusées sur les radios locales et nationales
- 11 interviews et reportages diffusés sur les chaînes de télévision régionales et nationales (Arte, France 3)

De nombreux articles ont également été relayés sur Internet (blog, site d'actualité, etc.).

La journée mondiale du réfugié

Table ronde « La réinstallation des réfugiés : Partenariat pour une protection et un accueil durable en France, en Belgique et au Royaume-Uni » :

A l'occasion de la Journée mondiale du réfugié, Forum réfugiés-Cosi a organisé, le 20 juin 2013, en partenariat avec la Commission internationale catholique pour les migrations (CICM), la Ville de Lyon et le Grand Lyon, une table ronde sur le thème « La réinstallation des réfugiés : Partenariat pour une protection et un accueil durable en France, en Belgique et au Royaume-Uni ». Cette rencontre a été organisée à l'Hôtel de Ville de Lyon en présence de M. Hubert Julien-Laferrière, Conseiller municipal délégué de la Ville de Lyon à la Coopération décentralisée et à la Solidarité internationale et de Mme Sylvie Guillaume, Adjointe au maire de Lyon déléguée aux affaires sociales. Une première partie de cet évènement a été consacrée à la présentation des enjeux liés à la réinstallation des réfugiés au niveau mondial, national et local par des interventions de M. Philippe Leclerc, délégué pour la France du HCR, Mme Brigitte Frenais-Chamaillard, cheffe du service de l'asile au Ministère de l'intérieur, et Mme Cécile Dindar, Secrétaire générale adjointe de la préfecture du Rhône. Dans un second temps, suite au témoignage d'un réfugié réinstallé accueilli à Lyon par Forum réfugiés-Cosi, des acteurs institutionnels et associatifs français, belges et britanniques ont échangé sur leurs pratiques en matière d'accueil des réfugiés réinstallés. Près de 80 participants ont pris part à cet évènement.

La marche des parapluies

La 10ème édition de la marche de parapluies a été organisée le 20 juin dans le prolongement de la Table ronde sur la réinstallation. Les discours de M. Philippe Leclerc, de Mme Sylvie Guillaume et de M. Jean-François Ploquin précédant la marche ont permis de rappeler les enjeux liés à la protection des réfugiés. Environ 800 personnes se sont jointes au cortège. Huit échassiers vêtus de costumes spectaculaires (créés par Hélène Marchand) et la chorégraphie de Jean-Claude Carles réalisée avec les demandeurs d'asile et les réfugiés accompagnés par Forum réfugiés-Cosi ont emporté le cortège des participants – demandeurs d'asile, réfugiés, salariés, bénévoles, partenaires et militants – sur un nouvel itinéraire entre la Place de la République et le Jardin des Chartreux, où un concert était donné par cinq groupes de musique d'horizons variés.

Exposition Roms, entres autres

Durant quatre mois, Mara Klein, stagiaire photographe, a suivi dans leur quotidien la trajectoire de trois familles roumaines Rom au sein du programme Andatu et le travail de l'équipe qui les accompagne.

Cette exposition a été présentée en partie et pour la première fois au public au Lavoir public le 28 novembre lors d'une soirée animée par des personnes bénéficiaires du programme. Puis dans un deuxième temps au Conservatoire national des arts et métiers de Rhône-Alpes du 19 décembre 2013 au 14 février 2014. Le 19 décembre a eu lieu le vernissage officiel de l'exposition sous le haut patronage du Préfet du Rhône.

Cette exposition est itinérante et a pour vocation d'être présentée à l'avenir dans d'autres lieux.

© Léon Charles

© Léon Charles

...

Conférence « la participation des femmes à la gouvernance locale en République Démocratique Congo »

Le 18 octobre, dans le cadre de la Quinzaine de l'égalité femmes-hommes de la Région Rhône-Alpes, Forum réfugiés-Cosi a organisé à l'Institut de droits de l'Homme de l'Université catholique de Lyon une conférence-débat sur le thème de la participation des femmes à la gouvernance locale en République Démocratique Congo. Mme Antoinette Kapinga Tshibuyi, Maire de la ville de Kananga (Province Orientale) et Mme Bébé Mbuyi Meta, Bourgmestre de la Commune de Kasa-Vubu (Ville Province de Kinshasa) sont venues témoigner de leurs expériences personnelles et professionnelles en tant que femmes politiques congolaises. S'en sont suivis des échanges avec le public et trois élues locales en Rhône-Alpes, Mmes Moreira, Cuckierman et Rabatel. Environ 120 personnes ont participé à cette conférence. Leur visite a également l'occasion de poursuivre les actions de plaidoyer en faveur du développement de la coopération décentralisée entre les collectivités locales françaises et congolaises.

Evénements dans les centres de Forum réfugiés-Cosi

Tout au long de l'année, de nombreux événements ont eu lieu dans les services d'hébergement de Forum réfugiés-Cosi. Ce sont ainsi des occasions de convier des partenaires, financeurs, voisins à échanger avec les équipes et les personnes accompagnées. En 2013, ont eu lieu l'inauguration du site de la rue Léon Blum à Villeurbanne, l'inauguration du Centre d'hébergement d'urgence de Saint-Genis-les-Ollières, une journée portes ouvertes à Albigny-sur-Saône, une journée portes ouvertes au CADA de Bron, la fête des voisins au CADA de Vaulx-en-Velin et au CADA de Saint-Éloy-les-Mines.

PORTER NOTRE PLAIDOYER EN FAVEUR DE LA DÉFENSE DES DROITS TOUT AU LONG DES ROUTES DE L'EXIL

CONTRIBUTION DE FORUM RÉFUGIÉS-COSI À L'ÉLABORATION DE POLITIQUES PUBLIQUES FRANÇAISES ET EUROPÉENNES, ET AU SUIVI DE LEUR MISE EN ŒUVRE

Le travail de terrain et les ressources constituées par la veille, la documentation et la formation depuis plus de 30 ans ont permis à Forum réfugiés-Cosi de développer une expertise reconnue. L'association est régulièrement entendue par les représentants des institutions, au niveau local et national, ainsi que par les sénateurs ou les députés sur les thématiques liées à son mandat.

En 2013, Forum réfugiés-Cosi a ainsi été sollicité notamment sur la Modernisation de l'action publique (MAP), la transposition du Régime d'asile européen commun, le nouveau Fonds asile, migration et intégration (FAMI) qui viendra remplacer le Fonds européen pour les réfugiés (FER) en 2014, l'hébergement et l'accueil des demandeurs d'asile, le projet de loi de finances 2014, les questions d'asile et immigration.

Forum réfugiés-Cosi a également été invité à intervenir dans le cadre d'une conférence organisée au Parlement européen sur le thème «L'intégration des Roms – défis et opportunités à l'échelon local».

Participation à la concertation sur la réforme de l'asile en France

L'année 2013 a été un temps fort en termes de plaidoyer avec la participation active de Forum réfugiés-Cosi à la concertation initiée en juillet par le ministre de l'Intérieur en vue de l'élaboration d'une réforme de l'asile en France. Cette concertation, conduite par les parlementaires Valérie Létard et Jean-Louis Touraine, a associé des acteurs publics –administration, préfectures, villes, OFPRA- des associations et le HCR. Notre organisation a participé à chacune des séances des quatre ateliers de travail qui ont porté sur l'évolution des procédures d'asile ; l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des demandeurs d'asile ; l'hébergement des demandeurs d'asile et l'insertion des bénéficiaires d'une protection internationale. Le Directeur général de Forum réfugiés-Cosi a par ailleurs co-animé l'atelier concernant l'accueil des demandeurs d'asile. Ces temps de travail nous ont permis de faire part de notre analyse du système actuel de l'asile en France et de nos propositions en vue de son amélioration.

Plaidoyer auprès des institutions européennes

L'Agence européenne des droits fondamentaux

Depuis février 2010, Forum réfugiés-Cosi est membre de la Plate-forme des droits fondamentaux (FRP) de l'agence européenne des droits fondamentaux. Forum réfugiés-Cosi a ainsi été invité à participer à la 6ème réunion annuelle de la Plate-forme des droits fondamentaux du 24 au 26 avril 2013. Ce rassemblement de plus de 200 membres de la société civile européenne a permis des échanges lors de sessions sur plusieurs projets de recherche de l'agence (traitement des ressortissants de pays tiers aux frontières de l'UE, droits fondamentaux des migrants en situation irrégulière, politiques anti-discrimination).

Le Bureau européen d'appui en matière d'asile et le forum consultatif

Forum réfugiés-Cosi est membre du Forum consultatif du Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEA) depuis décembre 2011. Notre organisation a répondu aux sollicitations de commentaires sur le programme de travail 2014 du BEA ainsi que sur le rapport d'activité 2012 du BEA.

Participation à des réseaux et projets européens de plaidoyer

● ECRE

ECRE est un réseau de 70 organisations réparties dans 30 pays et ayant pour mission de promouvoir les droits de ceux qui demandent une protection internationale en Europe. ECRE conduit des activités de recherche et de plaidoyer en coopération avec ses membres. En tant que membre actif du réseau, Forum réfugiés-Cosi a contribué aux différentes actions de plaidoyer engagées par ECRE au moyen de commentaires et contributions inspirés par notre expérience quotidienne de la pratique de l'asile. Forum réfugiés-Cosi a également été invité à participer à un panel sur l'intégration des réfugiés par l'emploi lors de l'assemblée générale d'ECRE à Prague en octobre 2013 et a ainsi pu partager les enseignements tirés du programme Accelair avec de nombreux partenaires européens.
D'autre part, Forum réfugiés-Cosi participe à deux groupes de travail au sein d'ECRE, sur les systèmes d'asile en Europe et le suivi du Régime d'asile européen commun ainsi que sur la réinstallation au niveau national et européen.

● DIASP

Depuis octobre 2011, Forum réfugiés-Cosi participe au projet DIASP (Dublin's Impact on Asylum Seekers' Protection), financé par le Fonds européen pour les réfugiés et coordonné par le Service jésuite des réfugiés en Europe (JRS-Europe). Ce projet - qui a pour objectif d'évaluer l'impact du règlement Dublin II sur l'accès à la protection des demandeurs d'asile – a abouti en juin 2013 avec la publication d'un rapport européen intitulé « La protection entravée ». Pour mener à bien ce projet, 257 demandeurs d'asile ont été entendus dans neuf pays de l'Union européenne par les organisations partenaires de JRS-Europe. Selon cette étude, la complexité des procédures et la rigidité du système d'asile de l'Union européenne sont des facteurs qui engendrent une interruption dans la recherche d'une protection pour de nombreux demandeurs d'asile en Europe.
Lors de la conférence finale, le 4 juin 2013, Forum réfugiés-Cosi a présenté les enseignements tirés des entretiens effectués en France avec des demandeurs d'asile placés sous procédure Dublin. Une version traduite en français du rapport sur la situation en France a été publiée et envoyée à de nombreux acteurs de la procédure Dublin en France.

● AIDA

Depuis le 1er septembre 2012, Forum réfugiés-Cosi est partenaire d'un projet européen intitulé AIDA (Asylum Information Database) porté par ECRE et poursuivant deux objectifs principaux : la création d'une base de données à jour sur le droit d'asile et la pratique de celui-ci dans les 14 pays membres de l'UE couverts par le projet (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Malte, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni et Suède) et le développement d'outils de plaidoyer pour influencer la transposition du régime d'asile européen commun en droit national. Ces données sur les règles de procédure et les garanties pour les demandeurs d'asile, sur l'accès à l'hébergement et à l'emploi, et sur le recours à la rétention sont disponibles sur le site Internet www.asylumineurope.org qui offre à tous la possibilité de comparer le droit et la pratique dans chacun de ces Etats. Ce site a été consulté 28619 fois en 2013, la France étant le 4ème pays d'origine de ces visiteurs.
Le rapport sur la France rédigé par Forum réfugiés-Cosi a été publié le 7 mai 2013. Une mise à jour de la base de données de ce projet est effectuée tous les six mois.

...

PARTAGE D'EXPÉRIENCES ET D'EXPERTISES À L'ÉCHELLE LOCALE, NATIONALE ET EUROPÉENNE

L'expertise de Forum réfugiés-Cosi, issue de l'action de terrain, est reconnue à l'échelle locale et nationale.
En 2013, Forum réfugiés-Cosi a reçu des visites de partenaires institutionnels ou associatifs souhaitant mieux connaître nos modes d'action. Les parlementaires en charge de la concertation sur la réforme de l'asile accompagnés de représentants du ministère de l'Intérieur et de la préfecture du Rhône ont visité la plate-forme d'accueil de Lyon et le centre de transit. Une délégation de la DCII des Bouches du Rhône a visité la plate-forme de Lyon, le centre de transit, le centre de santé et le CPH. Les représentants de l'association Solidarité Mayotte et les responsables de l'association marseillaise ARCA sont venus échanger sur nos méthodes de travail.
Notre association travaille pour ce partage d'expériences également à l'échelle européenne par une participation à plusieurs projets et réseaux.

Participation au projet EDAL

Le projet EDAL, porté par le Conseil des réfugiés Irlandais et financé par la Commission européenne consiste à créer une base de données de jurisprudence en matière d'asile, gratuite et en libre accès (http://www.asylumlawdatabase.eu/fr). Elle contient des résumés de centaines de cas traités par les juridictions et instances nationales compétentes en matière de droit d'asile de 17 Etats membres de l'Union européenne, ainsi que par la CJUE et la CEDH. Elle contient également d'autres informations régulièrement mises à jour concernant le développement de l'acquis communautaire en matière d'asile. Au cours de l'année 2013, Forum réfugiés-Cosi a contribué à résumer 20 décisions françaises qui ont été recensées dans la base de données. Par ailleurs, l'association a été représentée à la Conférence internationale des 16 et 17 janvier 2014 qui a marqué la clôture du projet.

Participation au projet Share sur la réinstallation

Forum réfugiés-Cosi a activement participé au projet Share porté par la Commission Internationale Catholique pour les Migrations (CICM) et financé par la Commission européenne, qui vise à renforcer la coopération entre collectivités locales et sociétés civiles en Europe pour la réinstallation des réfugiés. C'est dans ce cadre qu'une délégation française, dont le service insertion de Forum réfugiés-Cosi, a été invitée en septembre 2013 à Sheffield et Manchester. La visite a permis de présenter notre programme de réinstallation et d'échanger sur les expériences de terrain avec les participants tout en visitant des lieux d'accueil et d'insertion des réfugiés. En octobre 2013, Forum réfugiés-Cosi a participé à la conférence finale de ce projet qui a réuni une centaine de participants en provenance de régions, villes et municipalités européennes ainsi que leurs partenaires de la société civile de 17 pays européens. Forum réfugiés-Cosi sera partenaire de la CICM dans la mise en œuvre de la seconde phase du programme Share lancée en mars 2014.

Echanges d'information et de savoir-faire dans le cadre du réseau Européen sur la réinstallation (ERN)

Forum réfugiés-Cosi a participé aux premières rencontres du Réseau européen pour la réinstallation organisées à Bruxelles les 8 et 9 novembre 2013. Ce réseau, piloté par l'Organisation Internationale des Migrations, le HCR et l'association CICM, a vocation à soutenir le développement de la réinstallation en Europe. Il vise à promouvoir l'échange d'informations et de savoir-faire relatifs à la réinstallation et est ouvert à tous : autorités nationales et locales, organisations internationales, société civile, etc. (www.resettlement.eu). Depuis octobre 2013, Forum réfugiés-Cosi est, avec France terre d'asile, le point focal du réseau pour la France. Dans ce cadre, des rencontres avec les acteurs français de la réinstallation et la diffusion d'informations auprès des partenaires européens seront organisées en 2014.

Elaboration d'un guide de bonnes pratiques dans le cadre du réseau européen sur l'apatridie (ENS)

Forum réfugiés-Cosi est membre du réseau européen sur l'apatridie (ENS) depuis octobre 2012. Ce réseau – fort de 50 membres dans 30 pays - entend sensibiliser le public au phénomène de l'apatridie, et fournir une plate-forme pour la collaboration et la coordination entre les organisations de la société civile dans ce domaine. Forum réfugiés-Cosi a été consulté lors de la rédaction du guide de bonnes pratiques sur l'identification et la protection des apatrides, publié le 10 décembre 2013 par l'ENS et s'est fait le relai du lancement, le 14 octobre 2013, de la campagne paneuropéenne pour améliorer la protection des apatrides en Europe.

Echanges d'expériences dans le cadre de la Plate-forme européenne de la société civile de lutte contre la traite des êtres humains.

Forum réfugiés-Cosi a été sélectionné pour être membre de cette nouvelle plate-forme inaugurée par la Commission européenne en mai 2013 et qui réunit plus de 100 organisations de la société civile. Cette plate-forme paneuropéenne se veut un lieu d'échanges d'expériences et d'idées pour les organisations de la société civile actives dans la lutte contre la traite des êtres humains et pour la prise en charge des victimes, aux niveaux européen, national et local. Forum réfugiés-Cosi a participé à la réunion de lancement du 31 mai 2013 ainsi qu'à la seconde réunion organisée les 9 et 10 décembre 2013 sur les thèmes suivants : l'implication de la société civile dans l'application de la directive de l'UE sur la traite des êtres humains ; une approche de la lutte contre la traite centrée sur les victimes et la réduction de la demande.

DÉFENDRE ET PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME DANS LES PAYS D'ORIGINE

Projet Plate-forme Rhône-Alpes État de droit

Forum réfugiés-Cosi pilote, en collaboration avec Resacoop, le projet Plate-forme Rhône-Alpes État de droit qui réunit des collectivités locales rhônalpines, des associations de défense des droits de l'Homme et des experts du développement local et dont la vocation est de favoriser la prise en compte des questions de droit et de gouvernance démocratique dans les projets de coopération décentralisée.
En 2013, trois outils du kit méthodologique « Coopération décentralisée et accès aux droits » ont été réalisés : une grille de diagnostic, une check-list et une affiche qui permettront aux élus, aux techniciens et à tout autre acteur impliqué dans un projet de coopération décentralisée de placer l'action dans une perspective d'accès effectifs aux droits des populations locales. Plusieurs événements de sensibilisation à la démarche, à destination des collectivités et des associations ont eu lieu. D'autre part, suite à la mission de terrain effectuée en 2012, des recommandations pour une meilleure prise en compte des droits et de la gouvernance démocratique ont été présentées au groupe pays Arménie de Cités Unies France et aux Assises de la coopération décentralisée franco-arméniennes à Valence. Une journée de mutualisation et d'échanges d'actions de coopération décentralisée en République démocratique du Congo a permis de mettre en lien des élus locaux rhônalpins, belges et congolais ainsi que des membres du collectif des élus français d'origine congolaise en vue d'encourager le développement de partenariats.

Participation aux réseaux France Afrique centrale (RéFAC) et Europe Afrique Centrale (EuRAC)

Forum réfugiés-Cosi est secrétaire du RéFAC dont la vocation est la diffusion d'informations sur l'Afrique centrale. Sont notamment membres de ce réseau la section française d'Amnesty international, le CCFD et le Secours Catholique. En 2013, le centre de documentation de Forum réfugiés-Cosi a continué à assurer une mission de veille, de collecte et de diffusion d'informations aux membres du RéFAC. Dans le cadre du RéFAC, Forum réfugiés-Cosi a organisé une rencontre avec le rédacteur pour la République démocratique du Congo du ministère des Affaires étrangères à l'occasion de la visite en France de la présidente de l'association PAIF. Celle-ci a présenté la situation sécuritaire au Nord Kivu, et notamment la question de l'impunité des auteurs de violences sexuelles, ainsi que la problématique de la sécurité des défenseurs des droits de l'Homme en RDC. Ces thématiques ont également été abordées lors d'une audition par les représentants du groupe d'amitié France – RDC de l'Assemblée nationale en octobre 2013.
Notre organisation a également continué à participer aux activités d'EuRAC et à relayer en France les actions de plaidoyer du réseau, notamment sur la nécessité de prendre en compte au niveau européen la question de la réforme du secteur de la sécurité, de la gouvernance et de la réconciliation, et sur le suivi de la mise en œuvre du processus de paix, l'organisation d'élections locales et démocratiques et une exploitation transparente des ressources naturelles.

Soutien à la société civile : Projet de lutte contre l'impunité en République démocratique du Congo

Forum réfugiés-Cosi a soutenu en 2013, avec l'appui financier de l'Ambassade de France à Kinshasa, le travail de l'association congolaise UCPDHO (Union Chrétienne pour le Progrès et la Défense des droits de l'Homme) dans l'organisation de chambres foraines afin de lutter contre l'impunité au Sud Kivu. L'objectif était de mettre en place, dans des régions isolées où la justice n'est habituellement pas rendue faute de moyens, un tribunal temporaire grâce à l'organisation du transport des juges, procureurs, prévenus, témoins et avocats. Afin de pallier les carences du système judiciaire, UCPDHO a organisé deux chambres foraines en coopération avec le tribunal militaire d'Uvira qui ont permis le jugement de 14 dossiers portant notamment sur des incriminations de viol, de vol qualifié, de vol à mains armées, de détention illégale d'armes et de meurtre. 14 auteurs de violations, militaires ou civils, ont été condamnés et 16 victimes ont bénéficié de l'assistance gratuite d'un avocat.
Dans le cadre du suivi et de l'évaluation du projet, Forum réfugiés-Cosi a effectué une mission de terrain du 6 au 17 novembre 2013 au Nord et au Sud Kivu. Cette mission a permis d'évaluer la pertinence du projet auprès des différents acteurs concernés (victimes, avocats, auditorat militaire). Elle a également été l'occasion de rencontrer nos partenaires de terrain à Goma, ainsi que les représentants de l'ambassade de France et de la MONUSCO afin de faire un état de lieux de la situation actuelle et d'échanger sur nos projets futurs.

Ressources humaines P57 —

Moyens financiers P59 —

§3/

Moyens

En 2013, les équipes de Forum réfugiés-Cosi (opérationnel et fonctions support) ont ***déployé leurs compétences et leur énergie au service des missions et des publics.*** *Le travail a également été rendu possible grâce à l'implication de* ***155 bénévoles****.*

Le développement de ***nouvelles activités*** *a entraîné une augmentation de 27 % du nombre de salariés par rapport à 2012, avec un effectif de 221 personnes au 31 décembre 2013.*

Ce développement s'est traduit par une augmentation importante du budget (+35 % par rapport à 2012).

§3/1

Ressources humaines

LE PERSONNEL

Au 31 décembre 2013, on comptait 221 salariés, soit 47 salariés de plus qu'au 31 décembre 2012, ce qui représente une augmentation de 27% par rapport à 2012. En 2013, 97 salariés ont été embauchés, dont 14 directement en CDI.

L'évolution des programmes et l'ouverture de nouveaux dispositifs expliquent en grande partie cette augmentation des effectifs :

- Augmentation des arrivées à la plate-forme d'accueil de Lyon (4 ETP)
- Ouverture de places en CADA en Auvergne (1,5 ETP à Saint-Éloy-les-Mines et 1,5 ETP à Montmarault)
- Extension du centre de transit dans le Rhône (3 postes)
- Extension et ouverture de places en CHUDA dans le Rhône, dans l'Ardèche et dans le Puy-de-Dôme (3 ETP à Albigny-sur-Saône, 5 ETP à Décines, 2 ETP à Giat, 6 ETP à Oullins, 4 ETP à Privas et 5 ETP à Saint-Clément-les-Places)
- Reprise en gestion du territoire 1 dans le cadre du programme Accelair (5 ETP)
- Augmentation de la capacité d'accueil du programme Andatu (5 ETP)

Au 31 décembre 2013, les effectifs de Forum réfugiés-Cosi sont composés de 155 femmes et 66 hommes, soit 70% de salariées femme.

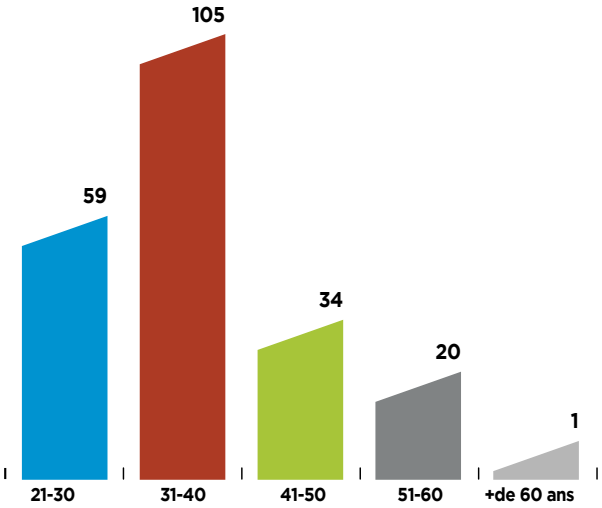

Effectif salarié par tranche d'âge

On peut compter 42 cadres au 31/12/2013, dont 21 femmes et 21 hommes, soit une parité parfaite. Leur moyenne d'âge est de 41 ans.

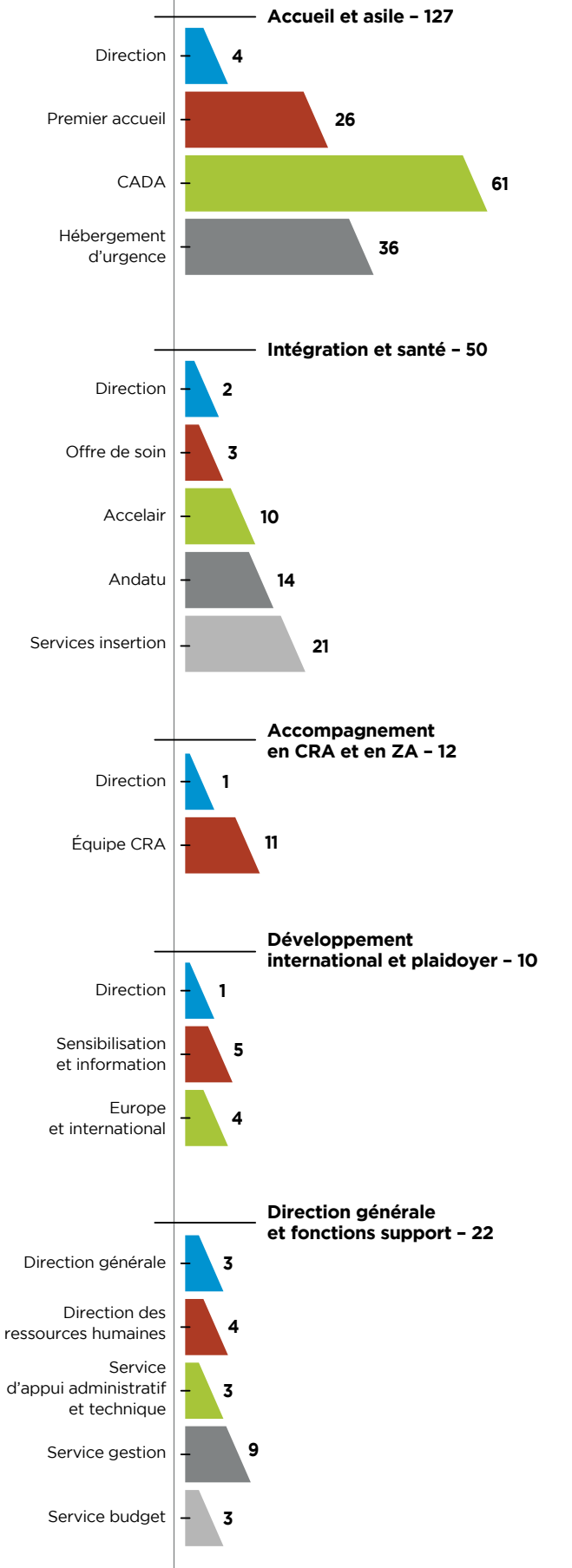

Répartition des salariés par activité

© Marion Legrand

La formation en interne

115 personnes ont suivi des formations.
15 formations collectives et 66 formations individuelles ont été mises en œuvre.
Les grandes thématiques ont été la gestion des conflits (20 salariés), l'entretien social (10 salariés), l'accompagnement des personnes exilées en souffrance psychique (12 salariés), la retenue administrative et le contentieux devant le tribunal administratif (10 salariés), les formations en matière de santé et sécurité au travail (sauveteur secouriste du travail : 8 salariés, incendie : 24 salariés, habilitation électrique : 7 salariés).

La délégation Unique du Personnel

Forum réfugiés-Cosi a une Délégation Unique du Personnel qui se réunit une fois par mois en session ordinaire pour aborder les sujets sur lesquels il doit être informé ou consulté.
Les prochaines élections auront lieu en octobre 2014 après un mandat de 4 ans pour les personnes actuellement élues.

Le CHSCT

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) se réunit en commission plénière une fois par trimestre.
En mai 2013, suite à une démission, une nouvelle désignation des membres a eu lieu avec la réunion du collège désignatif.

Les stagiaires

Forum réfugiés-Cosi continue d'être un lieu de découverte du monde du travail et a ainsi accueilli 19 stagiaires en 2013 ; 11 d'entre eux suivaient des études en travail social, 3 étaient étudiants en droit et/ou sciences politiques et les autres venaient des filières médecine, psychologie, FLE, arts... .

§3/2

Moyens financiers

Le compte de résultat de l'association a atteint un total de produits de 26.5 millions d'euros en 2013, soit une augmentation très importante de 35 %, par rapport au réalisé 2012.

Cette augmentation doit être nuancée, car elle inclut une explosion du coût du programme hôtel-asile, qui augmente à lui seul de plus de 60%.
Toutefois, le compte de résultat 2013 de l'association reflète également :

— Les extensions des CADA en Auvergne et au centre de transit à Villeurbanne
— Les nouvelles ouvertures de places et extensions en hébergement d'urgence ou temporaire dans le Rhône, en Ardèche et dans le Puy-de-Dôme,
— Les extensions des programmes Accelair et Andatu
— Et bien évidemment l'évolution des fonctions supports, permettant d'absorber ces augmentations de capacités dans le fonctionnement global de l'association.

Les fonds européens progressent de plus de 13%, notamment avec l'obtention de financements nouveaux avec le Fond Social Européen.
Les financements du ministère de l'Intérieur et de l'OFII sont globalement stables.
La part des financements départementaux (via les Préfectures) augmente significativement et reste la principale source de financement (elle représente 83% des financements de l'association).

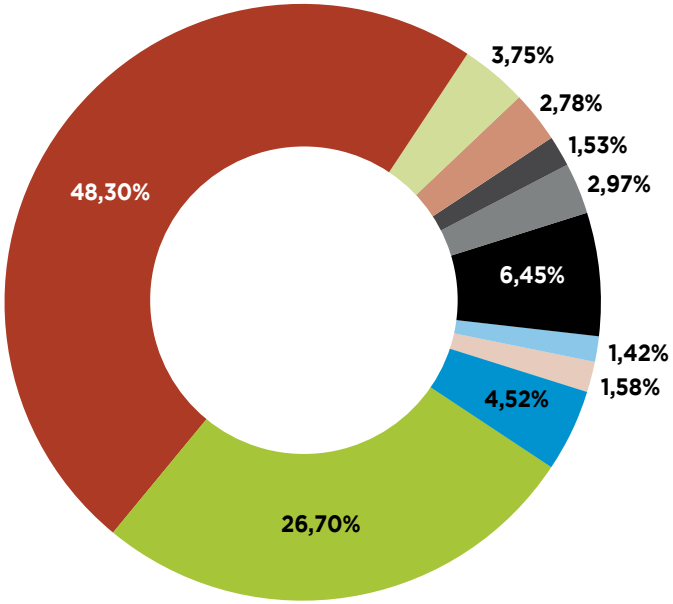

Répartition des financements par activité

Enfin, les partenariats avec les collectivités locales (conseil régional, conseil général, communes et intercommunalité) progressent un peu, mais restent marginaux (1% du budget global).

Comme les années précédentes, les retards dans le versement des fonds européens continuent de peser fortement sur la gestion de la trésorerie.

Répartition des financements par financeur

Financeurs	2013	%	2012	%
Préfecture RHONE	19 907	76,84%	13 709	72,91%
Préfecture ALLIER	718	2,77%	561	2,98%
Préfecture PUY DE DOME	863	3,33%	737	3,92%
FER/FSE/FER communautaire	2 431	9,38%	2 146	11,41%
Ministère Intérieur	929	3,59%	931	4,95%
OFII	484	1,87%	424	2,25%
ONU	16	0,06%	16	0,09%
Conseil Général 69	134	0,52%	109	0,58%
Conseil Régional RA	54	0,21%	47	0,25%
Municipalités	69	0,27%	77	0,41%
GRAND LYON	120	0,46%	0	0,00%
HCR	20	0,08%	25	0,13%
Autres	160	0,62%	21	0,11%
Total	**25 905**	**100%**	**18 803**	**100%**

SIGLES ET GLOSSAIRE

AME	Aide médicale d'État. Elle permet l'accès aux soins des personnes étrangères résidant en France, de manière irrégulière (absence de titre de séjour ou de récépissé de demande), depuis une durée ininterrompue de trois mois minimum et ayant sur le territoire français leur foyer ou leur lieu de séjour principal.
AMS	Allocation mensuelle de subsistance. Les personnes hébergées en CADA qui ne disposent pas d'un niveau de ressources fixé par arrêté bénéficient de cette allocation servie par le centre pour subvenir à des besoins essentiels non couverts par l'établissement. Le montant est fixé par le même arrêté, en prenant en compte les ressources des intéressés et la composition familiale du ménage.
APRF	Arrêté préfectoral de reconduite à la frontière
APS	Autorisation provisoire de séjour
ARV	Aide au retour volontaire. Si la demande d'asile est rejetée par l'OFPRA ou la CNDA, la préfecture notifie une OQTF dans un délai d'un mois. Dans ce délai, la personne déboutée peut choisir de retourner volontairement dans son pays. Il existe des programmes et des aides à cet effet, mis en œuvre par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).
ATA	Allocation temporaire d'attente. Les bénéficiaires sont les étrangers, âgés de plus de 18 ans, demandeurs d'asile, les étrangers bénéficiaires de la protection temporaire ou de la PS, les étrangers bénéficiaires d'une carte de séjour «vie privée et familiale» ayant déposé plainte ou témoigné dans une affaire de proxénétisme ou de traite des êtres humains, les apatrides. En 2012 son montant était de 11,01€ par jour, soit 330,30€ pour un mois de 30 jours.
BEA	Bureau européen d'appui en matière d'asile
CADA	Centre d'accueil des demandeurs d'asile
CADA-IR	CADA - Insertion des réfugiés
CAE	Le contrat d'accompagnement dans l'emploi s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.
CAI	Le contrat d'accueil et d'intégration vise à favoriser l'intégration des étrangers non-européens admis pour la première fois au séjour en France et qui souhaitent s'y installer durablement. Ce contrat, conclu avec l'État français, est obligatoire. Toutefois, il ne concerne pas tous les étrangers.
CEDH	Cour européenne des droits de l'Homme
CESEDA	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CJUE	Cour de justice de l'Union européenne
CMU/CMUC	Couverture maladie universelle / complémentaire. La CMU de base permet l'accès à l'assurance maladie pour toutes les personnes résidant en France de manière stable et régulière depuis plus de trois mois, et qui n'ont pas droit à l'assurance maladie à un autre titre (activité professionnelle, etc.). La CMUC permet d'avoir le droit à une protection complémentaire santé gratuite.
CNDA	Cour nationale du droit d'asile
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPH	Centre provisoire d'hébergement, pour les réfugiés statutaires en attente de logement
CRA / LRA	Centre de rétention administrative / local de rétention administrative
DCII	Direction de la citoyenneté de l'immigration et de l'intégration
DILF/DELF	Diplôme initial de langue française / Diplôme d'études en langue française (proposés par les ministères français de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur)
DGCS/DDCS	Direction générale de la cohésion sociale / direction départementale
DNA	Dispositif national d'accueil
Dublin II	Le règlement Dublin adopté le 18 février 2003, dit « Dublin II » car il succède à la convention de Dublin de 1990, détermine l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile sur la base de critères hiérarchisés. Une personne est dite « sous procédure Dublin » dès lors qu'un État entreprend des démarches auprès d'un autre État membre afin que ce dernier accepte la responsabilité de l'examen de la demande d'asile en question.
ECRE/CERE	European Council on Refugees and Exiles/ Conseil européen pour les réfugiés et les exilés
EurAC	Réseau européen pour l'Afrique Centrale
FER	Fonds européen pour les réfugiés
FLE / FLI	Français langue étrangère / Français langue d'intégration ®
HCR	Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés
IAC	Instance d'admission concertée, en charge de l'orientation vers les dispositifs d'hébergement du Rhône. Elle est présidée par la préfecture. Forum réfugiés-Cosi en assure la coordination et le secrétariat.
JLD	Juge des libertés et de la détention
MIE	Mineur isolé étranger
OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration
OFPRA	Office français de protection des réfugiés et apatrides
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OQTF	Obligation de quitter le territoire français
POS	Pays d'origine sûr. En France, la notion de pays d'origine sûr permet aux autorités de placer les demandeurs d'asile originaires de ces pays en procédure prioritaire. Ils sont dès lors privés d'une admission provisoire au séjour, d'un recours suspensif en cas de rejet de leur demande d'asile et de l'accès au DNA et à la CMU.
PS	Protection subsidiaire. Le bénéfice en est accordé à toute personne qui ne remplit pas les conditions d'octroi du statut de réfugié et qui établit qu'elle est exposée dans son pays à l'une des menaces graves listées par la loi.
RDC	République démocratique du Congo
RéFAC	Réseau France-Afrique centrale
Réinstallation	Certains réfugiés ne peuvent pas rentrer chez eux où ils continueront de faire face à la persécution. Un grand nombre d'entre eux vivent aussi dans des situations dangereuses ou ont des besoins particuliers qui ne peuvent pas être satisfaits dans le pays où ils ont trouvé protection. Dans ces cas, le HCR aide à réinstaller les réfugiés dans un pays tiers, ce qui constitue la seule solution durable sûre et viable. Parmi les 10,5 millions de réfugiés relevant de la compétence du HCR dans le monde, seul 1% fait l'objet d'une demande de réinstallation par l'agence.
ZA	Zone d'attente; local administratif où sont maintenus les étrangers qui font l'objet d'un refus d'entrée sur le territoire national.

SCHÉMA SIMPLIFIÉ DE LA PROCÉDURE D'ASILE ET DU SÉJOUR DES DEMANDEURS D'ASILE

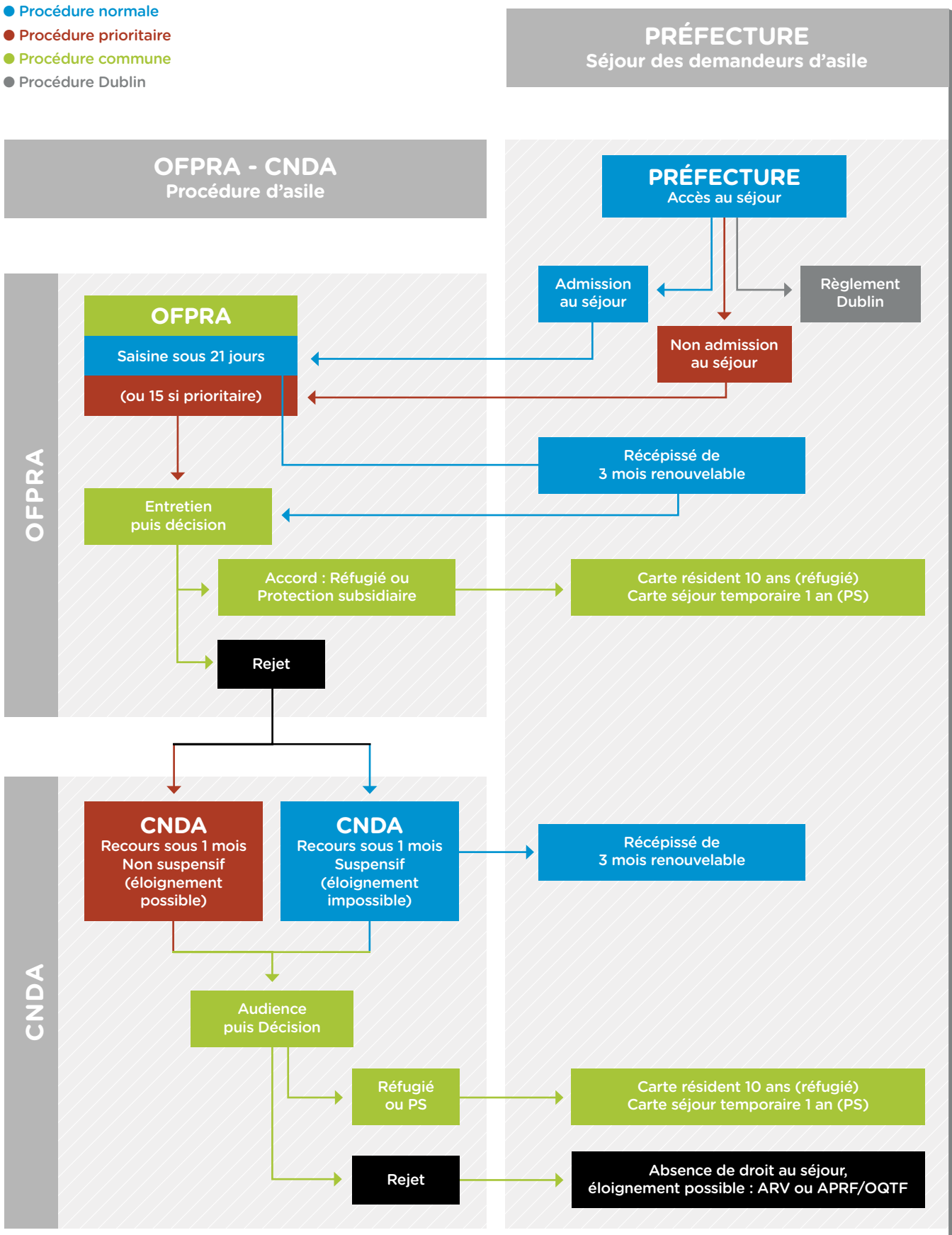

Le terme de "réfugié" s'appliquera à toute personne (...) qui, (...) craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. Article 1A.2 de la convention de Genève

forumréfugiés
www.forumrefugies.org

Cosi
promouvoir et défendre les droits

Forum réfugiés-Cosi : Siège - 28 rue de la Baïsse - BP 71054 - 69612 Villeurbanne CEDEX
T + 33 (0)4 78 03 74 45 - F + 33 (0)4 78 03 28 74 - direction@forumrefugies.org

www.forumrefugies.org

coordination Anne-Lise Devault | **création graphique** natahlie navarrre graphiste | 04 78 28 55 44